



DOCUMENT DE REFERENCE

Incluant le rapport financier annuel

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Responsables de l'information financière :

Marc Le Doze, Directeur financier APRIL, Tel. +33 (0)4 72 36 18 85

Jean-Marc Atlan, EKNO - Tel. +33 (0)4 37 57 93 43

APRIL
Document de référence 2011

Table des matières

1 – DOCUMENT PRINCIPAL	Pages
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	3
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	4
Renseignements concernant l'activité de la société	15
Patrimoine – Situation Financière – Résultat	43
Le gouvernement d'entreprise	48
Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	57
2 – RAPPORT DE GESTION	
Rapport de gestion	58
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	93
Rapport du Président du Conseil d'administration	94
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	111
3 – COMPTES CONSOLIDÉS	
Comptes consolidés et annexe APRIL au 31/12/11	113
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	187
4 – COMPTES SOCIAUX	
Comptes sociaux et annexe APRIL au 31/12/11	190
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	210
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	212
Texte des résolutions proposées	216
5 – ANNEXE	
Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques	228
Descriptif du programme de rachat d'actions	230
 Table de concordance	 232

En application de l'article 28 du règlement Européen 809 / 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2009 (n° de dépôt : D.09-0118)
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2010 (n° de dépôt : D.10-0116)
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2011 (n° de dépôt : D.11-0128)

Les informations incluses dans ces trois documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

1 – Document principal

1.1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1.1 *Responsable du document de référence*

Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général d'APRIL.

1.1.2 *Attestation du responsable du document de référence*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion figurant en page 58 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 187 et 210. Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation. Le rapport sur les comptes sociaux ne contient pas d'observation.

Le Directeur Général,
Patrick Petitjean.
Lyon, le 19 mars 2012

1.1.3 *Responsables du contrôle des comptes*

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet MAZARS – Le Premium - 131 boulevard de Stalingrad – 69624 Villeurbanne Cedex.

Représenté par Monsieur Max Dumoulin et Monsieur Emmanuel Charnavel.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.

Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES - 81 boulevard de Stalingrad - 69100 Villeurbanne.
Représenté par Monsieur Olivier Rosier.
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Michel BARBET-MASSIN – 61 rue Henri Regnault – 92931 Paris La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Le cabinet BEAS - 7/9 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine.
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

1.1.4 Politique d'information

Responsables de l'information :

Marc Le Doze
Directeur financier APRIL - Tel. +33 (0)4 72 36 18 85

Jean-Marc Atlan
EKNO - Tel. +33 (0)4 37 57 93 43

1.1.5 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

1.2 Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

1.2.1 Renseignements de caractère général concernant la société

1.2.1.1 - Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : APRIL, anciennement APRIL GROUP.
APRIL GROUP a pris la dénomination APRIL lors de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2011.

Siège social : 114 boulevard Marius Vivier Merle - 69003 LYON. Tel. 04 72 36 73 73.

1.2.1.2 - Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'administration régie notamment par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, forme sociale adoptée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2007.

1.2.1.3 - Législation applicable

APRIL est une société de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

1.2.1.4 - Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée le 22 février 1990 pour une durée de 99 années qui expirera le 31 mai 2089, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a été immatriculée le 1^{er} juin 1990.

1.2.1.5 - Objet social

L'article 3 des statuts prévoit que la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ;
- les études mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales ;
- la création de tous groupements, organismes, associations, sociétés ;
- le courtage et la présentation d'opérations d'assurances sous toutes leurs formes ;
- toutes opérations d'audit d'assurances ou de risques, l'animation de réseaux de correspondants professionnels de l'assurance, la gestion de contrats ;
- l'assistance, le conseil, la formation et la communication ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

1.2.1.6 - Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 377 994 553. Le Code APE de la société est 6420Z.

1.2.1.7 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Il a une durée de 12 mois.

1.2.1.8 - Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

1.2.1.9 - Assemblées générales

L'article 19 des statuts prévoit que les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce reprises à l'article 21 des statuts, le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

1.2.1.10 - Droits attachés aux actions - Droit de vote double

Les articles 12 et 23 des statuts prévoient notamment que :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées générales, chaque action donne droit à une voix.

Selon une décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions entièrement libérées, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf dans les exceptions prévues par la loi.

1.2.1.11 - Existence de seuils statutaires

L'article 10 des statuts dispose que :

Tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les cinq jours de bourse, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social.

L'obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse ou à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées, dans les conditions prévues par la loi, du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoute l'obligation des franchissements de seuils prévue par la législation en vigueur.

1.2.1.12 - Identification des détenteurs de titres au porteur

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central, le nom, la nationalité, l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

1.2.1.13 - Répartition des bénéfices (article 29 des statuts) et paiement du dividende (article 30 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé la somme nécessaire à la constitution de la réserve légale dans les conditions prévues par la loi.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle détermine les parts respectivement affectées à la constitution de réserves, aux actionnaires sous forme de dividendes et au report à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou

des acomptes sur dividende en actions, dans les conditions prévues par la loi ou en numéraire. L'article L.27 du Code du domaine de l'Etat précise que les dividendes afférents à des actions sont en principe prescrits à l'issue d'un délai de cinq ans. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être reversés à l'Etat.

1.2.1.14 - Organes de direction et de contrôle de la société

La Direction générale (article 15 des statuts)

La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs généraux délégués.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

Le Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une.

La durée des fonctions des administrateurs est de deux années.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation des administrateurs peut se faire par tous moyens. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Ces procédés de visioconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés :

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice du Président, du Directeur Général ou des Directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées.

1.2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

1.2.2.1 - Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par la société de ses propres actions

Aux termes de la seizième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 21 avril 2011, le Conseil d'administration a été autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital social ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la huitième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2010.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 € par action (de nominal de 0,40 €).

En date du 1^{er} mars 2012, le montant total des achats d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions par l'intermédiaire du contrat de liquidité s'élève à 4 398 155,13 € pour 302 628 actions, tandis que le nombre total de titres vendus est de 266 495 actions pour un montant total de 3 806 157 €.

Les interventions ont été effectuées dans une fourchette de cours entre 12,338 € prix minimal à la vente et 22,673 € prix maximal à l'achat.

Au 1^{er} mars 2012, la société détenait directement et indirectement 417 083 actions APRIL (1,02 % du capital). Ces actions ont une valeur nominale de 166 833 € et une valeur comptable de 11 972 462,46 €.

1.2.2.2 - Capital social au 1^{er} mars 2012

Nombre d'actions : 40 904 135 actions ordinaires.

Valeur nominale : 0,40 €.

Montant du capital : 16 361 654 € entièrement libérés.

1.2.2.3 - Capital autorisé mais non émis

Le Conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social au titre des délégations énumérées dans le tableau suivant :

	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 1er mars 2012
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	22 avril 2010	21 juin 2012	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 € (actions) 150 000 000 € (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	Néant	Néant	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) et 20 % du capital par an Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	Néant	Néant	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	22 avril 2010	21 juin 2012	500 000 €	Néant	Néant	500 000 €

Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	22 avril 2010	21 juin 2012	10 % du capital social	Néant	Néant	10 % du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	21 avril 2011	20 juin 2014	5 % du capital social	Néant	(c)	2,48 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	21 avril 2011	20 juin 2014	5 % du capital social	Néant	Néant	5 %

(a) Plafond commun.

(b) Plafond commun.

(c) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 21 avril 2011 a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2011. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2011.

Au 31 décembre 2011, l'augmentation de capital nominale maximum associée à ces quatre plans représente 113 800 €.

1.2.2.4 - Instruments financiers non représentatifs du capital

Non applicable.

1.2.2.5 - Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société. Le capital potentiel est uniquement composé d'options de souscription d'actions, soit un taux de dilution potentielle maximum de 2,45 %.

1.2.2.6 - Tableau d'évolution du capital

Date	Type d'opération	Montant Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nominal Action	Nombre d'actions cumulé
22/02/90	Constitution	250 000 FRF		250 000 FRF	100 FRF	2 500
03/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 FRF		1 000 000 FRF	100 FRF	10 000
18/12/95	Augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal	9 000 000 FRF		10 000 000 FRF	10 FRF	1 000 000
11/09/97	Augmentation de capital (par élévation du nominal résultant de l'incorporation de la prime de fusion et d'une partie des réserves, suivie d'une division du nominal)	90 000 000 FRF		100 000 000 FRF	25 FRF	4 000 000
31/03/00	Augmentation de capital par apport en nature	452 925 FRF	24 868 675 FRF	100 452 925 FRF	25 FRF	4 018 117
31/03/00	Conversion du capital social en €	758 518,3 €		16 072 468 €	4 €	4 018 117
26/04/01	Division du nominal par 10	0 €		16 072 468 €	0,4 €	40 181 170
19/02/04	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2003 liée à l'exercice de stock-options	14 080 €	171 K€	16 086 548 €	0,4 €	40 216 370
10/01/05	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2004 liée à l'exercice de stock-options	87 737,20 €	1 416 K€	16 174 285,20 €	0,4 €	40 435 713
27/01/06	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2005 liée à l'exercice de stock-options	62 508,00 €	1 947 K€	16 236 793,20 €	0,4 €	40 591 983
22/01/07	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2006 liée à l'exercice de stock-options	55 986,00 €	2 696 K€	16 292 779,20 €	0,4 €	40 731 948
28/02/08	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2007 liée à l'exercice de stock-options	31 473,60 €	1 371 K€	16 324 252,80 €	0,4 €	40 810 632
26/02/09	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2008 liée à l'exercice de stock-options	25 541,20 €	989 K€	16 349 794,00 €	0,4 €	40 874 485
04/03/10	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2009 liée à l'exercice de stock-options	7 860,00 €	302 K€	16 357 654,00 €	0,4 €	40 894 135
01/03/12	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2011 liée à l'exercice de stock-options	4 000 €	155 K€	16 361 654,00 €	0,4 €	40 904 135

1.2.3 Répartition du capital et des droits de vote à la clôture des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions					% du capital					% en droits de vote				
	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011
Bruno Rousset	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolem SA*	25 168 544	25 593 492	24 668 393	25 468 393	26 020 505	61,67	62,61	60,32	62,28	63,61	68,58	69,56	74,80	75,64	76,96
<i>Total Bruno Rousset (direct/indirect)</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 593 502</i>	<i>24 668 403</i>	<i>25 468 403</i>	<i>26 020 515</i>	<i>61,67</i>	<i>62,61</i>	<i>60,32</i>	<i>62,28</i>	<i>63,61</i>	<i>68,58</i>	<i>69,56</i>	<i>74,80</i>	<i>75,64</i>	<i>76,96</i>
Xavier Coquard	113 323	113 323	113 323	113 323	100 333	0,28	0,28	0,27	0,28	0,25	0,43	0,23	0,34	0,19	0,30
Salariés (FCPE)	110 101	161 998	106 492	97 271	125 648	0,27	0,39	0,27	0,24	0,31	0,32	0,60	0,24	0,27	0,19
Générali Vie (Fédération Continentale)	400 000	400 000	0	0	0	0,98	0,98	0	0	0	1,53	1,53	0	0	0
Hannover Ré	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	1,53	1,53	1,22	1,25	1,23
Caisse des Dépôts Entreprise Valeurs Moyennes	0	0	0	1 028 155	0	0	0	0	2,51	0	0	0	0	1,61	0
Fidelity Investments	0	2 076 465	1 937 963	1 937 963	2 055 472	0	5,08	4,74	4,74	5,03	0	3,98	2,97	3,03	3,15
Auto détention	155 067	329 786	327 443	335 945	421 660	0,38	0,81	0,80	0,82	1,03	0	0	0	0	0
Public	14 463 587	11 799 411	13 340 511	11 513 075	11 780 507	35,44	28,87	32,62	28,15	28,79	27,61	22,58	20,43	18,01	18,17
Total	40 810 632	40 874 485	40 894 135	40 894 135	40 904 135	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

* [Société Evolem SA détenue indirectement à 100 % par Monsieur Bruno Rousset qui en est le Président-directeur général]

Par ailleurs, APRIL a réalisé une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI), en date du 14 février 2012. Le nombre d'actionnaires est de 9 888.

A la connaissance de la société, la société Fidelity Investment a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, le 3 novembre 2011. En date du 9 mars 2012, la société Financière de l'Echiquier a informé la société du franchissement de seuil à la hausse de 2.5 % du capital.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, directement ou indirectement, plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote.

Depuis la date de clôture de l'exercice aucune variation significative n'a eu lieu.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert déclarés portant sur les titres de la société.

Nature du contrôle et des mesures prises pour ne pas qu'il soit exercé de manière abusive.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont notamment les suivantes :

- présence de six administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société tel que décrit au 2.3.1.1 ;
- la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

1.2.4 Marché des instruments financiers de la société

L'action d'APRIL est cotée au compartiment B d'Euronext Paris.

Évolution de l'action avril 2011 – février 2012



1.2.5 Dividendes

Depuis son introduction en bourse le 23 octobre 1997, APRIL a pris le parti de distribuer à ses actionnaires un montant de l'ordre de 25 % de son résultat net sous forme de dividendes.

Distribution des dividendes au cours des douze derniers exercices :

En €	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Dividende net	0,49	0,49	0,44	0,37*	0,44*	0,40*	0,33*	0,22*	0,15	0,48	0,16	0,122	0,095
Avoir fiscal		-	-	-	-	-	-	-	0,075	0,24	0,08	0,061	0,0475
Revenu global brut	0,49	0,49	0,44	0,37	0,44	0,40	0,33	0,22	0,225	0,72	0,24	0,183	0,1425

(*) Ces revenus sont éligibles à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

A titre exceptionnel le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2012 a décidé de proposer au titre de l'exercice 2011 un dividende par action stable par rapport à celui de l'exercice 2010, soit 0,49 € par action, représentant un taux de distribution porté à 36 %. Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 26 avril 2012.

1.3 Renseignements concernant l'activité de la société

1.3.1 Présentation de la société et du groupe

1.3.1.1 - Historique

Dates	Evénements 1988/2011
1988	Création d'APRIL (complémentaire santé, décès, accident)
1990	Lancement de l'activité d'assurance collective PME – PMI
1992	Offre de produits d'épargne
1993	Première force de vente terrain Mise en place de NOEMIE pour garantir le remboursement immédiat des frais de santé
1996	Création de l'activité de gestion pour compte de tiers, qui deviendra Aglaé en 1998
1997	Gestion en 24h Prix de la Satisfaction Client Certification ISO 9001 Introduction en Bourse (Second Marché de la Bourse de Paris) le 23 octobre Acquisition d'Axeria Prévoyance (ex-CPA Vie) Création du site internet www.APRIL.fr
1998	Acquisition de Cetim Création d'Aglaé Création d'Axergy Lancement du site extranet IntrAPRIL APRIL intègre le SBF 250
1999	Création d'Atelina Acquisition de GMP Gestion Acquisition de AIPS
2000	Création d'APRIL GROUP (Holding) Création d'APRIL Spa Création d'APRIL Hispania Services Création d'Avandia Création d'Assuranciel Création de BE Services Acquisition d'IPM Acquisition de TMS/ABI Acquisition de Contact Assistance Acquisition de CITM Portail Travelexpat.com

2001	Acquisition d'Impact Assurances Acquisition de London & European Filialisation d'Affluance Prix Cristal de la Transparence Financière Création d'APRIL Conseils Gestion en 12h APRIL Assurances
2002	Fin de l'activité de BE Services et d'Atelina Création d'Arrimance (rapprochement de GMP Gestion et Cetim) Acquisition de SFG (Société Française de Garantie) Acquisition d'Europassur Création de Résolution en partenariat avec Le groupe Monceau
2003	Cession de CITM et fin de l'activité d'APRIL Hispania Services Acquisition de FG&A Prix du meilleur rapport annuel des sociétés hors SBF 120 Bruno Rousset : Grand Prix de l'Entrepreneur Intégration du titre APRIL dans le SBF 120 Adoption d'un mode d'administration par Directoire et Conseil de surveillance Acquisition d'Hausmann Conseils
2004	Acquisition de Couchon Assurances Acquisition de Rhodia Assurances rebaptisée Axeria Iard Acquisition de Forum et CIARE Fusion des sociétés Aglae et APRIL Solutions Rachat de la participation Cardif dans Axeria Prévoyance Création de la société Axeria Insurance Company Ltd
2005	Acquisition du solde du capital de la société SFG Acquisition des sociétés CGCA et GI2A Acquisition de la société Assurance Juridique (enseigne Mutant) Acquisition de la société France Plaisance Assurance Création d'Assurtis en joint-venture avec la société Mediatis Acquisition du solde du capital de la société Résolution Acquisition du solde du capital de la société FG&A Acquisition de la société Cogeaip Acquisition de la société Febs AG Création de la société AS Conseils & Audit Acquisition de la société SASCO Acquisition des sociétés SEPCOFI et EAC Création d'Habitanace en joint-venture avec le réseau Guy Hocquet Création d'APRIL Germany Acquisition du solde du capital de la société Forum Assurances
2006	Acquisition du solde du capital de la société Assurance Juridique Acquisition de Dierrevi SpA en Italie Acquisition d'AVS Acquisition de Doudet Charlet Acquisition de Moral Caraïbes Création des sociétés APRIL Iberia, Villette Assurances, APRIL Cover, APRIL Service, APRIL Direct, APRIL Réseau, APRIL International, APRIL Projet, APRIL Partenariats, ISR COURTAGE, Axeria Vie, APRIL Yacht Broker di Assicurazioni, Solucia Protection Juridique. Acquisition du solde du capital de la société Europassur
2007	Acquisition d'AMT Assurances Création d'APRIL Marketing Solutions Création d'APRIL Cover Création d'APRIL North America et acquisition de deux cabinets de courtage québécois ESCAPADE Assurances Voyages et Dave Rochon Assurances Inc. APRIL entre dans le capital d'ASSURDOM Gestion à hauteur de 38,2 % Evolution du mode de gouvernance d'APRIL, assurée par un Conseil d'administration dont la Présidence et la Direction Générale sont confiées à Bruno Rousset Création d'APRIL Corporate Broking Création d'APRIL Santé

	<p>Création de Solidaris Prise de participation majoritaire d'APRIL dans Assinco Création d'APRIL Mediterranean Limited et d'Axeria Re Limited Création d'Axeria Courtage Création d'APRIL Réunion Fusion des cabinets CIARE, AVS et Doudet-Charlet Création d'APRIL CEE Development Création d'APRIL Assurances Entreprises Création d'APRIL Solutions Entreprises</p>
2008	<p>Cinq acquisitions à l'international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 70 % du capital d'APRIL Insurety Plc, courtier spécialiste dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé - Acquisition de 70 % du capital d'APRIL OGB ; - Acquisition de 100 % du capital du courtier online APRIL Medibroker ; - Acquisition de 80 % du capital du courtier grossiste Canada WorldWide au travers de la holding APRIL North America ; - Acquisition de 66 % du capital de la société d'assistance CORIS International. <p>Deux acquisitions en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 75 % du capital du cabinet de courtage Cacep ; - Acquisition de 60 % des titres du courtier grossiste CAEG Assur-Londres. <p>Deux créations à l'international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'APRIL Portugal, spécialiste en assurance emprunteur individuelle ; - Création d'APRIL Risk Solutions, joint-venture entre APRIL CEE Development et AG Capital. <p>Nouvelle organisation du groupe autour de cinq pôles métiers : Prévoyance Santé, Corporate, Dommages Particuliers, Vie Epargne et International - et de compagnies d'assurances</p> <p>APRIL Iard communique désormais sous le nom APRIL Premium Résolution communique désormais sous le nom APRIL Immobilier Easysur communique désormais sous le nom ALLO Assurances Création d'APRIL WAF Absorption de Dave Rochon dans Canada WorldWide</p>
2009	<p>Acquisition de 55 % du capital de la société suisse SANO CONCEPT Acquisition de 60 % du capital de la société turque Genç Sigorta Acquisition de 88 % du courtier JUDICIAL Acquisition de 70 % du courtier grossiste FLEXITRANS Acquisition de 51 % du capital d'Actova par SANO CONCEPT Holding Acquisition de 51 % du capital d'H & S Assurances par SANO CONCEPT Holding Acquisition de 17,92 % du capital d'ASSURDOM Acquisition de 12,5 % du capital d'APRIL Marine Acquisition du solde du capital de la société Solidaris Acquisition du solde du capital de la société APRIL WAF Acquisition du solde du capital de la société APRIL Santé Acquisition du solde du capital de la société Hausmann Conseils Acquisition du solde du capital de la société CACEP Acquisition du solde du capital de la société APRIL Iberia Acquisition du solde du capital de la société APRIL North America Cession de la société London & European Title Insurance Cession de 100 % du capital de la Société Française de Garantie (SFG) au groupe britannique Homeserve Cession de la société Habitanace Absorption de Ceida dans Assinco Partenaire Absorption d'Axeria Courtage dans Axeria Iard Absorption d'APRIL Réunion dans APRIL Assurances Absorption de Solidaris dans APRIL Assurances Création d'APRIL Vie Conseil Création de SANO Concept France</p>

	<p>Création du GIE APRIL Asset Management APRIL Corporate Broking change de nom et devient APRIL Partenaire Pro Assurance France Plaisance communique désormais sous le nom d'APRIL Marine Création d'Activassur, filiale de courtage captive, par APRIL GROUP CORPORATE et Avandia Sortie du titre APRIL GROUP du SBF 120 le 21 décembre 2009 et reclassement au SBF 250</p>
2010	<p>Cession de 100 % du capital d'APRIL Solutions à CWI GROUP Cession de 100 % d'Axeria Vie et de ses filiales APRIL Patrimoine et ISR Courtage à Crédit Agricole Assurances Acquisition de 100 % des titres de la société holding GDA (General de Asistencia Uruguay) contrôlant les sociétés sud américaines composant le réseau CORIS Acquisition du solde du capital de la société d'assistance CORIS International contrôlant le réseau CORIS en Europe. Acquisition de 97,2 % du capital de la société de courtage Sogescou, spécialiste de l'assurance crédit et de l'affacturage pour les entreprises, ainsi que Socafac détenue à 50 % par Sogescou, spécialiste de la couverture des risques liés à l'assurance crédit dans le secteur de l'énergie et de l'industrie pétrolière Acquisition du solde du capital d'APRIL Marine Acquisition du solde d'ASSINCO SA Acquisition du solde d'ASSUR-LONDRES Acquisition du solde d'ASSURDOM Gestion Acquisition du solde de Moral Caraïbes</p> <p>Changement de territoire de marque et d'identité pour APRIL GROUP et ses filiales : APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE devient APRIL PREVOYANCE SANTE APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS devient APRIL DOMMAGES PARTICULIERS APRIL Assurances devient APRIL Santé Prévoyance Gi2A/CGCA et APRIL Premium deviennent APRIL Partenaires APRIL Assurances Entreprises devient APRIL Entreprise Prévoyance CACEP devient APRIL Entreprise et Collectivités ASSINCO Partenaires et APRIL Partenaires Pro deviennent APRIL Entreprise Est APRIL Immobilier devient APRIL Entreprise Immobilier Europassur devient APRIL Entreprise Services Automobiles Ciare, Sepcofi et Hausmann Conseil deviennent APRIL Entreprise Lyon Absorption d'ALLO Assurances dans Mutant Assurances</p>
2011	<p>Acquisition de 100 % du groupe ELCO Acquisition de 58,72 % de Terre d'Entreprises APRIL GROUP change de raison sociale et devient APRIL Le titre APRIL est inclus dans l'indice CAC All-Tradable (ex SBF 250) Acquisition de 20 % de Scorefive (filiale du groupe SANO) portant sa participation à 76 % Acquisition de 30 % d'OGB portant sa participation à 100 % Acquisition de 12,5 % de CORIS Colombia et de MIC Colombia portant leur participation à 87,5 % Acquisition de 15 % de CORIS Brésil portant sa participation à 100 % Acquisition de 45 % de Coram Advantage portant sa participation à 95 % Acquisition de 15 % d'ESCAPADE portant sa participation à 75 % Création de 4 structures centralisatrices de coûts : GIE Levallois, GIE APRIL Ressources, GIE APRIL Digital et GIE Indemnisation Création de SANO Concept Courtage Tunisie (détention à hauteur de 49 %) et de CORIS Orcis (détention à hauteur de 85 %) Absorption de Sogagia dans APRIL Solutions Entreprises Absorption de CORIS Zastupanje dans CORIS d.o.o. Croatie Absorption d'APRIL Canada et de 7731213 Canada dans APRIL North America Absorption APRIL Yacht dans APRIL Marine Absorption d'Intermas dans FLEXITRANS Absorption de CORIS TL Ré dans AXERIA Ré Absorption d'APRIL Entreprise Martinique dans APRIL Entreprise Caraïbes Absorption d'Assurances MC dans Papillon</p>

<p>APRIL Dommages Particuliers devient APRIL Dommages APRIL Mobilité devient APRIL International Expat TMS CONTACT devient APRIL International Travel MUTANT devient APRIL Mon Assurance APRIL North America devient APRIL Canada APRIL Solutions Entreprises devient CETIM ASSINCO Caraïbes devient APRIL Entreprise Caraïbes ASSINCO Caraïbes Martinique devient APRIL Entreprise Martinique SASCO devient APRIL Entreprise Savoie ASSINCO devient APRIL Entreprise Paris</p>
--

1.3.1.2 - Principales activités d'APRIL

Organisation et métiers

Les activités d'APRIL se répartissent entre quatre pôles : Prévoyance Santé, Dommages, International et les Compagnies d'Assurances.

APRIL Prévoyance Santé

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats de santé et prévoyance individuelle et collective à destination des particuliers et des entreprises :

- APRIL Santé Prévoyance (ex APRIL Assurances)
- APRIL Entreprise Prévoyance (ex APRIL Assurances Entreprises)
- APRIL Santé
- APRIL Entreprise et Collectivités (ex CACEP)
- APRIL Entreprise Caraïbes (ex Assinco Caraïbes / Sogagia Caraïbes / APRIL Entreprise Martinique)
- Cetim (ex APRIL Solutions Entreprises et Sogagia)
- Alp Prévoyance (ex Cogealp)

APRIL Dommages

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés portant principalement une offre dommages à destination des particuliers et des entreprises :

- APRIL Partenaires (ex GIZA-CGCA et APRIL Premium)
- APRIL Moto (ex AMT Assurances)
- APRIL Marine (+ APRIL Yacht)
- APRIL Mon Assurance (ex Mutant Assurances et ALLO Assurances)
- ASSURDOM Gestion
- Moral Caraïbes
- ACTIVASSUR
- APRIL Entreprise Savoie (ex SASCO)
- APRIL Entreprise Paris (ex Assinco)
- APRIL Entreprise Est (ex APRIL Partenaire Pro et Assinco Partenaires)
- APRIL Entreprise Crédit (ex APRIL Cover)
- APRIL Entreprise Immobilier (ex APRIL Immobilier)
- FLEXITRANS
- CAEG / ASSUR-LONDRES
- APRIL Entreprise Services Automobiles (ex Europassur)
- APRIL Entreprise Lyon (ex CIARE, Haussmann Conseils et Sepcofi)
- Sogescou
- MANCINI Assurances
- MUTASSUR
- ASSINCO Océan Indien
- Réunion Assurances Sud

APRIL International

Ce pôle permet de réaliser des synergies entre les filiales et d'intensifier le développement international du groupe via des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats destinés aux particuliers et aux entreprises :

- APRIL International Expat (ex APRIL Mobilité)
- APRIL International Travel (ex TMS Contact)
- APRIL Financial Services
- APRIL Italia
- APRIL Dierrevi
- APRIL OGB/Medbroker/PCLS
- APRIL Portugal
- APRIL UK (ex APRIL Insurety)
- APRIL Ireland
- APRIL Iberia
- APRIL Medibroker
- APRIL Genç
- Groupe CORIS (CORIS International/Europe + General de Asistencia Uruguay / Amérique Latine)
- Groupe SANO
- APRIL CEE Development
- APRIL Risk Solutions
- APRIL Canada (ex APRIL North America, Canada Worldwide et Dave Rochon)
- Groupe ELCO
- ESCAPADE Assurances Voyages

Le Pôle Compagnies d'Assurances et sociétés filiales

- Axeria Prévoyance est une compagnie d'assurances mixte spécialisée en assurance de personnes. Elle est spécialiste de la conception d'offres de produits (santé, prévoyance, assurance de prêt) "sur mesure" et du pilotage du risque.
- Axeria Iard est une compagnie d'assurances spécialisée en assurance dommages.
- Solucia Protection Juridique est une compagnie d'assurances spécialiste de la protection juridique.
- Judicial enrichit et complète l'offre de Solucia Protection Juridique, courtier et gestionnaire détenu à 88 % par Solucia Protection Juridique.
- Axeria Re et Axeria Life International

Le groupe détient également des structures transversales :

- GIE APRIL Courtage
- GIE APRIL Technologies est une SSII spécialiste des systèmes informatiques dédiés à l'assurance
- GIE Châteaudun
- GIE ABDC (ex GIE La Maison Commune)
- GIE APRIL Asset Management
- GIE Levallois
- GIE APRIL Ressources
- GIE APRIL Digital
- GIE APRIL Indemnisation
- Université APRIL
- APRIL WAF

Créé en 1988, APRIL est un assureur multispécialiste présent dans le monde entier. Il propose des prestations en assurance santé, prévoyance et dommages, destinées aux particuliers, aux professionnels (TNS), aux entreprises et aux collectivités.

APRIL conseille, conçoit, gère et commercialise des solutions d'assurance grâce à une stratégie multicanale combinant l'animation d'un réseau de plus de 20 000 distributeurs partout dans le

monde, la constitution d'un réseau de 250 boutiques en France (APRIL Santé et APRIL Mon Assurance) et des call-centers sur trois continents, ainsi que la distribution via Internet.

Au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 757,44 M€. Le résultat net part du groupe s'élève à 55,5 M€ en 2011.

APRIL est cotée sur Euronext Paris compartiment B (ISIN FR0004037125) et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

Le capital social d'APRIL est de 16 361 654 €. Le nombre de titres APRIL, au 1^{er} mars 2012, est de 40.904.135 actions. La capitalisation boursière du groupe, au 2 mars 2012, s'élève à 634 M€.

Les sociétés du groupe sont soumises à l'évolution de la législation dans le secteur des produits d'assurance.

APRIL est engagé depuis 2010, dans une stratégie de « convergence », dont la finalisation est prévue pour 2012. L'objectif étant de simplifier l'organisation du groupe et d'améliorer son efficacité globale et par extension sa rentabilité.

Fidèle à son ambition d'origine, la volonté d'APRIL est de « changer l'image de l'assurance ». En 2011, APRIL a mis en place une démarche de management par la marque avec une promesse client forte et structurante qui engage toute l'entreprise : « Simplifier la vie de ses clients ».

Au 31 décembre 2011, APRIL compte 3 833 collaborateurs et près de 45 sociétés opérationnelles répartis dans 33 pays d'implantation (Allemagne, Canada, Brésil, Italie, Mexique, Slovaquie...). Le groupe souhaite accentuer l'internationalisation de ses positions avec la volonté de devenir le réseau mondial de référence indépendant dans l'assurance mobilité et l'assistance aux personnes.

1.3.1.3 - Chiffres clés consolidés

En milliers d'euros	2007 IFRS	2008 IFRS	2009 IFRS	2010 IFRS	2011 IFRS
- Chiffre d'affaires	604 183	735 783	812 963	743 317	757 443
- Résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires	104 441 17,29%	96 691 13,14%	87 424 10,75%	96 982 13,05%	84 050 11,10%
- Résultat opérationnel en pourcentage du chiffre d'affaires	104 645* 17,32%	95 086* 12,92%	105 902* 13,03%	103 175* 13,88%	79 552* 10,50%
- Résultat net consolidé (part du groupe) en pourcentage du chiffre d'affaires	72 111 11,94%	60 575 8,23%	72 701 8,94%	79 662 10,72%	55 481 7,32%
- Marge brute d'autofinancement en pourcentage du chiffre d'affaires	114 171 18,90%	212 537 28,89%	149 559 18,40%	46 661 6,28%	74 809 9,88%
Capitaux propres part du groupe	294 392	314 277	396 829	440 408	475 332
Trésorerie nette	167 392	189 982	156 046	186 939	149 660

* Dont variation de valeur des écarts d'acquisition : 26 K€ en 2007, -1 405 K€ en 2008, -276 K€ en 2009, 0 en 2010 et -3 099 K€ en 2011

1.3.1.4 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2011					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES			499 386	267 334		-9 277	757 443
Dont	France		460 293	188 351		-9 277	639 367
	Hors France		39 093	78 983			118 076
Produits activités ordinaires			522 634	279 389	11 261	-23 550	789 734
Résultat opérationnel			78 203	10 810	-9 461		79 552
Dont	France		89 130	6 370	-9 461		86 039
	Hors France		-10 927	4 440			-6 487
Dont	Résultat financier		8 087	3 840	1 378		13 305
RESULTAT NET			47 159	8 377	-55		55 481

1.3.1.5 - Evénements exceptionnels

Non applicable.

1.3.2 Dépendance à l'égard des brevets et licences

Non applicable.

1.3.3 Effectifs de la société

Evolution de l'effectif total 2006-2011 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011
1 959	2 446	2 792	3 389	3 787	3 833

Données sociales 2011

Répartition :

- 67 % de femmes ;
- 33 % d'hommes ;
- 70 % de collaborateurs femmes / 30 % d'hommes ;
- 56 % des managers sont des femmes / 44 % sont des hommes ;
- 41 % des directeurs sont des femmes / 59 % sont des hommes ;
- 14 % des dirigeants sont des femmes / 86 % sont des hommes.

Répartition par type de contrat :

- 85 % en CDI ;
- 10 % en CDD ;
- 2 % sont mandataires sociaux ;
- 3 % en alternance/stage.

Répartition par tranche d'âge :

- < 30 ans : 37 % ;
- 31/40 ans : 35 % ;
- 41/50 ans : 20 % ;
- 51/55 ans : 4 % ;
- + de 55 ans : 4 % .

Moyenne d'âge : 35,1 ans

- Dirigeants : 47,3 ans ;
- Cadres : 40,3 ans ;
- Assimilés cadres : 38,1 ans ;
- Employés : 33,2 ans .

Ancienneté moyenne : 3,7 ans

Statut :

- Dirigeants, cadres, assimilés cadres : 31 % ;
- Employés : 69 %.

Répartition par catégorie APRIL :

- Collaborateurs : 84 % ;
- Managers : 10 % ;
- Directeurs : 4 % ;
- Dirigeants : 2 % .

Répartition par niveau de formation :

- Niveau I (BAC + 5 et +) : 14 % ;
- Niveau II (BAC + 3 et 4) : 19 % ;
- Niveau III (BAC + 2) : 34 % ;
- Niveau IV (BAC) : 23 % ;
- Niveau V (CAP/BEP) : 10 % .

Répartition par branche :

- Santé/Prévoyance : 26 % ;
- Dommages : 25 % ;
- International : 39 % ;
- Compagnies d'assurances : 4 % ;
- Autres : 6 % .

Répartition par zone géographique :

- International: 34 % ;
- DOM: 6 % ;
- France Métropolitaine: 60 % ;
- Dont:
- Rhône-Alpes: 63 % ;
- Ile de France: 16 % ;
- Autres régions: 21 % .

Mobilité interne :

En 2011, 85 personnes ont changé de société à l'intérieur du groupe, dont 67 collaborateurs, 10 managers, 6 directeurs et 2 dirigeants. 96 personnes ont eu une évolution hiérarchique ou fonctionnelle au sein de leur filiale.

Nombre d'entrées enregistrées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 :

- 856 recrutements en CDI dont 464 sur les métiers commerciaux (animation de réseau, vente particuliers et grands comptes) et 103 sur la gestion du client ;
- 455 recrutements en CDD ;
- 8 recrutements de dirigeants sous mandat social ;
- 99 recrutements sous forme d'alternance, stage ou intérim.
- 1 625 entrées au total (789 personnes à l'international dont près de 50 % sur APRIL Genç et le groupe CORIS) :
 - 1 418 recrutements externes (tous contrats confondus)
 - 191 mobilités et absorption
 - 16 personnes issues d'acquisitions

Nombre de sorties enregistrées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 :

- 1 033 départs sur la période (dont 636 à l'international) :
 - 486 démissions
 - 139 ruptures conventionnelles,
 - 258 licenciements
 - 19 départs à la retraite, décès, autres
 - 122 ruptures période d'essai,
 - 9 fins de mandat

Le nombre d'entrées est en forte hausse du fait d'un fort développement des réseaux de vente directe pour la France et de la poursuite du développement international du groupe CORIS notamment en Amérique du sud.

Par ailleurs, le nombre des départs s'explique par l'impact des réorganisations dans le cadre du projet convergence et par un turnover sur les réseaux de distribution directe plus important que sur nos métiers historiques de service en assurance.

1.3.4 Politique d'investissements

APRIL poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux élevés de croissance organique et de croissance externe.

Au cœur de la croissance organique du groupe se trouve le capital humain.

Dès lors, un effort particulier est mis en place afin de contribuer au développement des femmes et des hommes qui constituent les équipes d'APRIL, que ce soit par :

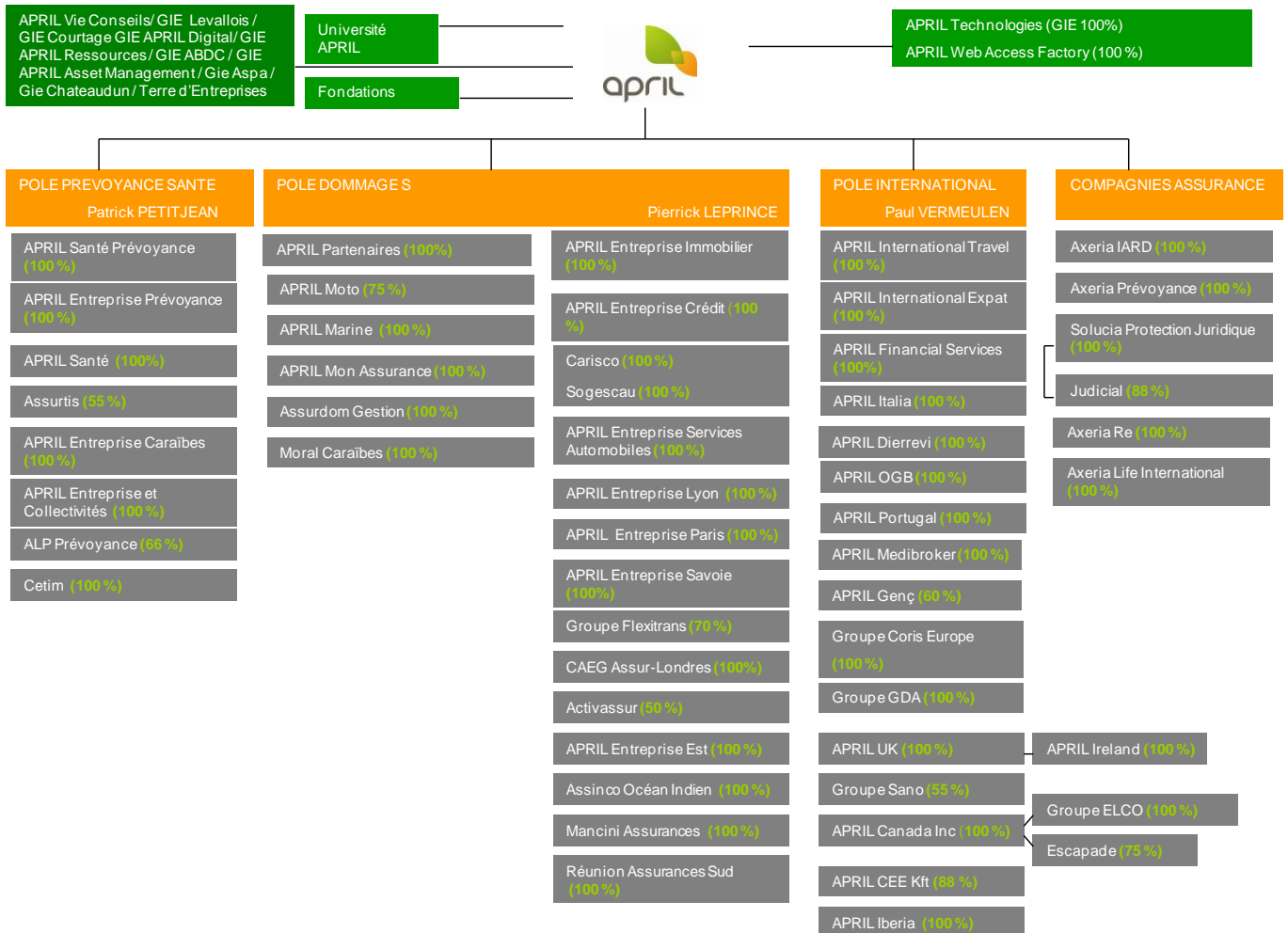
- le développement professionnel et personnel via la formation en général et l'Université APRIL en particulier ;
- la participation à des projets et des ateliers transversaux, qui visent à favoriser l'interculturalité au sein du groupe ;
- les recrutements nombreux effectués en 2010 et 2011 qui ont pour but de renforcer les fonctions clés et d'enrichir l'éventail des personnalités et des expertises ;
- l'association à la création de valeur au travers des accords d'intéressement.

En parallèle, la croissance externe est un élément fort de la stratégie du groupe et de la réalisation du plan à moyen terme.

Elle a notamment pour objectifs :

- l'élargissement du champ géographique, tant en France qu'à l'international.
- le renforcement de la position concurrentielle de certaines filiales du groupe sur leur marché.

Organigramme juridique au 31 décembre 2011



1.3.4.1 - Description des principaux investissements

1.3.4.1/1 – Au cours de l'exercice 2011

Terre d'Entreprises

APRIL a procédé le 3 janvier 2011 à l'acquisition de 58,72 % de Terre d'Entreprises, société de formation et de conseil en formation, travaillant en collaboration avec l'Université APRIL depuis plusieurs années.

Groupe ELCO

APRIL a procédé le 18 avril 2011 à l'acquisition de 100 % des titres du groupe ELCO, situé à Montréal au Canada. Cette opération est rétroactive au 1^{er} février 2011, date de la prise de contrôle effective. Spécialisé dans les risques de dommages, ELCO développe une activité de courtier grossiste et de courtage direct, notamment dans les domaines de l'assurance de camions et de la navigation de plaisance.

APRIL OGB

APRIL International a procédé le 21 mars 2011 au rachat de 30 % des titres d'OGB, portant sa participation à 100 %.

ESCAPADE Assurances Voyages

APRIL International a procédé le 30 août 2011 au rachat de 15 % des titres d'ESCAPADE Assurances Voyages, portant sa participation à 75 %.

Filiales du groupe GDA

GDA Uruguay a procédé au rachat de :

- 12,5 % des titres de CORIS Colombia le 19 avril 2011, portant sa participation à 87,5 % ;
- 12,5 % des titres de MIC Colombia le 19 avril 2011, portant sa participation à 87,5 % ;
- 15 % des titres de CORIS Brésil, portant sa participation à 100 %.

Par ailleurs, APRIL International a procédé au rachat de 45 % de Coram Advantage le 19 juillet 2011, portant sa participation à 95 %.

Filiale du groupe SANO

SANO Concept Holding a procédé le 3 février 2011 au rachat de 20 % des titres de Scorefive, portant sa participation à 76 %.

Créations

APRIL a procédé à la création de 4 structures centralisatrices de coûts : GIE Levallois, GIE APRIL Ressources, GIE APRIL Digital et GIE Indemnisation.

Par ailleurs, au cours de l'exercice :

- la société SANO Concept Holding a créé la société SANO Concept Courtage Tunisie basée en Tunisie, qu'elle détient à hauteur de 49 % ;
- la société CORIS International a créé la société Orcis basée en Slovénie, qu'elle détient à hauteur de 85 %.

1.3.4.1/2 - Au cours de l'exercice 2010

GDA

APRIL International a procédé le 13 septembre 2010 à l'achat de 100 % de la société holding GDA (General De Asistencia Uruguay) qui contrôle les sociétés sud-américaines composant le réseau CORIS. L'ensemble de ces filiales a été consolidé au 1er octobre 2010.

Sogescau

CARISCO a procédé le 4 octobre 2010 à l'achat de 97,2 % de Sogescau, société de courtage spécialisée dans l'affacturage et l'assurance crédit pour les entreprises. L'opération intègre la société Socafac, détenue à 50 % par Sogescau et spécialisée dans la couverture de risques liés à l'assurance crédit dans le secteur de l'énergie et l'industrie pétrolière. Ces sociétés ont été consolidées au 1er octobre 2010.

ASSURDOM Gestion

APRIL Dommages a procédé le 22 janvier 2010 au rachat de 28,45 % d'ASSURDOM Gestion, portant sa participation à 100 %.

APRIL Insurety (devenue APRIL UK)

APRIL International a procédé le 18 mars 2010 au rachat de 30 % d'APRIL Insurety, portant sa participation à 100 %.

ASSINCO (devenue APRIL Entreprise Paris)

APRIL Corporate(devenue APRIL Entreprise) a procédé le 2 avril 2010 au rachat de 20 % d'ASSINCO, portant sa participation à 100 %.

APRIL Marine

APRIL Dommages a procédé le 8 avril 2010 au rachat de 12,5 % d'APRIL Marine, portant sa participation à 100 %.

ASSUR-LONDRES

APRIL Corporate(devenue APRIL Entreprise) a procédé le 13 avril 2010 au rachat de 40 % d'ASSUR-LONDRES, portant sa participation à 100 %.

APRIL Dierrevi

APRIL International a procédé le 26 mai 2010 au rachat de 20 % d'APRIL Dierrevi, portant sa participation à 100 %.

APRIL Yacht

APRIL Dommages a procédé le 12 avril 2010 au rachat de 30 % d'APRIL Yacht, portant sa participation à 100 %.

Moral Caraïbes

APRIL Dommages a procédé le 5 juin 2010 au rachat de 10 % de Moral Caraïbes, portant sa participation à 100 %.

APRIL Financial Services

APRIL International a procédé le 27 juillet 2010 au rachat de 16 % d'APRIL Financial Services, portant sa participation à 100 %.

APRIL Entreprise Crédit

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 31 août 2010 au rachat de 30 % d'APRIL Entreprise Crédit, portant sa participation à 100 %.

Filiales du groupe SANO Concept

SANO Concept Holding a procédé au rachat de 5 % de Vision Beratungs, de 50 % de ScoreLife DD Chablais, de 4 % de Vision Conseil et de 5 % de Scorefive.

CORIS International

APRIL International a procédé le 14 septembre 2010 au rachat de 34 % de CORIS International, portant sa participation à 100 %.

Canada Worldwide (devenue APRIL Canada)

APRIL International a procédé le 15 novembre 2010 au rachat de 14 % de Canada Worldwide (opération à effet 1er octobre 2010), portant sa participation à 100 %.

APRIL Solutions

APRIL Corporate(devenue APRIL Entreprise) a cédé la totalité de sa participation dans la société APRIL Solutions le 1^{er} mars 2010.

Axeria Vie

APRIL a cédé la totalité de sa participation dans la société Axeria Vie le 28 décembre 2010.

1.3.4.1/3 - Au cours de l'exercice 2009

SANO Concept

APRIL International a procédé au cours du mois de janvier 2009 à l'acquisition de 55 % de SANO Concept, courtier spécialisé dans l'assurance santé destinée aux particuliers, basé à Lausanne en Suisse.

Genç Sigorta (devenue APRIL Genç)

APRIL International a procédé au cours du mois d'avril 2009 à l'acquisition de 60 % du capital de la société Genç Sigorta, courtier grossiste, basée à Istanbul en Turquie.

Judicial

APRIL a acquis, au cours du mois de juin 2009, 88 % de la société Judicial, via sa filiale Solucia Protection Juridique, courtier français spécialisé dans la protection juridique des professionnels.

Actova (devenue Score Life Nord-Vaudois)

SANO Concept Holding a acquis, au cours du mois de juillet 2009, 51 % de la société Actova, cabinet de conseil et de courtage en assurances, basé à Yverdon les Bains (Suisse).

H&S ASSURANCES

SANO Concept Holding a acquis, au cours du mois d'août 2009, 51 % de H&S Assurances, courtier suisse opérant dans le conseil et l'analyse des risques.

FLEXITRANS

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 17 décembre 2009 à l'achat de 70 % de FLEXITRANS, courtier grossiste français spécialisé dans l'assurance des transporteurs et des logisticiens.

ASSURDOM Gestion

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 16 janvier 2009 au rachat de 17,92 % d'ASSURDOM, portant sa participation à 71,55 %.

APRIL Iberia

APRIL International a procédé le 4 février 2009 au rachat de 30 % d'APRIL Iberia, portant sa participation à 100 %.

APRIL Santé

APRIL Prévoyance Santé (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 24 février 2009 au rachat de 2,63 % d'APRIL Santé, portant sa participation à 100 %.

APRIL WAF

APRIL a procédé le 16 mars 2009 au rachat de 20 % d'APRIL WAF, portant sa participation à 100 %.

APRIL North America (devenue APRIL Canada)

APRIL a procédé le 18 mars 2009 au rachat de 30,1 % d'APRIL North America, portant sa participation à 100 %.

APRIL Marine

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 31 mars 2009 au rachat de 12,5 % d'APRIL Marine, portant sa participation à 87,5 %.

Solidaris

APRIL Prévoyance Santé (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 30 septembre 2009 au rachat de 20 % de Solidaris, portant sa participation à 100 %.

CACEP (devenue APRIL Entreprise et Collectivités)

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 28 octobre 2009 au rachat de 25 % de CACEP, portant sa participation à 100 %.

Hausmann Conseils

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 18 décembre 2009 au rachat de 20 % d'Hausmann Conseils, portant sa participation à 100 %.

Habitanace

APRIL a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Habitanace au groupe Guy Hoquet le 24 février 2009. La société a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2009.

Letis

APRIL a cédé la totalité de sa participation dans la société London & European Title Insurance Services le 8 avril 2009.

SFG

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a cédé la totalité de sa participation dans la société SFG le 26 mai 2009.

Création d'APRIL Asset Management

Le GIE APRIL Asset Management est en charge de la gestion financière des placements des compagnies d'assurances du groupe.

1.3.4.1/4 - Au cours de l'exercice 2008

CACEP (devenue APRIL Entreprise et Collectivités)

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 6 mars 2008 à l'acquisition de 75 % du capital du cabinet de courtage CACEP. La société CACEP est spécialisée dans l'assurance des obligations statutaires des collectivités territoriales envers leurs agents, l'assurance de la protection juridique des collectivités elles-mêmes, la défense pénale et la responsabilité civile personnelle professionnelle des agents.

APRIL Risks Solutions

APRIL, via sa filiale APRIL CEE Development, crée APRIL Risk Solutions le 31 mars 2008 en partenariat avec Le groupe AG Capital, premier groupe immobilier bulgare. APRIL CEE Development détient 63 % du capital de cette société basée à Sofia en Bulgarie.

APRIL Actuarial Consultants

APRIL crée en avril 2008 APRIL Actuarial Consultants, cabinet de conseil international spécialisé en actuariat et basé à Miami, Etats-Unis.

OGB (devenue APRIL OGB)

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70 % du capital de la société polonaise OGB, située à Varsovie en Pologne. Le cabinet OGB est un courtier spécialisé dans les risques dommages de l'entreprise, notamment l'assurance des flottes automobiles.

APRIL Insurety (devenue APRIL UK)

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70 % du capital de la société Insurety Plc, basée à Bristol en Grande-Bretagne. Insurety Plc est un courtier spécialisé dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé.

Medibroker (devenue APRIL Medibroker)

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 23 mai 2008 à l'acquisition de 100 % du capital du courtier online Medibroker. La société Medibroker, implantée près de Newcastle en Grande-Bretagne, est un courtier online spécialisé en assurance santé des expatriés.

ASSURDOM Gestion

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 16 juillet 2008 à l'acquisition de 15,4% du capital de la société ASSURDOM, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 53,6 %.

Canada WorldWide (devenue APRIL Canada)

APRIL a procédé à l'acquisition le 21 juillet 2008 au travers de la holding APRIL North America de 80 % du capital du courtier grossiste Canada WorldWide. Canada WorldWide, basé à Calgary, est spécialisé dans l'assurance des risques hors normes des entreprises.

CAEG – ASSUR-LONDRES

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé à l'acquisition le 28 juillet 2008 de 60 % du capital du courtier CAEG situé à Paris. CAEG est un courtier grossiste agissant sous la marque ASSUR-LONDRES, souscripteur auprès des Lloyd's de Londres, spécialisé dans l'assurance dommages des entreprises.

Moral Caraïbes

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 8 septembre 2008 à l'acquisition de 30,6 % du capital de la société Moral Caraïbes, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 90 %.

CORIS International

APRIL International a procédé le 30 octobre 2008 à l'acquisition de 66 % du capital de la société d'assistance CORIS International. CORIS International est aujourd'hui présente dans plus de 20 pays en Europe de l'Ouest, de l'Est, en Afrique du Nord et en Asie avec un effectif de 500 personnes.

APRIL Réunion

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 4 novembre 2008 à l'acquisition de 8,5 % du capital de la société APRIL Réunion, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

APRIL Web Access Factory

APRIL Web Access Factory (anciennement APRIL Alpha) développe depuis 2008 son activité de prestations de services informatiques et accompagne en particulier les sociétés du groupe dans le développement de leur offre internet.

APRIL Portugal

Société créée en 2008 et basée à Lisbonne au Portugal, APRIL Portugal démarre son activité centrée sur l'assurance de prêts.

Libr'Handi

Société créée en 2008 et basée en France, Libr'Handi développe des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté handicapée.

Axeria Life Insurance Company

APRIL, via sa filiale APRIL Mediterranean, créée en novembre 2008 Axeria Life International, Protected Cell Company basée à Malte et spécialisée en assurance de personnes.

1.3.4.1/5 - Au cours de l'exercice 2007

AMT Assurances (devenue APRIL Moto)

APRIL Dommages Particuliers (devenue APRIL Dommages) a procédé le 5 janvier 2007 à l'acquisition de 75 % du capital de la société AMT, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance moto.

Axeria Vie

Axeria Vie a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 17 janvier 2007. Cette compagnie, détenue à 100 % par APRIL Vie Epargne (devenue APRIL Vie Epargne), accompagne APRIL dans le développement de ses activités en assurance-vie.

ISR Courtage

ISR Courtage, structure de courtage dédiée à la distribution via internet de produits d'investissements socialement responsables, a démarré son activité en 2007.

Febs (devenue APRIL Financial Services AG)

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 19 février 2007 au rachat de 10 % des minoritaires de la société APRIL Financial Services AG. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 84 %.

APRIL Germany

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 16 mai 2007 au rachat de 20 % des minoritaires de la société APRIL Germany. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

APRIL North America (devenue APRIL Canada)

APRIL a procédé, via sa filiale APRIL North America (devenue APRIL Canada) créée à cet effet, à l'acquisition des cabinets de courtage canadiens Dave Rochon Assurances Inc., le 8 juin 2007 et ESCAPADE Assurances Voyages, le 11 juin 2007. La société ESCAPADE Assurances Voyages, basée à Sainte Croix, est spécialisée dans les produits d'assurances voyages à destination des particuliers. La société Dave Rochon Assurances Inc., basée à Montréal, est un courtier grossiste spécialisé dans les risques aggravés en assurances Dommages des entreprises et des particuliers.

ASSURDOM

APRIL Prévoyance Individuelle (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 22 juin 2007 à l'acquisition de 38,2 % du capital de la société ASSURDOM sur l'Ile de la Réunion. ASSURDOM est un courtier grossiste spécialisé dans les risques dommages essentiellement à destination des particuliers.

ASSINCO (devenue APRIL Entreprise Paris)

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 7 novembre 2007 à l'acquisition de 80 % de la société ASSINCO. ASSINCO est une société de courtage d'assurance, opérant directement ou par le biais de ses 16 filiales, dans l'assurance de personnes, l'assurance dommages aux biens et l'assurance crédit, pour les entreprises et les particuliers en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

APRIL Cover (devenue APRIL Entreprise Crédit)

APRIL Cover, créée en 2006, a démarré son activité en 2007. Cette société met à la disposition des petites et moyennes entreprises l'ensemble des outils nécessaires à la gestion de leur poste client afin de prévenir et gérer les risques de non paiement : prévention, indemnisation, gestion du recouvrement, optimisation du financement.

Solidaris

Solidaris, anciennement APRIL Partenariats, développe depuis 2007 des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté homosexuelle.

APRIL Réunion

APRIL Réunion, anciennement APRIL Distribution, a démarré son activité en 2007 sur l'Ile de la Réunion. La société intervient principalement dans le domaine de la santé-prévoyance individuelle.

APRIL CEE Development

APRIL crée en 2007 APRIL CEE Development, société de courtage basée à Budapest, afin de développer son activité en Hongrie.

APRIL Mediterranean Ltd et Axeria Re Ltd

APRIL a procédé, via sa filiale APRIL Mediterranean Ltd (holding d'animation régionale) à la création d'Axeria Re Ltd le 28 décembre 2007. Axeria Re Ltd est une société de réassurance basée à Malte.

APRIL Santé

APRIL a lancé en 2007 l'activité d'APRIL Santé, réseau de points de vente et d'espaces de conseils en matière de services et d'assurance santé de la famille.

APRIL Corporate Broking (devenue APRIL Partenaire Pro)

APRIL Corporate Broking démarre son activité de conception, intégration et gestion de solutions d'assurance IARD pour les entreprises, proposée via un réseau de courtiers et d'agents d'assurance.

1.3.4.1/6 - Au cours de l'exercice 2006

Assurance Juridique (devenue APRIL Mon Assurance)

APRIL a procédé le 16 février 2006 à l'acquisition de 25 % du capital de la société Assurance Juridique, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

Dierrevi SPA (devenue APRIL Dierrevi)

APRIL Développement (devenue APRIL Dommages) a procédé le 11 mai 2006 à l'acquisition de 80 % du capital de la société Dierrevi SPA. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la commercialisation de contrats d'assurances pour les flottes automobiles en Italie.

APRIL Iberia

APRIL Iberia, créée le 31 mai 2006, a débuté son activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'assureurs-conseils indépendants en Espagne fin décembre 2006.

Doudet Charlet

APRIL Développement (devenue APRIL Dommages) a procédé le 27 juin 2006 à l'acquisition de 100 % du capital de la société Doudet Charlet. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

AVS

APRIL Corporate (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 3 juillet 2006 à l'acquisition de 100 % du capital de la société AVS. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

Moral Caraïbes

APRIL Courtage (devenue APRIL Prévoyance Santé) a procédé le 20 juillet 2006 à l'acquisition de 59,4 % du capital de la société Moral Caraïbes, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance Dommages auprès des particuliers. Cette société détient 100 % de la société AMC.

Solucia Protection Juridique

La société Solucia Protection Juridique a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 20 octobre 2006. Cette compagnie conçoit et gère des contrats de protection juridique.

Europassur (devenue APRIL Entreprise Services Automobiles)

APRIL CORPORATE (devenue APRIL Entreprise) a procédé le 30 novembre 2006 à l'acquisition de 25 % du capital de la société Europassur, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100 %.

1.3.4.1/7 - Au cours de l'exercice 2005

SFG

Acquisition le 1^{er} janvier 2005 du solde du capital de la société SFG.

CGCA / GI2A (devenues APRIL Partenaires)

APRIL Assurances (devenue APRIL Santé Prévoyance) a acquis 100 % du capital des sociétés CGCA et GI2A, le 7 janvier 2005. Ces sociétés sont spécialisées dans la conception et la gestion de produits de niches en assurance Dommages de particuliers. CGCA détient également 100 % de la société ACI.

Assurance Juridique (devenue APRIL Mon Assurance)

APRIL a acquis 75 % du capital de la société Assurance Juridique et de ses 13 filiales au cours du mois de mars 2005. Cette compagnie d'assurances conçoit, gère et commercialise des produits de protection juridique et d'assurance dommages.

France Plaisance Assurance (devenue APRIL Marine)

APRIL Développement (devenue APRIL Dommages) a acquis 75 % du capital de la société France Plaisance Assurance le 22 avril 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance multirisques pour les bateaux de plaisance.

Assurtis

APRIL Développement (devenue APRIL Dommages) et Laser, à travers sa filiale Mediatis spécialisée dans la vente en direct de crédits, ont créé en commun le 1^{er} juin 2005 la société Assurtis. Cette société est détenue à 55 % par APRIL Dommages et à 45 % par Mediatis. Par l'intermédiaire d'un réseau de points de vente franchisés, Assurtis assure la distribution de crédits à la consommation (prêts personnels renouvelables, amortissables, regroupement de créances) et de contrats d'assurance (auto, habitation, santé,...).

Résolution (devenue APRIL Entreprise Immobilier)

Acquisition du solde du capital de la société Résolution entre le 30 juin 2005 et le 15 décembre 2005.

FG&A

Acquisition du solde du capital de la société FG&A le 30 juin 2005.

Cogealp (devenue ALP Prévoyance)

APRIL a procédé le 1^{er} juillet 2005 à une prise de participation de 66 % du capital de la société de courtage Cogealp, spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance santé et prévoyance collectives pour les entreprises et opérant sous la marque ALP.

Febs (devenue APRIL Financial Services AG)

APRIL Assurances (devenue APRIL Santé Prévoyance) a acquis 74 % du capital de la société Febs AG le 6 juillet 2005. Cette société, basée à Munich (Allemagne), est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance pour les crédits à la consommation, notamment les crédits automobiles.

SASCO (devenue APRIL Entreprise Savoie)

APRIL Développement (devenue APRIL Dommages) a acquis 100 % du capital de la société SASCO le 7 septembre 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion des contrats d'assurances pour les PME, notamment en assurance dommages.

Sepcofi / EAC

APRIL Solutions, le 26 septembre 2006, a acquis 100 % du capital des sociétés de courtage SEPCOFI et EAC, respectivement basées à Lyon et à Paris. Ces sociétés sont spécialisées dans le conseil et la conception de programmes d'assurance et de protection sociale collective à destination du personnel des entreprises.

Habittance

APRIL Assurances (devenue APRIL Santé Prévoyance) et Guy Hocquet (groupe d'agents immobiliers indépendants) ont créé la société Habittance le 5 octobre 2005. Ce cabinet de courtage, détenu à 50 % par chacun des deux partenaires, a pour vocation d'apporter des solutions d'assurance aux agents immobiliers du réseau Guy Hocquet.

APRIL Germany

APRIL Courtage (devenue APRIL Prévoyance Santé) et la société Go Life ont créé la société APRIL Germany le 12 décembre 2005. Détenu à 80 % par APRIL Courtage et 20 % par Go Life, cette société a pour objet de développer en Allemagne une activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants.

Forum Assurances

Acquisition le 15 décembre 2005 du solde du capital de la société Forum Assurances.

1.3.4.2 - Investissements en cours de réalisation

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

1.3.4.3 - Investissements futurs

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

1.3.5 Rapport de gestion

Voir le rapport de gestion pages 58 et suivantes.

1.3.6 Risques de l'émetteur

Le Risk manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

La société a ainsi procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.3.6.1 - Risques liés à l'activité

1.3.6.1/1. Identification des facteurs et liens entre activité déployée et risques identifiés

Les principaux enjeux identifiés à l'échelle du groupe concernent (risques bruts avant prise en compte des contrôles mis en place) :

- la qualité et l'évolutivité des systèmes d'information : les systèmes d'information présentent un enjeu significatif inhérent aux métiers du groupe ; la gestion en est assurée par une entité du groupe dédiée tant à la sécurisation des réseaux et infrastructures, qu'au développement de nouveaux progiciels de gestion et à la refonte de certains applicatifs métiers ;
- la maîtrise de l'organisation fonctionnelle : elle s'analyse au sein du groupe autour de l'organisation et de l'animation de nos réseaux de distribution, de la qualité des procédures de contrôle interne établies et de l'adéquation des moyens humains et techniques déployés ;

- la gestion des hommes clés : elle s'articule au sein du groupe non seulement autour des dirigeants des sociétés, garants de la réussite de son modèle entrepreneurial, mais aussi autour des experts techniques qui permettent de garantir à nos clients une offre pertinente et une qualité de service de haut niveau ;
- la qualité de la relation avec les porteurs de risques : l'adéquation des couvertures d'assurance et de réassurance, la solidité financière des porteurs de risques et la capacité à négocier les meilleurs tarifs pour nos clients sont au cœur des problématiques du groupe dans ses métiers de courtier et d'assureur ;
- la conformité avec les lois et règlements : tous les métiers du groupe sont soumis à une réglementation exigeante dont les évolutions sont des facteurs de risques particulièrement suivis, notamment en matière de droit des assurances, de droit des sociétés et de normes comptables et fiscales ; cette réglementation est évolutive et implique une attention permanente ;
- la gestion de l'image et de la marque : la pérennisation de l'image du groupe en matière de dynamisme, d'innovation et de capacité à offrir les meilleurs produits et services, aux meilleurs prix, sur chacun de ses marchés ;
- la croissance externe et le développement à l'international : le développement du groupe inclut la croissance à l'international sur des marchés présentant des spécificités et cultures différentes. Le pilotage est assuré par une équipe centrale dédiée tant en matière financière, contrôle interne, et juridique, que marketing et développement.

Des groupes projet ont été tenus à l'échelle du groupe durant l'exercice 2011 notamment sur les sujets suivants :

- systèmes d'information : des progiciels significatifs font l'objet de déploiements progressifs depuis l'exercice 2010 ; ces actions vont se poursuivre courant 2012 et contribuent à la maîtrise des risques en matière de qualité et évolutivité des systèmes ;
- pilotage de l'image de marque par la mise en place d'un comité dédié et surveillance par des organes supports ;
- poursuite du renforcement du dispositif de contrôle interne décrit en partie 2.3.2.

Par ailleurs, la création à l'échelle du groupe d'une Direction technique groupe ainsi que d'une Direction juridique métiers contribuent à la sécurisation des risques techniques et de conformité. Une fonction de responsable conformité groupe avait par ailleurs été créée durant l'exercice 2010 dont les missions ont pour vocation de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession, afin de limiter le risque d'irrégularités et de sanctions. Cette fonction renforce le dispositif déjà en place. Par ailleurs, la Direction juridique métiers pilote la veille réglementaire et sectorielle pour le groupe afin de diffuser les informations auprès des filiales.

De plus, la structure du Pôle International a été adaptée aux enjeux inhérents à son activité par l'intégration d'experts métiers renforçant les équipes spécialisées déjà en fonction. Par ailleurs, le Comité d'investissement et le Comité de développement durable continuent à effectuer le suivi des acquisitions post-intégration.

Des actions de suivi ont été mises en place afin de surveiller l'évolution de ces risques dans les différents pôles métiers du groupe et des mesures de prévention ont été engagées afin de réduire l'exposition du groupe.

1.3.6.1/2. Evaluation

La nature de ces enjeux ne permet pas d'en effectuer une évaluation quantitative chiffrée. A ce jour, les risques évoqués ne présentent pas d'indices de réalisation pouvant induire des conséquences matérielles à l'échelle du groupe.

1.3.6.1/3. Procédures et moyens de suivis mis en place

Le Risk manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque de l'assurance et du courtage, ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité d'audit. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du groupe ainsi que sur les recommandations formulées par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement).

Le Risk manager alerte, conseille la Direction du groupe et rend compte de ses missions au Comité d'audit.

Chaque type de risques fait l'objet d'une étude permettant d'apprécier son importance et de mettre en place, si nécessaire, un plan d'actions destiné à supprimer, transférer ou réduire le risque résiduel. Les dirigeants des sociétés sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions défini lors des restitutions d'audit, des cartographies ainsi qu'une auto-évaluation du contrôle interne et en rendent compte formellement au moins une fois par an en Comité stratégique.

Le Risk manager veille, en parallèle, à la cohérence et à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne au sein des sociétés du groupe. Il coordonne et contrôle l'activité de tous les acteurs de l'audit interne du groupe.

Un plan d'audit annuel est préparé en tenant compte de l'exposition aux risques des différentes sociétés composant le groupe. Ce plan concerne l'ensemble des sociétés du groupe.

Le plan d'audit groupe annuel est défini par le Risk manager en relation avec la Direction du groupe et validé par le Comité d'audit. Il peut, par ailleurs, faire l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles zones de risques relevées ou de demandes spécifiques.

Les missions sont de plusieurs types : missions transversales et thématiques d'optimisation des procédures de contrôle interne, missions spécifiques d'audit et de contrôle, missions de suivi de l'intégration des sociétés ayant récemment rejoint le groupe et missions de suivi d'audits précédents.

Toutes les missions donnent lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une synthèse des recommandations émises. Pour chaque recommandation, un accord du management de l'entité auditée est requis.

Durant l'exercice 2011, quatorze missions d'audit interne ont été conduites par le groupe et 3 sociétés ont fait l'objet de missions d'accompagnement/détachement en contrôle interne. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk manager du groupe, 23 missions d'audit interne et 30 missions d'amélioration du contrôle interne ont été menées par les pôles ou sociétés du groupe.

La répartition de ces missions sur l'ensemble du groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions effectuées en 2011
Pilotage stratégique et mise en œuvre	26 %
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	3 %
Relations avec le personnel	13 %
Souscription	3 %
Revue générale du contrôle interne	14 %
Stratégie organisationnelle	7 %
Fraude, malveillance et préservation d'actifs	7 %
Autres lois et règlements	1 %
Fiscalité et comptabilité	13 %
Documentation	7 %
Outils	6 %

Pôles métiers

Répartition des missions effectuées en 2011

	Audit	Contrôle interne
--	-------	------------------

APRIL Dommages	30 %	48 %
APRIL Prévoyance Santé	22 %	36 %
APRIL International	38 %	9 %
Compagnies d'assurances	11 %	6 %

En complément, plus d'une trentaine de sociétés ont déployé, en 2011, un exercice d'auto-évaluation du contrôle interne tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2/2. Par ailleurs, des audits de conformité contractuels ont été réalisés par la Direction juridique métiers sur le Pôle Dommages en complément des données ci-dessus.

Le responsable fiscal groupe a également conduit des missions d'audit thématiques dans les filiales tout au long de l'exercice.

1.3.6.2 - Risques de marché

1.3.6.2/1 - Lien entre l'activité et les risques identifiés

L'activité d'APRIL s'articule autour de deux axes principaux dont l'approche en termes de risques de marché diffère sensiblement : le courtage, qui n'expose pas le groupe aux risques de marché et les compagnies d'assurances dont la gestion des risques de marché représente un des cœurs de métier.

Le courtage

A travers son activité et son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, le courtage permet au groupe de présenter un niveau d'endettement particulièrement faible (le total des dettes financières au bilan consolidé est de 5 098 K€ seulement) pour un niveau de liquidité très élevé (la trésorerie nette et équivalents s'élèvent à 149 660 K€ dans le bilan consolidé).

Les dettes financières du groupe sont composées essentiellement d'emprunts bancaires divers pour 884 K€ et des passifs financiers pour 4 214 K€ résultant notamment des engagements de rachat des minoritaires.

La trésorerie du groupe, en dehors des disponibilités, est investie intégralement en placements financiers à court terme (75 950 K€ au 31 décembre 2011) à travers essentiellement un OPCVM « équivalent monétaire » dédié (le FCP APRIL Trésorerie). A cela s'ajoutent 20 000 K€ de comptes à terme ouverts dans des banques françaises de premier ordre, bénéficiant de clauses de liquidités souples et qui sont classés dans les placements financiers HFT.

Les compagnies d'assurances

L'une des fonctions de base de l'activité d'assurance consiste à investir les primes reçues des clients dans l'optique de régler les sinistres éventuels futurs.

La gestion d'actifs, c'est-à-dire le choix des classes d'actifs et des supports d'investissement, est donc un élément primordial de la gestion des compagnies d'assurances. Afin d'en améliorer la maîtrise des risques et l'adéquation avec les contraintes internes, Le groupe a décidé, en 2009, de ré-internaliser la gestion financière des portefeuilles d'assurance du groupe en créant un GIE dédié à cette activité (le GIE APRIL Asset Management).

La gestion actif/passif permet de maximiser l'adéquation entre la cadence des règlements futurs et l'investissement de ces primes dans les différentes classes d'actifs.

1.3.6.2/2 - Evaluation des risques

Au 31 décembre 2011, APRIL détient, à travers les compagnies d'assurances (dont les principales sont Axeria Prévoyance et Axeria Iard) un portefeuille de placements financiers d'une valeur* de 509 756 K€ et qui se décompose ainsi :

En milliers d'euros	Valeur *	%	Coût historique	Plus ou moins values latentes
Obligations	305 147	60 %	304 008	1 139
OPCVM obligations	29	0 %	19	10
Total Obligations	305 176	60 %	304 027	1 148
Actions	0	0 %	0	0
OPCVM Actions	28 335	6 %	27 430	904
Total Actions	28 335	6 %	27 430	904
Autres	12 299	2 %	12 190	110
Monétaire	163 946	32 %	163 870	77
TOTAL PORTEFEUILLE	509 756	100 %	507 517	2 239
<i>dont Axeria Prévoyance</i>	<i>310 505</i>	<i>61 %</i>	<i>308 124</i>	<i>2 381</i>
<i>dont Axeria Iard</i>	<i>100 185</i>	<i>20 %</i>	<i>100 565</i>	<i>-380</i>
<i>dont autres compagnies</i>	<i>99 066</i>	<i>19 %</i>	<i>98 828</i>	<i>238</i>

*Cf note 3.1.18 de l'annexe aux comptes consolidés explicitant la méthode de valorisation des placements financiers

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Compte tenu de la gestion actif/passif, ce risque n'est pas significatif.

Risque actions

Les compagnies d'assurances du groupe ont investi 6 % de leurs portefeuilles sur le marché des actions, là où l'Autorité de Contrôle Prudential fixe la limite à 65 % de l'actif réglementé. Les sociétés adoptent donc une allocation très prudente par rapport à la réglementation en vigueur.

L'investissement actions est concentré dans un OPCVM dédié (le FCP APRIL Equity Flexible) qui est un fonds de fonds et investit donc dans d'autres OPCVM, ce qui permet d'assurer une meilleure répartition des risques. Ces OPCVM détiennent des titres couvrant divers secteurs économiques (banque, assurance, grande distribution, cosmétiques, industrie etc.), en majorité sur l'Europe, dont la France. Pour la sélection de ces fonds, APRIL est assisté par Morningstar, une société de conseil en investissement spécialisée et reconnue dans la gestion institutionnelle.

A noter que ce fonds est exposé au 31 décembre 2011 à hauteur de 56,1% sur les marchés actions, ce qui signifie que l'exposition réelle aux marchés actions du portefeuille d'APRIL n'est que de 15 896 K€ (soit 3,1% des actifs).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2011, le détail de l'exposition du portefeuille d'APRIL au risque actions par zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'€)	Europe	Amérique du Nord	Autres zones	Total
Actions				
OPCVM actions	11 904	498	3 494	15 896
TOTAL PORTEFEUILLE	11 904	498	3 494	15 896
en %	74,9 %	3,1 %	22 %	100 %

Risque de change

Le portefeuille d'APRIL est intégralement investi en euros mais il peut subsister un risque de change indirect à travers les supports sous-jacents (OPCVM actions notamment lorsque le risque n'est pas totalement couvert).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2011, l'exposition du portefeuille aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE (en milliers d'euros)	Total	%
Actifs financiers libellés en EUR	505 330	99,1 %
Actifs financiers libellés en GBP		
Actifs financiers libellés en USD	1 277	0,3 %
Actifs financiers libellés en autres devises	3 149	0,6 %
TOTAL PORTEFEUILLE	509 756	100 %

Risque de taux

Le portefeuille d'APRIL est majoritairement composé d'obligations et il est donc exposé au risque sur les marchés de taux. Il s'agit plus particulièrement d'un risque de perte de juste valeur pour les obligations à taux fixe, d'un risque de cash flow sur les coupons pour les obligations à taux variable.

Sensibilité des actifs financiers aux risques de taux	31 décembre 2011			Rappel 31 décembre 2010		
	Impact sur la juste valeur	Impact résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur	Impact résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments financiers de couverture						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	9 469	-283	9 469	11 402	-348	11 402
<i>dont instruments financiers exposés au risque de juste valeur</i>	9 469		9 469	11 402		11 402
<i>dont instruments financiers exposés au risque de cash flow</i>		-283			-348	
Après effet des instruments financiers de couverture						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	9 469	-283	9 469	11 402	-348	11 402
<i>dont instruments financiers exposés au risque de juste valeur</i>	9 469		9 469	11 402		11 402
<i>dont instruments financiers exposés au risque de cash flow</i>		-283			-348	

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition, au 31 décembre 2011, du portefeuille par rapport au risque de taux par échéance :

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX PAR ECHEANCE (en milliers d'euros)	inf. à 1 an	inf à 2 ans	inf à 3 ans	inf à 4 ans	inf à 5 ans	sup. à 5 ans	TOTAL
Obligations exposées au risque de juste valeur	25 541	45 992	44 300	31 715	37 067	99 164	283 778
OPCVM obligations exposées au risque de juste valeur						29	29
Instruments dérivés actifs exposés au risque de juste valeur							
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur							
Instruments financiers exposés au risque de juste valeur (5)	25 541	45 992	44 300	31 715	37 067	99 193	283 807
Obligations exposées au risque de cash flow						21 369	21 369
OPCVM obligations exposés au risque de cash flow							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de cash flow							
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow							
Instruments financiers exposés au risque de cash flow (5)						21 369	21 369
TOTAL PORTEFEUILLE	25 541	45 992	44 300	31 715	37 067	120 562	305 176
<i>en %</i>	<i>8,4%</i>	<i>15,1%</i>	<i>14,5%</i>	<i>10,4%</i>	<i>12,1%</i>	<i>39,5%</i>	<i>100,0%</i>

Risque de crédit

Le portefeuille d'APRIL est exposé au risque de crédit à travers les émetteurs des obligations détenues en portefeuille ; cependant ce risque est limité par une sélection très rigoureuse des émetteurs (80 % des actifs obligataires ont des émetteurs notés au minimum AA par Moody's et/ou Standard & Poor's).

Le tableau ci-dessous ventile, au 31 décembre 2011, le portefeuille obligataire par notation émetteur :

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR NOTATION EMETTEUR (1) (en milliers d'€)	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	TOTAL
Obligations exposées au risque de crédit		183 884	59 670	26 095	32 281	3 216	305 147
OPCVM obligations exposées au risque de crédit	29						29
TOTAL PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE	29	183 884	59 670	26 095	32 281	3 216	305 176
<i>en %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>60,3 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>8,6 %</i>	<i>10,6 %</i>	<i>1,1 %</i>	<i>100 %</i>

(1) Notation de l'agence Moody's et/ou Standard & Poor's (long terme)

APRIL ne détient, par ailleurs, dans ses portefeuilles aucun véhicule de titrisation de type CDO, ABS ou autre.

APRIL est également soumis au risque de crédit à travers les réassureurs à qui les compagnies cèdent une partie significative des risques de leurs contrats d'assurance. Le groupe ne fait appel qu'à un nombre restreint de réassureurs dont la solvabilité est reconnue : près de 80 % des cessions en réassurance sont réalisées avec des réassureurs disposant au minimum d'une notation A par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2011, la ventilation des primes réassurées par la notation des réassureurs est la suivante :

REPARTITIONS DES PRIMES CEDEES PAR NOTATION REASSUREUR (1) en %	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	Total
<i>En % des primes cédées</i>	0,3 %		66,1 %	21,2 %	12,4 %		100 %

(1) Notation de l'agence Standard & Poor's (long terme)

Sensibilité du portefeuille titres

Marchés de taux

De façon régulière, c'est-à-dire chaque trimestre, un état présentant la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux ainsi que la sensibilité du passif est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité moyenne du portefeuille obligataire d'APRIL a une variation des taux d'intérêt est de 3,10 (pour rappel 3,22 au 31 décembre 2010) et si l'on prend en compte la totalité du portefeuille (y compris actions et autres actifs), celle-ci tombe à 1,86 (pour rappel 2,45 au 31 décembre 2010).

Cela signifie que si les taux d'intérêt augmentent de 1 % en valeur absolue (par exemple s'ils passent de 3 % à 4 %), le portefeuille d'APRIL devrait perdre 1,86 % de sa valeur.

Marchés actions

Le portefeuille actions est sensible à une évolution positive ou négative des marchés financiers actions.

En ce sens et compte tenu de la constitution du portefeuille, le risque sur le portefeuille actions peut être assimilé au risque existant sur les principaux indices des marchés financiers comme par exemple l'EUROSTOXX 50. Ainsi, une baisse de 10 % de l'indice EUROSTOXX 50 entraînerait une baisse de l'ensemble du portefeuille d'APRIL de 1 590 K€.

1.3.6.2/3 - Procédures et moyens de suivi mis en place

Dans le but d'améliorer la maîtrise des risques de marché et l'adéquation avec les contraintes internes, la gestion d'actifs des compagnies d'assurances a été ré-internalisée et est confiée à une entité dédiée au sein du groupe (le GIE APRIL Asset Management).

Dans le cadre de la gestion, des limites sont fixées en termes de pourcentage du portefeuille investi sur les différents supports obligataires et actions (ratios de dispersion, ratios d'emprise, limitation en termes de notations émetteurs, de duration...).

De plus, le Code des assurances, auquel sont soumises les compagnies d'assurances, fixe également des limites d'investissement.

Le GIE APRIL Asset Management, placé sous le contrôle de la Direction financière du groupe, est en charge de l'analyse de l'environnement macro économique, de la définition et de la mise en pratique de la politique d'investissement en fonction des contraintes internes, du suivi des portefeuilles et de la maîtrise des risques financiers.

Grâce à un reporting complet réalisé par cette entité incluant notamment des éléments comptables (inventaire, résultat comptable, plus ou moins-values latentes...) et un récapitulatif des performances et des différents niveaux d'exposition sur les marchés, un suivi complet du portefeuille financier est réalisé avec une fréquence mensuelle.

1.3.6.3 - Risques juridiques

1.3.6.3/1 – Liens entre activité déployée et risques identifiés

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction juridique et fiscale d'APRIL.

Les risques liés à l'activité sont identifiés dans le cadre de la procédure de contrôle interne en relation avec la Direction de l'audit et du contrôle interne décrite en page 104 du document de référence.

Les activités du groupe constituent des activités fortement réglementées au plan national ou européen. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes que ce soit concernant l'intermédiation en assurance ou la réglementation spécifique aux compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une Direction juridique métiers a été créée durant l'exercice 2011 pour piloter l'ensemble des enjeux liés à l'activité assurantielle.

Ces trois directions sont regroupées au sein du Secrétariat général qui coordonne l'ensemble de leurs actions.

1.3.6.3/2 – Evaluation des risques

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2011
Provisions litiges	3 126		1 413	-1 170		3 369
Provisions retraite	2 293		608	-1 207		1 694
Autres provisions risques et charges	10 803	431	4 351	-1 946	-518	13 121
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	16 222	431	6 372	-4 323	-518	18 184

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,4 %
- taux de revalorisation des salaires : 2 %
- taux d'inflation : 1,5 %

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

1.3.6.3/3 – Procédures et moyens de suivi

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les Directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés en relation avec le Secrétariat général.

L'activité opérationnelle des sociétés du groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. Les Directions juridiques des différentes sociétés du groupe sont chargées de vérifier de

manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés en coordination et sous le contrôle de la Direction juridique métiers du groupe.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont, pour l'essentiel, centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction juridique et fiscale du groupe.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre litige au 31 décembre 2011 (en dehors de ceux visés ci-dessus) susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat de l'émetteur.

1.3.6.4 - Risques industriels et environnementaux

De par la nature de son activité (services en assurance), le groupe n'est pas significativement impacté par de tels risques.

1.3.6.5 - Assurances et couvertures des risques

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle du courtier ;
- garantie financière ;
- garantie démarchage bancaire et financier ;
- multirisques bureaux ;
- assurance et assistance de la flotte de véhicules du groupe ;
- assurance auto-mission ;
- régimes complémentaires de prévoyance et de santé.

La Direction de l'audit et du contrôle interne, en relation avec des experts techniques, réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées aux activités des différentes sociétés du groupe.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont placés auprès d'assureurs externes au groupe. Le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance.

1.4 Patrimoine – Situation financière – Résultats

1.4.1 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale d'APRIL et des sociétés qui composent le groupe n'est intervenu depuis les derniers états financiers publiés.

1.4.2 Comptes consolidés et sociaux APRIL au 31 décembre 2011

1.4.2.1 - Etats financiers certifiés sur les trois derniers exercices

Voir les comptes sociaux d'APRIL au 31 décembre 2011 pages 190 et suivantes.

1.4.2.2 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés d'APRIL au 31 décembre 2011 sont présentés pages 113 et suivantes.

RESULTAT	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>en milliers d'€</i>		
CHIFFRE D'AFFAIRES	757 443	743 317
Autres produits d'exploitation	18 986	21 112
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	13 305	24 420
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	789 734	788 849
Charges techniques d'assurance	-230 269	-271 709
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	1 259	9 579
Autres achats et charges externes	-242 877	-218 272
Impôts, taxes	-21 700	-18 455
Charges de personnel	-178 631	-164 306
Dotations aux amortissements	-12 039	-11 349
Dotations aux provisions	-12 091	-9 244
Autres produits et charges d'exploitation	-9 336	-8 021
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	84 050	96 982
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-3 099	0
Autres produits et charges opérationnels	-1 399	6 193
RESULTAT OPERATIONNEL	79 552	103 175
Charges de financement	-49	-355
Quote-part dans les entreprises associées		
Charge d'impôt	-24 577	-30 770
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	54 926	72 050
Résultat après impôts des activités abandonnées	-967	7 958
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	53 959	80 008
Intérêts minoritaires	-1 522	346
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	55 481	79 662
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION	1,36	1,77
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION	1,32	1,73
RESULTAT PAR ACTION	1,37	1,96
RESULTAT DILUE PAR ACTION	1,34	1,92
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	53 959	80 008
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	2 174	4 573
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-2 057	-17 773
Autres retraitements		
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	1 183	6 824
Ajustements de reclassement	297	-2 853
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 597	-9 229
RESULTAT GLOBAL TOTAL	55 556	70 779
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total	-1 473	745
Part du groupe dans le résultat global total	57 029	70 034

ACTIF	<i>en milliers d'€</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
		Actif net	Actif net
Ecart d'acquisition		220 513	202 111
Autres immobilisations incorporelles		29 825	29 232
Immobilisations corporelles		16 581	18 286
Immeubles de placement		190	195
Placements financiers		509 756	464 675
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers		137 230	126 324
Impôts différés actifs		13 627	7 284
Autres actifs		4 814	5 036
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		932 536	853 143
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées		21 114	35 661
Créances nées d'opérations de cession en réassurance		39 844	45 307
Créances clients		128 073	116 462
Créances d'impôt exigibles		9 025	3 619
Autres créances		58 367	55 516
Trésorerie et équivalent de trésorerie		158 454	207 115
TOTAL ACTIFS COURANTS		414 877	463 680
SOUS TOTAL ACTIF		1 347 413	1 316 823
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		1 783	
TOTAL ACTIF		1 349 196	1 316 823

PASSIF	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>en milliers d'€</i>		
Capital social	16 362	16 358
Primes d'émission	12 839	12 683
Réserves consolidées	387 830	331 009
Résultat de la période	55 481	79 662
Ecart de conversion	2 820	696
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	475 332	440 408
Intérêts minoritaires	459	3 260
TOTAL CAPITAUX PROPRES	475 791	443 668
Provisions techniques des contrats d'assurance	462 575	462 662
Provisions pour risques et charges	18 184	16 222
Impôts différés passifs	5 277	5 349
Dettes financières	5 098	6 374
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	491 134	490 607
Concours bancaires courants	8 794	20 175
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	9 770	14 229
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	32 295	50 794
Dettes d'exploitation	211 703	187 784
Dettes d'impôts exigibles	5 738	8 461
Autres dettes	111 029	101 105
TOTAL PASSIFS COURANTS	379 329	382 548
SOUS TOTAL PASSIF	1 346 254	1 316 823
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	2 942	
TOTAL PASSIF	1 349 196	1 316 823

1.4.2.3 - Résultats

Voir rapport de gestion pages 58 et suivantes et tableau des résultats des 5 derniers exercices page 93.

1.4.2.4 - Montant du dividende global et par action des trois derniers exercices

Voir rapport de gestion page 58.

1.4.2.5 - Tableau de financement : ressources et utilisation des fonds

Voir les comptes sociaux APRIL au 31 décembre 2011 pages 190 et suivantes.

1.4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le groupe

	Mazars				Deloitte				Autres			
	Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:												
Émetteur	41	45	4 %	5 %	41	35	22 %	16 %				
Filiales intégrées globalement	908	846	93 %	86 %	145	184	78 %	84 %	12	19	100 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes *:												
Émetteur												
Filiales intégrées globalement	26	89	3 %	9 %								
<i>Sous-total</i>	975	980	100 %	100 %	186	219	100 %	100 %	12	19	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
<i>Sous-total</i>												
TOTAL	975	980	100 %	100 %	186	219	100 %	100 %	12	19	100 %	100 %

*: Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes réalisées par le cabinet Mazars correspondent principalement à des missions de due diligences réalisées dans le cadre de la croissance externe du groupe.

1.5 Le Gouvernement d'Entreprise

1.5.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

1.5.1.1 - Composition des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2011

Conseil d'administration

Administrateurs	Age	Fonction	Nombre d'actions APRIL détenues	Date de la première nomination (**)	Date de nomination ou de dernier renouvellement	Date d'échéance du mandat
Bruno Rousset	56 ans	Président du Conseil d'administration d'APRIL (***)	26 020 515 (*)	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
André Arrago	62 ans	Membre du Directoire d'Hannover Re Membre du Directoire de la E+S Rückversicherung AG	400	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
Jean-Claude Augros (****)	65 ans	Professeur de Sciences de Gestion à l'ISFA	500	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
Bernard Belletante (****)	58 ans	Directeur Général d'Euromed	750	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
Bruno Bonnell	53 ans	Président de Robopolis	1	21/04/2011	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
Philippe Marcel (****)	58 ans	Président de la Société MG Fil Conseil	3 215	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
Guy Rigaud (****)	65 ans	Président du Directoire de Rhône-Alpes Création	750	28/08/2007	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
Jean-Pierre Rousset	64 ans	Vice-président du Conseil d'administration d'APRIL	355	23/04/2009	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012
Dominique Takizawa (****)	55 ans	Secrétaire Général de bioMérieux	500	04/03/2010	04/03/2010	AG 2012 statuant sur les comptes 2011
Jacques Tassi (****)	64 ans	Président de Handicap International	500	21/04/2011	21/04/2011	AG 2013 statuant sur les comptes 2012

(*) dont 26 020 505 par la société Evolem SA détenue indirectement à 100 % par Bruno Rousset.

(**) L'Assemblée générale du 28 août 2007 a changé le mode d'administration et de direction de la société par l'adoption de la formule à Conseil d'administration. A cette occasion, elle a nommé pour la première fois certains membres composant le Conseil d'administration.

Certains membres de l'actuel Conseil d'administration occupaient des postes de mandataires dans les organes de gouvernance de la société (Conseil de surveillance et Directoire) avant l'Assemblée générale du 28 août 2007.

(***) Lors du Conseil d'administration du 24 février 2011, Monsieur Bruno Rousset a démissionné de ses fonctions de Directeur Général d'APRIL. Il continue à exercer ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

(****) Membres indépendants.

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas indiqué l'adresse des mandataires sociaux.

L'expérience et l'expertise dans le domaine de la gestion de chaque membre du Conseil d'administration sont détaillées ci-après :

Bruno Rousset est titulaire d'un diplôme de gestion et marketing ainsi que d'un diplôme du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Il rejoint, en 1979, le groupe de retraite et de prévoyance lyonnais UPESE (Union de Prévoyance des Entreprises du Sud-Est), en tant que responsable Prévoyance, puis Directeur adjoint. En 1988, il fonde la société APRIL et au sein de laquelle il exerce les fonctions de Président-directeur général jusqu'au 24 février 2011 puis de Président du Conseil d'administration depuis cette date. Il est également Président de l'ISFA (Institut de Science Financière et d'Assurances).

André Arrago est titulaire d'un diplôme de l'Institut de Science Financière et d'Assurances ainsi que du diplôme d'actuaire. En 1985, il rejoint la société Hannover Re en qualité de Directeur Non Vie pour la zone des pays de langue latine et du monde arabe. Depuis 2001, il est membre du Directoire de la société Hannover Re et a étendu ses responsabilités de Directeur Non Vie sur le monde entier sauf Etats-Unis/ Canada/ Royaume-Uni et Allemagne/ Suisse/ Autriche/ Italie.

Jean-Claude Augros est professeur agrégé en Sciences de Gestion. Directeur honoraire de l'Institut de Science Financière et d'Assurances, il enseigne depuis 1986 à l'Université Claude Bernard Lyon 1 en qualité de Professeur de Sciences de Gestion.

Le Professeur Bernard Belletante est Directeur Général d'Euromed Management. Professeur de Finance, il est Président du Chapitre des Ecoles de Management, du Réseau Méditerranéen des Ecoles de Management (RMEM) et du Conseil Scientifique d'Altarès, et Vice Président de l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO). Avant de rejoindre Euromed Management en 2002, il occupait la fonction de Doyen à l'EM Lyon (France). Il est diplômé de l'Ecole Normale Supérieure et est titulaire d'un Doctorat en Economie et Management.

Bruno Bonnell est ingénieur diplômé de CPE et détient un Master en Economie de l'Université Paris Dauphine. En 1983, il fonde Infogrames qui rachète Atari en 2000 et devient une des principales sociétés internationales du jeu vidéo. Depuis 2007, il préside Robopolis, la plus importante société de robotique de service en Europe.

Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon. Il intègre la société Ecco Travail Temporaire en 1981. En 1996, suite à la fusion des sociétés Adia et Ecco, il devient Président-directeur général du groupe Adecco France et dirige, en outre, une zone regroupant l'Irlande, le Royaume-Uni, le Maroc et l'Afrique du Sud. Puis en 2001, il devient Président non exécutif du groupe Adecco et administrateur d'Adecco SA jusqu'en 2008. Il est aujourd'hui Président de la société MG Fil Conseil et de la société IDAL. Il est aussi Président du Conseil de surveillance de la Société Novalto et du Conseil d'administration de l'EM Lyon.

Guy Rigaud est diplômé de l'ESC de Clermont-Ferrand et Docteur en Sociologie (EHESS). Il a débuté sa carrière comme enseignant dans l'enseignement supérieur tout en effectuant en parallèle des activités de conseil. En 1984, il prend la direction de SOFIMAC (capital investissement dans le Massif Central) et, depuis 1989, il est Président du Directoire de Rhône-Alpes Création (capital risque en Rhône-Alpes).

Jean-Pierre Rousset est diplômé en économie et journalisme. Après de nombreuses expériences en tant que Directeur de communication dans de grands groupes internationaux, il crée sa société de conseil. En 1995, il fusionne sa société avec Burson-Marsteller dont il devient Président-directeur général avant d'être nommé vice-chairman pour l'Europe. En 2003, il devient Président de la société TBWA/Corporate et de fin 2008 à décembre 2010 il est Président-directeur général d'APRIL Entreprise. Il est par ailleurs co-fondateur et associé de l'Agence Elan. En décembre 2010, il est nommé Vice-président du Conseil d'administration d'APRIL.

Dominique Takizawa est diplômée d'HEC – Ecole de Management. Après six ans d'expérience en tant qu'auditeuse externe chez Ernst & Young et Arthur Andersen, elle rejoint le groupe Rhône-Poulenc SANOFI-Aventis. En 17 ans, elle exerce en particulier les fonctions de Directeur financier et de controller des divisions vaccins, santé animale et santé végétale. Depuis 2001, dans le groupe familial Institut Mérieux, elle a occupé le poste de Secrétaire général de bioMérieux, société qu'elle a

accompagnée dans son introduction en bourse, et anime aujourd'hui cette fonction pour le groupe au sein de l'Institut Mérieux.

Jacques Tassi, expert comptable et diplômé de l'ESC de Nice a passé 23 ans chez Ernst & Young où il a exercé diverses fonctions et notamment celle de Directeur général. Il répartit désormais son temps pour l'essentiel entre l'accompagnement stratégique d'un portefeuille de PME et la Présidence de la Fédération Handicap International.

Direction Générale

	Age	Fonction	Nombre d'actions APRIL détenues	Date de la première nomination (**)	Date de la première nomination en qualité de Directeur Général
Patrick Petitjean	55 ans	Directeur Général APRIL (*)	500	23/04/2009	21/04/2011

(*) Lors du Conseil d'administration du 24 février 2011, Monsieur Patrick Petitjean a démissionné de ses fonctions d'administrateur et été nommé Directeur général d'APRIL en remplacement de Monsieur Bruno Rousset, à partir du 1^{er} mars 2011.

(**) L'Assemblée générale du 28 août 2007 a changé le mode d'administration et de direction de la société par l'adoption de la formule à Conseil d'administration. A cette occasion, elle a nommé pour la première fois certains membres composant le Conseil d'administration.

Certains membres de l'actuel Conseil d'administration occupaient des postes de mandataires dans les organes de gouvernance de la société (Conseil de surveillance et Directoire) avant l'Assemblée générale du 28 août 2007.

Patrick Petitjean est diplômé en Sciences Economiques et Gestion ainsi que du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Après une quinzaine d'années au sein de l'OPAC, il rejoint en 2000 le groupe APRIL en qualité de Président-directeur général d'APRIL Santé Prévoyance et d'APRIL Prévoyance Santé. Depuis le 24 février 2011, Monsieur Petitjean exerce les fonctions de Directeur Général d'APRIL.

Les autres fonctions et mandats des administrateurs d'APRIL figurent ci-après dans le rapport de gestion, pages 76 et suivantes.

A la connaissance de la société, les seuls liens familiaux existant entre des membres du Conseil d'administration et la Direction générale sont entre Bruno Rousset et Jean-Pierre Rousset qui sont frères.

1.5.1.2 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours du dernier exercice clos : six.

Le Conseil d'administration d'APRIL assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions.

Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes suivants :

- L'évolution de la gouvernance du groupe ;
- La mise en place d'un Comité stratégique ;
- La stratégie générale du groupe et la vision du fondateur ;
- Focus sur l'activité de portage de risques en Iard ;
- Focus sur la réglementation Solvency II.

Composition et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration :

Le Comité de développement durable a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est composé du Président du Conseil d'administration et de cinq administrateurs dont trois sont indépendants :

- Philippe Marcel ;
- Bernard Belletante ;
- Bruno Bonnell ;
- Jean-Pierre Rousset ;
- Bruno Rousset ;
- Jacques Tassi.

Il a pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (culture du groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, principes de rémunération etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management.

Le Président du Comité de développement durable est Philippe Marcel, administrateur indépendant.

Le Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes

Ce comité joue le rôle du Comité d'audit des compagnies d'assurances du groupe par application du mécanisme d'exemption prévu à l'article L.823-20 du Code du commerce.

Le Comité d'audit a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est présidé par Madame Dominique Takizawa et est composé de cinq administrateurs, dont quatre sont indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil ;

- Dominique Takizawa ;
- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Guy Rigaud.

Le Comité d'investissement du groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'investissement est transmis aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce comité a été élaboré. Il s'est réuni une fois durant l'exercice écoulé.

Est membre de droit de ce comité, le Président du Conseil d'administration d'APRIL, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné ses représentants au sein du Comité d'investissement d'APRIL :

- Bernard Belletante ;
- Jacques Tassi ;
- Guy Rigaud.

Le Comité des assurances est un comité indépendant des compagnies d'assurances du groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il est présidé par Monsieur Jean-Claude Augros. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé.

Il est composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Conseil d'administration professionnels de l'assurance :

- André Arrago
- Jean-Claude Augros
- Jean-Yves Nouy ¹
- Bruno Rousset.

Il a pour rôle d'examiner les questions relatives à :

- la stratégie assurance (groupe et société) et notamment la politique de souscription ;
- la stratégie actifs – passifs et allocation de capital ;
- le pilotage des compagnies d'assurances ;
- l'analyse des états annuels ;
- l'analyse et validation des rapports spécifiques (contrôle interne/solvabilité/réassurance) ;
- l'analyse des provisions ;
- le suivi de Solvabilité II et de la conformité.

Evolutions des Comités du Conseil d'administration

En date du 8 décembre 2011, il a été décidé de la fusion du Comité d'audit et du Comité des assurances à compter de 2012.

1.5.1.3 - Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les membres du Conseil d'administration font bénéficier APRIL de leur expertise et de leur expérience relative aux thèmes décrits dans le paragraphe 1.5.1.2 tels que la stratégie, la croissance externe, les ressources humaines et la gestion des risques. Les mandats des membres du Conseil d'administration décrits ci-dessous sont la preuve de l'expérience acquise par ces membres.

En outre, le Président et le Directeur Général respectent les conditions réglementaires relatives au courtage d'assurances.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

¹ Suite à sa demande de non-renouvellement de son mandat d'administrateur, Monsieur Jean-Yves Nouy a quitté le Comité des assurances en date du 21 avril 2011.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il existe un contrat de prestations de services entre APRIL et Kertés Conseil (représentant Monsieur Jean-Pierre Rousset) qui a été conclu avec prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ce contrat porte sur :

- les enjeux marketing et communication relatifs aux opérations Convergence sur la marque et internet ;
- les enjeux autour des hommes consistant au déploiement des principes d'action de la marque au sein des cursus de formations portées par l'Université ;
- le lobbying réseau auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques.

Dans le cadre de ces prestations, la société Kertés Conseil a perçu au titre de l'année 2011 de la société APRIL des honoraires d'un montant de 123 427 € TTC.

Ce contrat a pris fin au 28 février 2012 et il a été conclu un nouveau contrat de prestations de services entre APRIL et Kertés Conseils à effet du 1^{er} mars 2012. Ce contrat porte sur les missions suivantes :

- accompagnement sur la communication financière et institutionnelle ;
- conseils sur les chantiers liés à la marque ;
- conseils sur les enjeux marketing et communication.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre contrat liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Liste des mandats des cinq derniers exercices par mandataire social :

Voir rapport de gestion pages 76 et suivantes.

1.5.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de la société

Voir paragraphe 1.2.3 page 13.

1.5.2.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Voir rapport de gestion pages 68 et suivantes.

1.5.2.2 - Information sur les options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Voir rapport de gestion pages 70 et suivantes.

1.5.2.3 - Conventions réglementées

Voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes pages 212 et suivantes.

1.5.2.4 - Prêts et garanties accordés aux administrateurs

Non applicable.

1.5.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

1.5.3.1 - Contrats d'intéressement et de participation

La société APRIL a souhaité associer l'ensemble de ses salariés à son développement en les intéressant aux résultats, afin de donner à chacun une conscience accrue de la communauté d'intérêts qui existe à l'intérieur de la société et d'améliorer les niveaux de performance collective et individuelle.

Le présent accord a ouvert des droits au profit des salariés au titre des trois exercices allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Le montant de l'intéressement est déterminé à partir d'un ensemble de critères de performances liés aux performances de qualité et de productivité de la société APRIL. Chaque note, affectée d'un coefficient de pondération, détermine la fraction du montant de l'intéressement attribué au personnel.

Les montants versés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Intéressement calculé sur les résultats 2007 versé en 2008	Intéressement calculé sur les résultats 2008 versé en 2009	Intéressement calculé sur les résultats 2009 versé en 2010	Intéressement calculé sur les résultats 2010 versé en 2011	Intéressement calculé sur les résultats 2011 à verser en 2012
Montant en K€	239	257	175	221	310

1.5.3.2 – Stock-options

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 avril 2011 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions étant précisé qu'elle ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la première attribution dans le respect des limites légales.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée générale du 21 avril 2011 a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer le prix de souscription des actions, dans la limite des conditions suivantes : le prix de souscription correspondra à 100 % de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie avec la possibilité pour le Conseil d'administration d'octroyer une décote de 5 % maximale sur le prix de souscription ou d'achat.

Ces options pourront être exercées pendant le délai applicable à compter de la date de leur attribution, sous réserve des restrictions qui pourraient être apportées par le Conseil d'administration dans le règlement du plan et/ou lors des attributions individuelles d'options.

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix en €	Date d'échéance / d'achat	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	45 000	20,57	26/05/2017	n°29
	22 500	20,57	26/05/2017	n°30
	10 000	20,57	26/05/2017	n°31
	5 000	20,30	22/06/2017	n°32
Options levées par les 10 salariés dont le nombre d'options levées est le plus élevé	10 000	15,94	08/02/2011	n°10

Tableau récapitulatif sur les options de souscription d'actions

	PLAN N° 13	PLAN N° 14	PLAN N° 15	PLAN N° 16	PLAN N° 17	PLAN N° 18	PLAN N° 19	PLAN N° 20	PLAN N° 21	PLAN N° 22	PLAN N° 23	PLAN N° 24	PLAN N° 25	PLAN N° 26	PLAN N° 27	PLAN N° 28	PLAN N° 29	PLAN N° 30	PLAN N° 31	PLAN N° 32
Date d'Assemblée générale	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	28/04/2006	28/04/2006	10/07/2006	26/04/2007	26/04/2007	26/04/2007	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	31/08/2009	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	31/08/2010	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	23/06/2011
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	70 000	10 000	116 000	40 000	21 000	226 000	60 000	82 500	77 000	73 000	85 500	15 000	112 500	17 500	87 000	180 000	157 000	37 500	75 000	25 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :																				
• les mandataires sociaux (*)	48 000	0	115 000	40 000	10 000	97 000	48 000	76 000	41 000	45 000	41 500	15 000	64 500	5 000	44 000	180 000	90 000	17 500	66 000	20 000
• les 10 premiers attributaires salariés du groupe	12 000	0	1 000	0	11 000	43 000	2 000	6 500	27 000	28 000	35 000	0	41 000	12 500	34 000	0	45 000	22 500	10 000	5 000
Point de départ d'exercice des options	29/04/2010	29/04/2010	11/07/2010	27/04/2013	27/04/2011	27/04/2011	24/04/2013	24/04/2012	13/05/2013	13/05/2013	13/05/2013	15/09/2013	26/05/2014	26/05/2014	26/05/2014	15/09/2014	27/05/2015	27/05/2015	27/05/2015	23/06/2015
Date d'expiration	28/04/2012	28/04/2012	10/07/2012	26/04/2014	26/04/2013	26/04/2013	23/04/2015	23/04/2014	12/05/2015	12/05/2015	12/05/2015	14/09/2015	25/05/2016	25/05/2016	25/05/2016	14/09/2016	26/05/2017	26/05/2017	26/05/2017	22/06/2017
Prix de souscription ou d'achat	42,32 €	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €	40,56 €	31,08 €	31,08 €	22,53 €	22,53 €	22,53 €	27,08 €	22,16 €	22,16 €	22,16 €	20,16 €	20,57 €	20,57 €	20,57 €	20,30 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30/12/2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	59 000	10 000	75 000	20 000	21 000	113 500	53 000	71 500	19 500	10 000	6 000	15 000	13 000	0	16 000	0	5 000	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	11 000	0	41 000	20 000	0	112 500	7 000	11 000	47500 (a)	63 000	69500 (b)	0	96 500	17 500	68 000 ©	180 000	152 000	37 500	70 000(d)	25 000

(*) Ce chiffre inclut les mandataires sociaux des filiales du groupe

(a) 5000 stock-options attribuées à l'origine du plan ont été refusés par son mandataire bénéficiaire

(b) 5000 stock-options attribuées à l'origine du plan ont été annulées

antérieurement avant l'enregistrement des stock-options auprès de la Société

(c) Départ de Madame Henriet Germain au 25/05/2010 avant l'attribution définitive des SO

(d) 5000 stock-options attribuées à l'origine du plan ont été refusés par son mandataire bénéficiaire

NB : les plans n° 1 à 12 sont arrivés à expiration. Aucune option ne peut plus être levée au titre de ces plans.

1.5.3.3 - Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société en date du 21 avril 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société au profit du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux du groupe dans la limite de 5 % du capital social à la date d'attribution.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

L'Assemblée générale a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration peut notamment décider de procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ainsi que prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires.

A l'occasion des 20 ans du groupe, le Conseil d'administration a attribué, le 24 avril 2008, des actions gratuites APRIL aux salariés et mandataires sociaux du groupe. L'attribution a porté sur 50 actions existantes pour chaque bénéficiaire (mandataire social et/ou salarié des sociétés du groupe au 31 mars 2008). Il est précisé qu'aucun mandataire dirigeant de la société APRIL n'a bénéficié de cette attribution. Cette attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai d'acquisition de 5 ans à compter de cette décision d'attribution, soit le 24 avril 2013, sous réserve du respect à cette date des conditions et critères d'attribution. Les actions attribuées gratuitement à l'expiration du délai d'acquisition seront des actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'administration a ensuite fixé à 2 ans (soit le 24 avril 2015) le délai de conservation qui court à compter de la date d'attribution définitive et à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront librement céder les actions.

Ces actions gratuites pourraient donner droit à l'attribution d'un total de 94 050 actions existantes, soit 0,23 % du capital social à la date d'attribution.

1.6 Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

Voir le rapport de gestion pages 58 et suivantes.

2 – Rapport de gestion

2.1 Rapport de gestion

APRIL

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 €
Siège social : LYON 3^{ème} - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, votre Conseil d'administration a l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre société, de ses filiales et du groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de vous présenter les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

2.1.1 Activité et résultats de la société, de ses filiales et du groupe

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 soumis à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2011 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Groupe APRIL

APRIL a enregistré au cours de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 757,44 M€, représentant une progression publiée de 1,9 %. L'évolution de l'activité a continué d'illustrer le recentrage du groupe sur son cœur de métier, le courtage, avec une croissance de 6,2 %, et la poursuite de la baisse de l'activité d'assurance, en recul de 5,4 %.

Le groupe a ainsi poursuivi sa politique d'externalisation des risques assurantiels, placés auprès d'assureurs extérieurs et avec un recours à une réassurance étendue.

Le groupe a par ailleurs poursuivi le développement de son portefeuille d'activités en faisant l'acquisition du groupe ELCO. Spécialisé dans les risques de dommages, ELCO développe une activité de courtier grossiste et de courtage direct, notamment dans les domaines de l'assurance de camions et de la navigation de plaisance. Avec l'acquisition du groupe ELCO, APRIL se positionne désormais comme le premier courtier grossiste au Canada et poursuit l'internationalisation de son activité d'assurance plaisance.

Au niveau consolidé, l'évolution des produits financiers nets, en baisse de plus de 11 M€ notamment sous l'effet des provisionnements opérés sur les titres obligataires, explique l'essentiel du différentiel de performance opérationnelle enregistré lors de l'exercice. Avec un résultat opérationnel courant de 84,1 M€, en ligne avec la guidance communiquée aux semestriels, le taux de marge se dégrade ainsi de 1,9 points à 11,1 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel consolidé affiche un recul plus marqué, à - 22,9 %, ne bénéficiant plus des éléments de plus-values et compléments de prix de cession enregistrés en 2010, pour plus de 7 M€, et enregistrant à l'inverse des dépréciations de goodwill dans le cadre de la restructuration des activités de courtage corporate en dommages.

La charge d'impôts représente un montant de 24,6 M€ au cours de l'exercice 2011 en baisse de 20 % par rapport à 2010.

Au final, le résultat net consolidé part du groupe s'établit cette année à 55,5 M€, extériorisant une marge nette de 7,3 % du chiffre d'affaires, un bénéfice net par action de 1,37 € et une rentabilité sur fonds propres de 12,1 %.

Sociétés du groupe

Assurance Santé et Prévoyance

La branche Santé-Prévoyance affiche un chiffre d'affaires de 499,39 M€, en baisse de 4,8 %, les primes d'assurance diminuant de 7,7 % et les commissions de courtage se contractant de 2,8 % dans un contexte de marché plus disputé tant en France qu'en Europe. La dynamique commerciale de l'exercice a été satisfaisante, avec notamment une forte reprise de la production d'affaires nouvelles en assurance emprunteurs, où la nouvelle gamme de contrats lancée par le groupe permet de bénéficier au mieux des évolutions réglementaires en matière de crédits immobiliers. L'activité Santé et Prévoyance représente ainsi 65 % du chiffre d'affaires total contre 70 % en 2010 à méthodes comptables identiques, avant élimination des transactions interbranches pour 9,3 M€.

Avec un résultat opérationnel courant de 78,3 M€ contre 107,5 M€ en 2010, cette activité voit sa marge opérationnelle courante baisser de 20,5 % à 15,7 % du chiffre d'affaires, essentiellement sous l'effet de performances techniques en retrait en santé et en prévoyance collective, des effets de base financiers supportés par la compagnie Axeria Prévoyance liés aux plus-values obligataires dégagées en 2010 non reconduites en 2011 et aux dépréciations d'actifs financiers, les provisionnements supplémentaires liés à la réforme des retraites, et suite aux difficultés ponctuelles enregistrées en Suisse et au Royaume-Uni nécessitant des évolutions de modèles.

Son résultat net ressort en conséquence à 47,2 M€, en contraction en grande partie conjoncturelle de 20 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Assurance Dommages

La branche Dommages affiche pour sa part une progression de chiffre d'affaires significative, en 2011, + 16,7 % à 267,33 M€, avec des commissions de courtage en hausse de 25 % (+ 6,5 % pro forma) et des primes d'assurance stables. La croissance de la branche renvoie notamment aux performances des activités d'assistance en Amérique du Sud (GDA), des activités de grossiste en France, ainsi qu'à l'intégration du groupe canadien ELCO dont l'acquisition a été finalisée en avril 2011

Cette activité contribue au chiffre d'affaires global à hauteur de 35 %, contre 30 % en 2010 à méthodes comptables identiques.

Dans ce contexte de croissance rapide, l'activité dommages a franchi, pour sa part, une nouvelle étape dans l'affirmation de sa rentabilité, avec un résultat opérationnel courant passant de -3,1 M€ en 2010 à 15,2 M€ en 2011, extériorisant une marge de 5,7 % du CA.

Le redressement des résultats de la compagnie captive et du réseau de distribution complète ainsi les performances des activités de grossiste de niches pour consolider les fondamentaux de croissance et de rentabilité de la branche.

Le résultat net de la branche ressort ainsi à 8,4 M€, en croissance de 11,8 M€ par rapport à l'exercice 2010.

Société Holding

Holding de pilotage stratégique et d'animation du groupe, APRIL n'a pas de chiffre d'affaires. Les dividendes reçus de ses filiales s'élèvent à 61,8 M€, et son résultat net à 54,3 M€. APRIL ne réalise pas de prestations de services vis-à-vis des sociétés du groupe.

Investissements et financement

- *Acquisitions et rachats de minoritaires*

Outre le groupe ELCO, le groupe a également en 2011 fait l'acquisition de Terre d'Entreprises, société de formation et de conseil en formation, travaillant en collaboration avec l'Université APRIL depuis plusieurs années.

Le groupe a par ailleurs procédé au rachat de minoritaires dans les sociétés APRIL OGB, ESCAPADE Assurances Voyages, CORIS Colombia, MIC Colombia, CORIS Brésil, Coram Advantage et Scorefive. L'investissement total du groupe dans ces acquisitions et prises de participation a représenté 13,3 M€ en 2011.

Les dettes financières du groupe s'élèvent à 5,1 M€ contre 6,4 M€ en 2010 et sont principalement constituées :

- de passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires pour 3,7 M€ ;
- d'emprunts auprès d'établissements de crédit pour 0,9 M€;
- de dettes diverses pour 0,5 M€.

2.1.2 Evénements importants intervenus depuis la date de clôture et perspectives 2012

Evénements importants intervenus depuis la date de clôture

Néant.

Perspectives d'avenir

APRIL poursuit aujourd'hui le déploiement de sa stratégie selon trois axes majeurs :

- La différenciation par l'innovation continue dans l'offre de produits / services et les processus de gestion centrés sur les besoins et usages de nos clients.
- La diversification des réseaux de distribution en renforçant la distribution cross-canal BtoC des offres et offrant une expérience client sans couture, appuyée sur un système d'information performant et totalement compatible Solvabilité 2.
- L'internationalisation accrue du groupe en investissant dans la construction d'une position de référent dans les services d'assurance et d'assistance à la mobilité.

Ces axes structurants, déployés dans le respect des valeurs de la marque APRIL, permettront au groupe de s'inscrire pleinement dans son objectif de croissance organique dynamique, rentable et durable.

2.1.3 Affectation du résultat

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se soldant par un bénéfice de 54 277 968,31 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- une somme de 400,00 € sera affectée au compte « Réserve légale » ;
- une somme de 20 043 026,15 € sera distribuée aux actionnaires, à titre de dividende ;
- le solde, soit la somme de 34 234 542,16 €, sera viré au compte « Autres réserves ».

Chacune des 40 904 135 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende net de 0,49 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, ce dividende ne serait assorti d'aucun avoir fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2^o du Code général des impôts, seuls les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier d'un abattement égal à 40 % du montant du dividende distribué.

Ce dividende serait mis en paiement le lundi 7 mai 2012.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

2.1.4 Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2008	15 123 559,45 €	-	-
2009	17 993 419,40 €	-	-
2010	20 038 126,15 €	-	-

2.1.5 Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 35 579 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

2.1.6 Décomposition des dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 283 K€ (contre 295 K€ au 31 décembre 2010) et était constitué de :

- 77 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (54 % au 31 décembre 2010) ;
- 23 % de factures échues, le non respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestation de la facture ou attente d'avoir) (46 % au 31 décembre 2010).

2.1.7 Jetons de présence

Le groupe souhaite proposer à l'Assemblée générale 2012, de fixer une enveloppe de jetons de présence rémunérant l'action des membres du Conseil d'administration en 2011.

La rémunération doit rétribuer leur implication en prenant en compte toutes les phases de leurs travaux : la préparation, le déroulement des séances, le suivi des décisions et des actions.

Sur cette base, il est proposé un schéma d'attribution de jetons de présence selon le principe suivant :

- pour chaque séance du Conseil d'administration : 1 650 €
- pour chaque séance du Comité de développement durable* : 1 100 €
- pour chaque séance du Comité d'audit* : 1 100 €
- pour chaque séance du Comité d'investissement : 1 100 €
- pour chaque séance du Comité des assurances* : 1 100 €

* Il a été décidé d'octroyer des jetons de présence supplémentaires d'un montant de 1 100 € pour chaque séance du Comité pour le mandat de Président du Comité des assurances, du Comité d'audit et du Comité de développement durable.

En conséquence, nous vous proposons de fixer à 139 150 € le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs, au titre de l'exercice 2011, compte-tenu de leur participation à ces différents organes.

Leur paiement sera effectué par chèque bancaire.

2.1.8 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

En 2011, a été renouvelée la convention Agefiph qui vient à échéance le 31 mars 2012. Un effort important, notamment de recrutements de personnes en situation de handicap a été réalisé, pour s'établir à 41 personnes fin de période 2011. Cet effort a permis d'augmenter sensiblement le taux d'emploi à près de 2 %. APRIL continue à se mobiliser au sein de la Direction « responsabilité sociale des entreprises » :

- une négociation se termine avec les instances représentatives du personnel pour aboutir à la signature d'un accord handicap très volontariste puisqu'il prévoit l'embauche de 36 personnes sur 3 ans ;
- un projet de remise à l'emploi de personnes en difficulté, « l'école de la deuxième chance ».

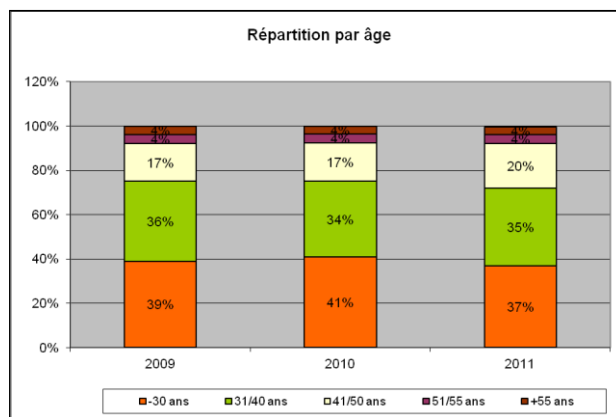
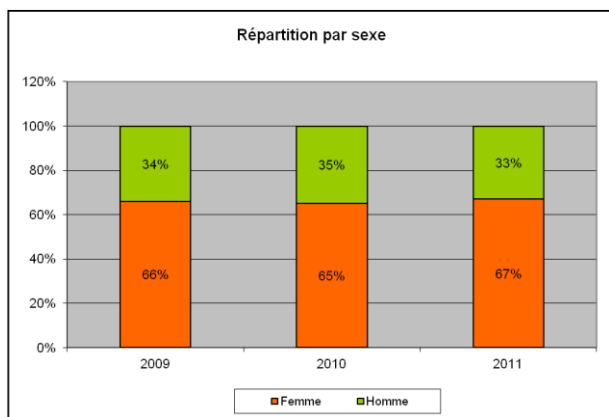
Concernant l'environnement, APRIL a créé à destination de l'ensemble du groupe un règlement intérieur sur les voitures de fonction avec notamment des normes de CO² à ne pas dépasser.

Une réflexion sur le coffre-fort électronique est en cours, permettant de sécuriser les documents numériques et de ne plus imprimer les documents à archiver (bulletins de paie, contrats, etc.).

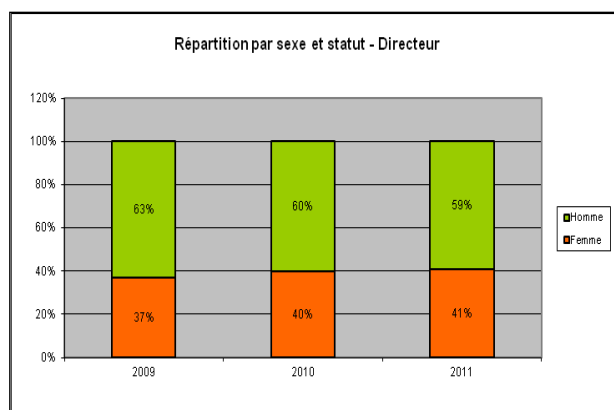
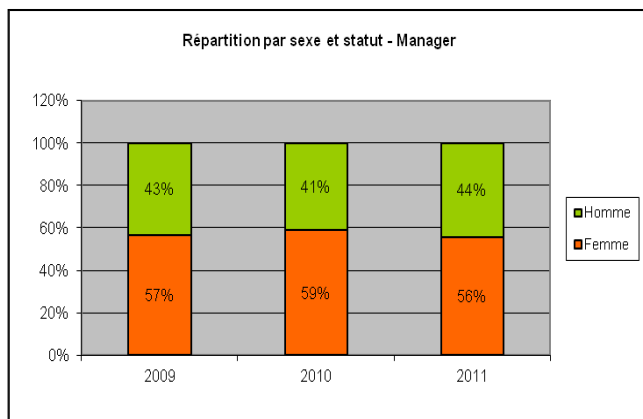
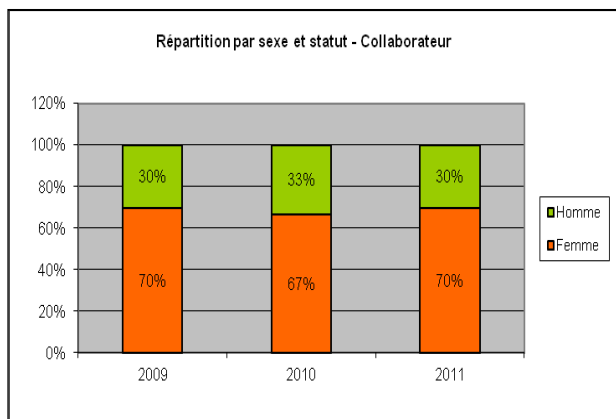
Un accord de méthode sur la parité Hommes / Femmes a été signé par le groupe APRIL.

Effectif et structure des effectifs

A fin 2011, l'effectif du groupe s'établit à 3 833 personnes soit une légère progression de 1,2 % par rapport à 2010 (+ 46 personnes).

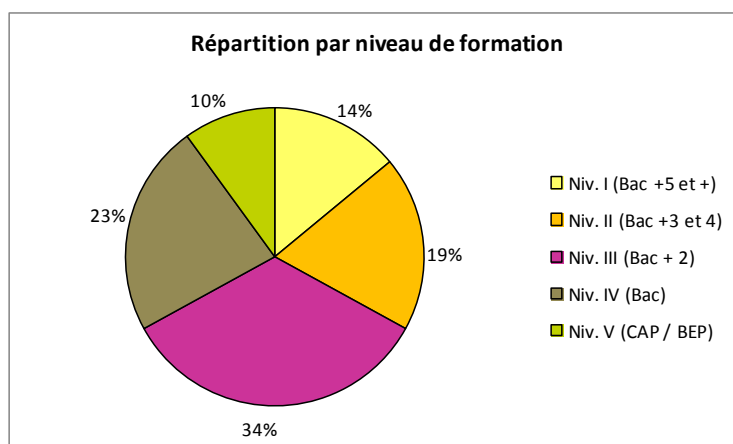


L'âge moyen du groupe APRIL reste très en deçà du marché de l'assurance : 35,1 ans contre près de 39 ans (Source Syndicat 10).



2/3 des effectifs sont des femmes et 1/3 des hommes. Les femmes du groupe gagnent en évolution hiérarchique puisqu'elles occupent plus de 40 % des postes de direction, une évolution constante depuis 3 ans.

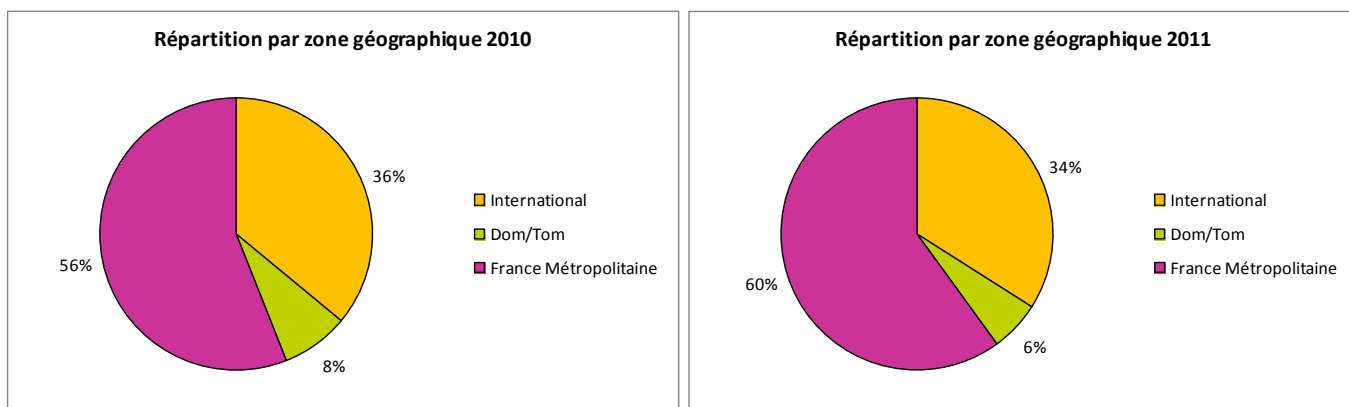
A ce titre, un accord de méthode sur l'égalité professionnelle a été conclu au niveau de la holding avec un plan d'action pour faire évoluer cette CSP vers une parité totale.



Ancienneté

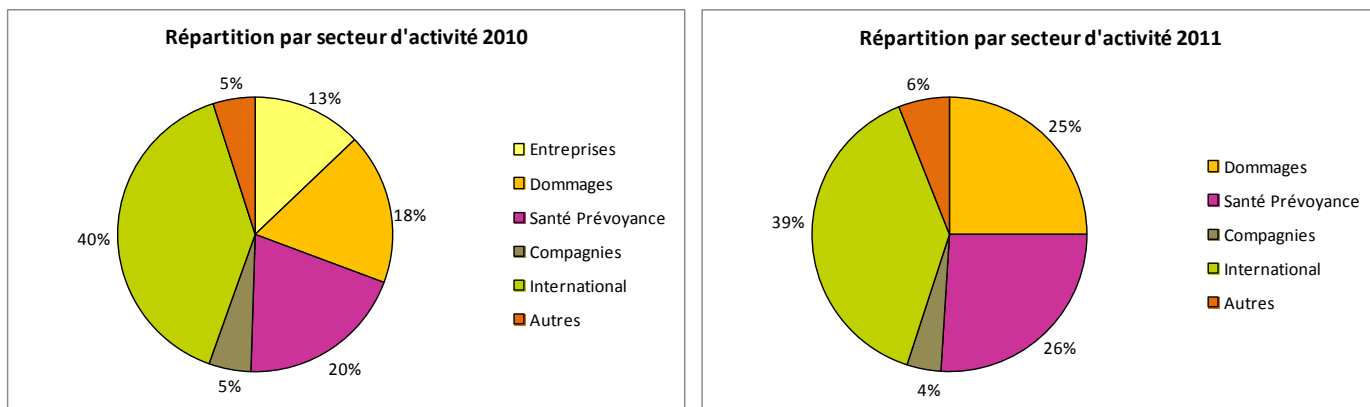
L'ancienneté moyenne du groupe est en baisse puisqu'elle n'est plus que de 3,7 ans contre un peu plus de 4,1 ans en 2010. Cette baisse est notamment due à de nombreux recrutements sur les réseaux de distribution (APRIL Santé, APRIL Mon Assurance).

Répartition géographique



Outre l'effet conjoncturel sur la structure des effectifs à l'international (impact du groupe SANO), le développement continue. L'effectif de l'international représente 34 % des effectifs globaux. Il est l'un des développements majeurs et stratégiques du groupe ; un pôle qui conforte ses positions et qui se structure chaque année un peu plus autour d'un dirigeant arrivé en cours d'année 2011.

Répartition sectorielle



Mouvements du personnel

	2009	2010	2011
Effectif au 31 décembre	3 389	3 787	3 833
Nombre d'entrées en CDI (recrutements externes – hors acquisitions et mobilité)	539	655	856
<i>En % de l'effectif</i>	16 %	17 %	22 %
Nombre de sorties CDI	566	686	968
<i>En % de l'effectif</i>	17 %	18 %	25 %
Nombre d'entrées en CDD (recrutements externes – hors acquisitions et mobilité)	411	207	455
<i>En % de l'effectif</i>	12 %	5 %	12 %
Nombre de sorties CDD	354	234	322
<i>En % de l'effectif</i>	10 %	6 %	8 %

Turnover

Le taux de turnover pondéré s'établit en 2011 à 23,9 % sous l'effet de très nombreux départs sur le groupe SANO (84 % de turnover) ainsi que chez APRIL Genç (Turquie) dont le taux avoisine les 100 %.

En revanche le turnover en France reste stable à environ 15 %.

Types de contrats

Près de 87 % des collaborateurs du groupe sont en contrat à durée indéterminée et 13 % sont des contrats précaires (CDD – 10 % et alternances – 3 %). Le nombre de contrats en alternance est en forte augmentation de 157 %. Les chiffres du groupe APRIL sont conformes à ceux de la profession : 87,16 % de CDI (Source Syndicat 10).

Beaucoup de CDD sont des remplacements de congés maternité dus à la structure des effectifs (67 % des femmes et 35 ans de moyenne d'âge). Le taux de fécondité est de 2,5 % et explique 25 % des contrats précaires.

Mobilité interne

	2009	2010	2011
Nombre de mobilités entre deux sociétés du groupe	56	74	85
Nombre de mobilités au sein de la même société	82	101	96

Rémunérations

	2009	2010	2011
Rémunération globale (en K€)	103 831	107 310	118 323
Intéressement et participation (en K€)	9 263	9 629	9 145
Rémunération moyenne	32 816	34 385	32 441

Personnel extérieur

	2009	2010	2011
Coût du personnel extérieur (en K€)	5 936	7 665	8 540
Nombre d'heures personnel extérieur	59 959	77 422	86 262

Formation

	2009	2010	2011
Coûts pédagogiques / masse salariale	3,3 %	3,1 %	3 %

2.1.9 Description des principaux risques

Le Risk manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

2.1.9.1 - Risques liés à l'activité

Voir partie 1.3.6.1 du document de référence.

2.1.9.2 - Risque de marché (taux, change, actions, crédit)

Voir partie 1.3.6.2 du document de référence.

2.1.9.3 - Risques juridiques

Voir partie 1.3.6.3 du document de référence.

2.1.9.4 - Risques industriels et environnementaux

Voir partie 1.3.6.4 du document de référence.

2.1.9.5 - Assurances et couvertures des risques

Voir partie 1.3.6.5 du document de référence.

2.1.10 Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales.

Au 31 décembre 2011, la société Evolem SA (contrôlée indirectement à 100 % par Monsieur Bruno Rousset), possède plus de 50 % du capital social et plus de 66,66 % des droits de vote. Les actions détenues par cet actionnaire n'ont pas fait l'objet d'un nantissement.

La société Fidelity Investments détient depuis le 3 novembre 2011 plus de 5 % du capital.

Modifications de la répartition du capital et des droits de vote intervenues au cours de l'exercice social

A la connaissance de la société, en date du 3 novembre 2011, la société Fidelity Investments a franchi à la hausse le seuil statutaire de 5 % du capital.

Evolution du cours de bourse de l'action

Le cours de l'action APRIL était de 21,06 € à l'ouverture le 3 janvier 2011 et de 11,75 € à la clôture, le 30 décembre 2011, soit une baisse sur l'année de 44,20 %.

2.1.11 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2011.

La participation des salariés représente 0,31 % du capital et ce, au travers d'un FCPE d'actions APRIL.

2.1.12 Informations relatives aux mandataires sociaux

2.1.12.1 – Rémunération des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la rémunération totale et des avantages en nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

2.1.12.1/1 - Monsieur Bruno Rousset – Président du Conseil d'administration

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Bruno Rousset, Président du Conseil d'administration		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	107 152 €*	107 223 €**
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	107 152 €*	107 223 €**

**Tableau récapitulatif des rémunérations
de Monsieur Bruno Rousset, Président du Conseil d'administration**

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	7 152 €	7 152 €	7 223 €	7 223 €
TOTAL	107 152 €* 	107 152 €* 	107 223 €** 	107 223 €**

*répartis de la façon suivante :

70 000 € au titre de son mandat de Directeur Général d'APRIL ;

30 000 € au titre de son mandat de Directeur Général d'Evolem SA ;

7 152 € correspondant aux avantages en nature. La société APRIL met à disposition de Monsieur Bruno Rousset de façon permanente un véhicule. L'utilisation privée de ce véhicule constitue un avantage en nature calculé sur la base d'un forfait annuel de 12 % du coût d'achat.

**répartis de la façon suivante :

70 000 € au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration d'APRIL ;

30 000 € au titre de son mandat de Président-directeur général d'Evolem SA ;

7 223 € correspondant aux avantages en nature. La société APRIL met à disposition de Monsieur Bruno Rousset de façon permanente un véhicule. L'utilisation privée de ce véhicule constitue un avantage en nature calculé sur la base d'un forfait annuel de 12 % du coût d'achat (soit 7 223 € pour l'année 2011).

Stocks options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Bruno Rousset au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Bruno Rousset durant l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno Rousset, Président du Conseil d'administration * <i>Date du dernier renouvellement:</i> 21/04/2011 <i>Date de fin de mandat :</i> AG 2013 statuant sur les comptes 2012		X		X		X		X

*Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Depuis le 1^{er} mars 2011, Monsieur Bruno Rousset exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration.

2.1.12.1/2 - Administrateurs de la société

Tableau 1

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux		
Mandataires sociaux	Montants versés au titre de l'exercice 2010	Montants versés au titre de l'exercice 2011
André Arrago		
Jetons de présence	14 850 €	19 250 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Claude Augros		
Jetons de présence	18 150 €	20 900 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bernard Belletante		
Jetons de présence	18 150 €	12 650 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bruno Bonnell		
Jetons de présence	Néant	8 250 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Philippe Marcel		
Jetons de présence	17 050 €	20 900 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Yves Nouy*		
Jetons de présence	22 550 €	8 250 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Guy Rigaud		
Jetons de présence	14 300 €	17 050 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Pierre Rousset		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	43 036,56 €**	Néant
Dominique Takizawa		
Jetons de présence	13 200 €	20 900 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jacques Tassi		
Jetons de présence	Néant	11 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Gilles Dupin***		
Jetons de présence	7 700 €	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

Patrick Petitjean		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	434 028 €****	503 540 €****
TOTAL	603 014,56 €	642 690 €

* Le mandat de Monsieur Jean-Yves Nouy a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2011

** Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.1.12.1/3.

*** Monsieur Gilles Dupin a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 27 août 2010.

**** Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.1.12.1/4.

Monsieur Patrick Petitjean a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 24 février 2011.

2.1.12.1/3 - Jean-Pierre Rousset, administrateur

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations versées à Monsieur Jean-Pierre Rousset, administrateur		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	43 036,56 €	Néant
TOTAL	43 036,56 €	Néant

Tableau 2

Tableau de synthèse des options et actions attribuées à Monsieur Jean-Pierre Rousset, administrateur		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Tableau 3

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Jean-Pierre Rousset, administrateur				
	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés		
- rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	Néant	Néant
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	7 036,56 €	7 036,56 €	Néant	Néant
TOTAL	43 036,56 €*	43 036,56 €*	Néant	Néant

*répartis de la manière suivante :

36 000 € au titre de son mandat de Directeur Général d'APRIL Entreprise

7 036,56 € au titre de ses avantages en nature, véhicule de fonction

Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Monsieur Jean-Pierre Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Jean-Pierre Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Jean-Pierre Rousset durant l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Tableau 4

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jean-Pierre Rousset, administrateur <i>Date de début de mandat :</i> 21 avril 2011 <i>Date de fin de mandat :</i> AG 2013 statuant sur les comptes 2012		X		X		X		X

2.1.12.1/4 – Patrick Petitjean, Directeur Général d'APRIL

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	434 028 €	469 790 €
TOTAL	434 028 €	469 790 €

Tableau 2

Tableau de synthèse des options et actions attribuées à Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	1 051 400 €*	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 051 400 €*	Néant

* Montant non perçu correspondant à la valorisation potentielle des options attribuées lors des CA des 22 avril et 31 août 2010.

Tableau 3

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général				
(montant en brut)	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe *	250 000 €	250 000 €	325 000 €	325 000 €
- rémunération variable **	168 750 €	168 750 €	135 000 €	168 750 €
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature ***	15 278 €	15 278 €	9 790 €	9 790 €
TOTAL	434 028 €	434 028 €	469 790 €	503 540 €

* répartis de la façon suivante pour 2010 :

- 187 500 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Santé Prévoyance
- 62 500 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Prévoyance Santé

répartis de la façon suivante pour 2011 :

- 216 667 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Directeur général d'APRIL pour les mois de mars à décembre 2011
- 77 083 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Prévoyance Santé pour l'année 2011
- 31 250 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Santé Prévoyance pour les mois de janvier et février 2011.

** répartis de la façon suivante pour 2010 :

- 125 000 € pour la rémunération variable sur APRIL Santé Prévoyance
- 43 750 € pour la rémunération variable sur APRIL Santé Prévoyance

Dans le cadre de l'exercice 2010, la rémunération variable versée à Monsieur Patrick Petitjean est calculée selon les critères suivants pour APRIL Santé Prévoyance et APRIL Santé Prévoyance : d'une part sur la base d'atteinte de critères économiques (croissance et rentabilité) à hauteur de 80 % de la rémunération variable et d'autre part sur la base de l'atteinte des critères qualitatifs qui ont été fixés de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. De même, le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité

répartis de la façon suivante pour 2011 :

rémunération variable intégralement due au titre de son mandat de Directeur Général d'APRIL pour les mois de mars à décembre 2011, calculée selon les critères suivants : [d'une part sur la base d'atteinte de critères économiques (croissance et rentabilité) et d'autre part sur la base de l'atteinte des critères qualitatifs qui ont été fixés de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. De même, le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité]

*** Les avantages en nature versés en 2010 à Monsieur Patrick Petitjean incluent :

- un véhicule (7 200 €) mis à disposition en crédit bail pris par APRIL Prévoyance Santé
- la cotisation à la GSC (Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise) répartie de la façon suivante :
 - . 5 384 € sur APRIL Santé Prévoyance
 - . 2 694 € sur APRIL Prévoyance Santé.

Les avantages en nature versés en 2011 à Monsieur Patrick Petitjean incluent :

- un véhicule mis à disposition en crédit bail pris par APRIL Prévoyance Santé pour les mois de janvier et février 2011 pour un montant de 1 200 €
- un véhicule mis à disposition en crédit bail pris par APRIL pour les mois de mars à décembre 2011 pour un montant de 6 000 €
- la cotisation à la GSC (Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise) pour un montant de 2 590 € sur APRIL Prévoyance Santé.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général, par l'émetteur et par toute société du groupe					
N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant					

Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Patrick Petitjean au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Patrick Petitjean par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Patrick Petitjean durant l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Tableau 5

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général, <i>Date de début de mandat :</i> 1er mars 2011 <i>Date de fin de mandat :</i> AG 2013 statuant sur les comptes de 2012		X	X(*)		X (**)			X

(*) Sur la complémentaire retraite (article 83 du Code général des impôts) à hauteur de 3 % de la rémunération totale annuelle de base dans la limite de la première et de la deuxième tranche du plafond de la sécurité sociale.

(**) Monsieur Patrick Petitjean bénéficie d'indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonctions au titre de son mandat dans APRIL sur l'exercice 2011 d'un montant de 250 000 € bruts et soumis à la condition de performance suivante : résultat net consolidé après impôts / chiffre d'affaires consolidé supérieur à 10 %.

2.1.12.2 – Liste de l’ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires.

Tableau des mandats en 2011

Membres du Conseil d’administration

Bruno ROUSSET (Nationalité française)

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL</i>			
Président du Conseil d’administration Date d’expiration : Assemblée générale d’approbation des comptes au 31/12/2012 Membre du Comité d’investissement, Comité de développement durable et du Comité des assurances			
Raison sociale	Date de nomination	Date de fin de mandat	Fonction
APRIL Vie Epargne	28/07/2010	31/12/2011	Représentant permanent d’APRIL, membre du Conseil d’administration
GIE APRIL Asset Management	05/02/2009	31/12/2011	
Solucia PJ	17/04/2007	31/12/2011	
APRIL Dommages	02/11/2007	31/12/2012	
APRIL Entreprise	31/05/2007	31/12/2012	
APRIL Marine	12/04/2007	31/12/2012	
APRIL Mon Assurance	07/11/2007	31/12/2012	
APRIL Partenaires	11/04/2007	31/12/2012	
APRIL Santé	31/05/2007	31/12/2012	
APRIL Santé Prévoyance	11/04/2011	31/12/2012	
APRIL Santé Prévoyance Réunion	01/08/2007	31/12/2012	
Cetim	31/12/2007	31/12/2012	
APRIL Entreprise & Collectivités	06/03/2008	31/12/2013	
APRIL Web Access Factory	02/01/2008	31/12/2013	
CAEG ASSUR-LONDRES Cabinet d’Assurances d’études et de gestion	28/07/2008	31/12/2013	
Moral Caraïbes	18/04/2007	31/12/2013	
APRIL Entreprise Crédit	10/04/2009	31/12/2014	
APRIL Entreprise Prévoyance	20/04/2009	31/12/2014	
Axeria Prévoyance	25/02/2009	31/12/2014	
APRIL Entreprise Services Automobiles	16/11/2007	31/12/2015	
APRIL Entreprise Paris	18/02/2010	31/12/2015	
Alp Prévoyance	11/04/2011	31/12/2016	
APRIL Prévoyance Santé	21/02/2011	31/12/2016	
Axeria Iard	19/04/2011	31/12/2016	
GIE Levallois	02/01/2011	31/12/2016	
GIE APRIL Technologies	01/07/2004	31/12/2030	
APRIL Moto	12/04/2007	31/12/2012	
ASSURDOM Gestion	20/04/2010	31/12/2015	

Assurtis	11/04/2011	31/12/2012	Représentant permanent d'APRIL, membre du Conseil de surveillance
APRIL OGB	22/12/2008	31/12/2011	Président du Conseil de surveillance
APRIL Portugal		31/12/2011	Président du Conseil d'administration/ Chairman of the board
APRIL Portugal	04/06/2008	31/12/2011	Membre du Conseil d'administration/ Member of the board
APRIL	21/04/2011	31/12/2012	Membre du Conseil d'administration
APRIL	21/04/2011	31/12/2012	Président du Conseil d'administration
APRIL International Expat	30/09/2008	25/11/2011	Représentant permanent d'APRIL International, membre du Conseil d'administration
APRIL International Travel	30/09/2008	25/11/2011	Représentant permanent d'APRIL International, membre du Conseil d'administration
CORIS International	30/10/2008	29/12/2011	Représentant permanent d'APRIL International, membre du Conseil d'administration
APRIL International Expat	25/11/2011	31/12/2016	Membre du Conseil d'administration
APRIL CEE Development	24/04/2009	31/12/2030	Membre du Conseil d'administration/ Member of the board
ESCAPADE Assurances Voyages	31/12/2007	31/12/2011	Administrateur unique
SANO Concept Holding SA	22/01/2009	22/02/2012	Membre du Conseil d'administration/ Member of the board

Mandats (hors groupe APRIL) exercés à ce jour :

Evolem SA	Président-directeur général
Evolem 3 SAS	Président
Evolem Développement EURL	Gérant
Rousset & Rousset SARL	Gérant
Groupe Norbert Dentressangle SA	Membre du Conseil de surveillance
Vivier Merle (SC)	Co-gérant

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Terre d'Entreprises	Membre du Conseil de surveillance
Banque Populaire de Lyon SA	Administrateur
Evolem Aviation	Président
Monceau Assurances SA	Administrateur
Kaelia SA	Représentant permanent d'Evolem 1

André ARRAGO (Nationalité allemande)

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012	
Membre du Comité des assurances et du Comité d'audit	

<i>Hors groupe</i>	
Hannover Re	Membre du Directoire
La Mutuelle des Transports et Artisans	Membre du Conseil d'administration
Groupement Français de Caution	Membre du Conseil d'administration

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Néant.

Jean-Claude AUGROS (Nationalité française)

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012	
Membre du Comité d'audit et du Comité des assurances	

<i>Hors groupe</i>	
I.S.F.A.	Membre du Conseil

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors groupe</i>	
I.S.F.A.	Directeur de l'Institut de Science Financière et d'Assurances

Bernard BELLETANTE (Nationalité française)

<i>APRIL</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012	
Membre des Comités d'audit, d'investissement et de développement durable	

<i>Hors groupe</i>	
Groupe Euromed Management	Directeur Général
Techne SA	Administrateur
Bemobee Solutions	Administrateur
Altidium	Administrateur
Comité 21	Administrateur

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Néant.

Bruno BONNELL (Nationalité française)

<i>APRIL</i>
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012 Membre du Comité de développement durable

<i>Hors groupe</i>	
Danone SA	Administrateur Membre du Comité de Responsabilité Sociale
I-Volution SAS	Président
Sorobot SAS	Président
Awabot SAS	Président
Pathé SAS	Membre du Conseil de Direction

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors groupe</i>	
ANF Immobilier	Membre du Conseil de surveillance
Infogrames Entertainment SA	Président du Conseil d'administration
I-VolutionSA Robopolis	Président
Atari, INC. California U.S. Holdings, INC.	Chairman of the Board and Chief Executive Officer
Atari Interactive, INC.	Directeur
California US Holdings, INC. Infogrames France SA Infogrames Europe SA	Administrateur
Eurazéo SA Zslide SA	Membre du Conseil de surveillance
Atari Europe SAS Eden Studio SAS	Représentant permanent d'Infogrames Entertainment SA
Atari France SAS	Représentant permanent d'Atari Europe SAS

Philippe MARCEL (Nationalité française)**Mandats et fonctions en cours :**

<i>APRIL</i>
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012 Président du Comité de développement durable

<i>Hors groupe</i>	
Sipemi SAS	Président
GL Events SA	Administrateur
EM Lyon (Association)	Président
Novalto SA	Président du Conseil de surveillance
Partners In Business Management (SAS)	Président
SilliKer Inc. (société de droit américain)	Administrateur
MG Fil Conseil (SAS)	Président
Aldes SA	Administrateur
IDAL (SAS)	Président

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Adecco Holding France SAS	Président
Avion Ecco (GIE)	Administrateur
Adecia - Sa	Administrateur
Altedia SA	Administrateur
Adecco SA (société de droit suisse)	Administrateur
Adecco Travail Temporaire SAS	Président
AHF e Business - SAS	Président
Ecco SAS	Président
Adia SAS	Président
Interecco Management	Directeur Général, administrateur
Sistel Services SAS	Administrateur
Olsten SA	Président-directeur général
Olsten TT SA	Administrateur
Olsten TT Sud SA	Président-directeur général
Quick Medical Services SA	Administrateur
ASVEL Basket SASP	Administrateur
Ajilon France SA	Représentant permanent d'Adecco TT
Alexandre Tic SA	Représentant permanent d'Adecco TT
Pixid SNC	Représentant permanent d'Adecco TT, Gérant

Guy RIGAUD (Nationalité française)

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012	
Membre du Comité d'audit et du Comité d'investissement	

<i>Hors groupe</i>	
Rhône-Alpes Création SA	Président du Directoire
Amorçage Rhône-Alpes SAS	Directeur Général
GR Consultant EURL	Gérant

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors groupe</i>	
RAC Ingénierie SAS	Président

Jean-Pierre ROUSSET (Nationalité française)

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL</i>	
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012 Membre du Comité de développement durable	
APRIL Entreprise Lyon	Administrateur
APRIL Santé Prévoyance	Administrateur
APRIL Partenaire Pro	Administrateur
ALP Prévoyance	Administrateur
APRIL Entreprise Paris	Administrateur
APRIL Mon Assurance	Administrateur
APRIL Santé	Administrateur
GIE APRIL Digital	Administrateur
Terre d'Entreprises	Administrateur
APRIL Entreprise	Administrateur

<i>Hors groupe</i>	
Agence Elan	Directeur Général
Kertès Conseil	Gérant

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors groupe</i>	
TBWA Corporate	Président

Dominique TAKIZAWA (Nationalité française)

<i>APRIL</i>	
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2011 Présidente du Comité d'audit	

<i>Hors groupe</i>	
ABL, Inc. (USA)	Membre du Board depuis 21 juillet 2011
ADOCIA	Administrateur depuis 2011
Mérieux Nutrisciences (USA)	Membre du Board depuis 2001
TSGH chez Transgène SA	Représentant permanent depuis 2007
Lyon Place Financière et Tertiaire	Administrateur depuis 2008
Lyon Pôle Bourse	Administrateur depuis 2009

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors groupe</i>	
Avesthagen	Fin de mandat mai 2011
bioMérieux Bénélux	Fin de mandat juin 2009
MACSF Epargne Retraite	Fin de mandat février 2010
Thera Conseil	Fin de mandat juin 2009
Shantha Biotechnics (Inde)	Fin de mandat août 2009
Shanh	Fin de mandat août 2009

Jacques TASSI (Nationalité française)

<i>APRIL</i>
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012 Membre du Comité de développement durable et du Comité d'investissement

<i>Hors groupe</i>	
Actes Sud	Membre du Conseil de surveillance
Imminence SA	Membre du Conseil d'administration
Afternext SAS	Président du Directoire

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors groupe</i>	
Agriclic	Membre du Conseil d'administration
Edisys	Membre du Conseil d'administration
Criston	Membre du Conseil d'administration
Elsys Design	Membre du Conseil d'administration
Spidcom	Membre du Conseil d'administration

Membre de la Direction générale

Patrick Petitjean (Nationalité française)

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL</i>
Administrateur (jusqu'au 1er mars 2011) Directeur Général (depuis le 1er mars 2011) Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2012

Raison sociale	Représentant	Type de contrat
APRIL		Directeur Général
Alp Prévoyance		Vice-président du Conseil de surveillance
Alp Prévoyance		Membre du Conseil de surveillance
APRIL Entreprise Prévoyance		Président du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Prévoyance		Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise et Collectivités		Membre du Conseil d'administration
APRIL International		Membre du Conseil d'administration
APRIL International Expat		Membre du Conseil d'administration
APRIL International Travel		Membre du Conseil d'administration
APRIL Prévoyance Santé		Directeur Général
APRIL Prévoyance Santé		Membre du Conseil d'administration
APRIL Prévoyance Santé		Président du Conseil d'administration
APRIL Santé		Membre du Conseil d'administration
APRIL Santé		Président du Conseil d'administration
APRIL Santé Prévoyance		Président du Conseil d'administration
APRIL Santé Prévoyance		Membre du Conseil d'administration
APRIL Sigma		Membre du Conseil d'administration
Assurtis		Membre du Conseil de surveillance
Assurtis		Président du Conseil de surveillance

Axeria IARD		Membre du Conseil d'administration
Axeria Prévoyance		Membre du Conseil d'administration
Cetim		Membre du Conseil d'administration
Cetim		Président du Conseil d'administration
GIE ABDC		Président du Conseil d'administration
GIE ABDC		Membre du Conseil d'administration
Judicial		Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Digital		Président du Conseil d'administration
GIE APRIL Digital		Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Courtage		Président du Conseil d'administration
SANO Concept France		Membre du Conseil d'administration
Solucia Protection Juridique		Membre du Conseil d'administration
Terre d'Entreprises		Membre du Conseil d'administration
Université APRIL		Président du Conseil d'administration
GIE Levallois	APRIL Prévoyance Santé	Membre du Conseil d'administration
GIE ABDC	APRIL Prévoyance Santé	Membre du Conseil d'administration
APRIL Santé Prévoyance Réunion	APRIL Prévoyance Santé	Membre du Conseil d'administration
APRIL Dommages	APRIL Prévoyance Santé	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise	APRIL Prévoyance Santé	Membre du Conseil d'administration
APRIL WAF	APRIL Prévoyance Santé	Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Technologies	APRIL Prévoyance Santé	Membre du Conseil d'administration
CORIS International	APRIL	Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Ressources		
APRIL Entreprise Lyon		
APRIL Entreprise Savoie		
APRIL Entreprise Immobilier		
GIE APRIL Courtage		
CORIS Assistance	APRIL International	Membre du Conseil d'administration

Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Néant.

2.1.13 Renouvellement du mandat de certains administrateurs

Nous vous proposons de renouveler pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé le mandat d'administrateur de Madame Dominique Takizawa.

Au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'administration considère que Madame Dominique Takizawa, candidate au poste d'administrateur, peut être considérée comme indépendante.

2.1.14 Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Nous vous proposons de désigner aux fonctions de membre du Conseil d'administration, Madame Chiara Corazza, résidant au 28 rue d'Assas à Paris, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'administration considère que Madame Chiara Corazza, candidate au poste d'administrateur, remplirait l'ensemble des critères d'indépendance.

Madame Chiara Corazza est Docteur en Droit et diplômée de Sciences Politiques (Université de Rome). En 1985, elle est appelée comme conseiller pour les Affaires Internationales du Président de la région Ile-de-France puis occupe le poste de Directeur des Affaires Internationales de la région Ile de France pendant 7 ans. Depuis 2002, elle est Directeur Général de Paris Ile de France Capitale Economique.

2.1.15 Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial. Le détail des plans de stock-options en cours est également présenté au paragraphe 1.5.3.2 du document de référence.

2.1.16 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des opérations d'attribution d'actions mises en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

2.1.17 Nombre d'actions achetées ou vendues par la société au cours de l'exercice

Nous vous informons que la société détient, au 31 décembre 2011, 421 660 actions APRIL, acquises au prix unitaire moyen de 28,47 €, soit 1,03 % du capital social :

- valeur globale évaluée au cours d'achat :	12 005 052,32 €
- valeur nominale totale des titres détenus :	168 664 €

Au cours de l'exercice 2011, 342 387 actions ont été acquises et 303 878 vendues afin d'animer le cours de bourse de l'action de la société au travers d'un contrat de liquidité AMAFI.

Au cours de l'exercice, le total des achats réalisés par la société est de 389 593 actions ; le total des ventes s'élève à 303 878 actions, le cours moyen d'achat est de 16,22 € le cours moyen de vente est de 16,91 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 36 421 €.

Aucune réallocation n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.

Aucune action n'a été utilisée au cours de l'exercice 2011.

2.1.18 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2011 dans sa seizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale mixte des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 60 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 122 712 360 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

2.1.19 Délégations et autorisations financières proposées à l'Assemblée

2.1.19.1 - Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, expire le 21 juin 2012.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou par

l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 10 000 000 €. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

2.1.19.2 - Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par apport de numéraire (article L.225-129-2 du Code de commerce)

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 21 juin 2012. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions suivantes.

Ces délégations, sur lesquelles il vous est demandé de statuer, ont pour objet de donner au Conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces délégations sont les suivantes :

• Réservées aux actionnaires

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation à 8 000 000 €. Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être émis ne pourrait être supérieur à 150 000 000 €.

Ces plafonds seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

• Avec suppression du droit préférentiel de souscription

Il est rappelé que l'ordonnance du 22 janvier 2009 a supprimé la notion d'appel public à l'épargne qui est remplacée par celle d'offre au public. Par ailleurs, cette ordonnance a institué la faculté de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement

privé, c'est-à-dire au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans la limite de 20 % du capital social par an.

Il est donc désormais possible de réaliser des augmentations de capital par voie de délégation au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs sans qu'il ne soit nécessaire que l'Assemblée procède à la désignation des bénéficiaires ou à la définition d'une catégorie de bénéficiaires.

A cet égard, l'Autorité des Marchés Financiers a recommandé aux émetteurs d'établir une résolution distincte pour les délégations d'augmentation de capital par offre au public et par placement privé.

- Par offre au public

Il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration votre compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le Conseil d'administration aurait la faculté de conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1 600 000 €. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 150 000 000 €.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

- Par placement privé

Il vous est également proposé de permettre au Conseil d'administration de bénéficier de la faculté nouvelle instituée par l'ordonnance du 22 janvier 2009 en lui déléguant votre compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, aux termes d'une résolution distincte.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 150 000 000 €.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription

desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations précitées, de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

2.1.19.3 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

2.1.19.4 - Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentation(s) qui pourrait(ent) être réalisée(s) par utilisation de la délégation serait de 500 000 €.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Le détail des délégations en cours figure dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Tableau récapitulatif des délégations
en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmen- tion(s) réalisée(s) les années précéden- tes	Augmen- tion(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 1er mars 2012
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	22 avril 2010	21 juin 2012	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 € (actions) 150 000 000 € (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	Néant	Néant	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) et 20% du capital par an Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	Néant	Néant	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	22 avril 2010	21 juin 2012	500 000 €	Néant	Néant	500 000 €

Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	22 avril 2010	21 juin 2012	10 % du capital social	Néant	Néant	10 % du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	21 avril 2011	20 juin 2014	5 % du capital social	Néant	(c)	2,48 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	21 avril 2011	20 juin 2014	5 % du capital social	Néant	Néant	5 %

(a) Plafond commun.

(b) Plafond commun.

(c) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 21 avril 2011 a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2011. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2011.

Au 31 décembre 2011, l'augmentation de capital nominale maximum associée à ces quatre plans représente 113 800 €.

2.1.20 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 1.2 du document principal I du document de référence ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote qui peut être demandée lors d'une Assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 5 % du capital ou des droits de vote en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou de tout multiple de ce pourcentage (article 10 des statuts) ;
- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est conféré à tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins (article 23 des statuts) ;
- les droits de vote attachés aux actions APRIL détenues par le personnel au travers du F.C.P. actions APRIL sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du F.C.P. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles de droit commun ;
- en matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 19 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant dans le paragraphe précédent ;
- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

- il n'existait pas au cours de l'exercice 2011, d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.1.21 Conventions et engagements réglementés

Nous vous demandons d'approuver successivement chacune des conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Nous vous demandons d'approuver l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général d'APRIL, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

2.1.22 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

Nom et prénom	Dominique Takizawa	Jacques Tassi	Evolem SA
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur APRIL	Administrateur APRIL	Société contrôlant à 63,61 % APRIL
Opérations réalisées par la personne liée à la personne ci-dessus	Acquisition d'actions APRIL	Acquisition d'actions APRIL	Acquisition d'actions APRIL
Description de l'instrument financier	Actions	Actions	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant	Néant	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	1 470 actions 21,99 € 32 320 €	500 actions 21,56 € 10 783,05 €	552 112 actions 13,21 € 7 298 201,90 €
Le cas échéant, autres opérations à adapter : Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés Prix moyen pondéré Montant total de l'opération	Néant	Néant	Néant

2.1.23 Mise à jour des statuts

Nous vous rappelons que la loi N°2011-525 du 17 mai 2011 a supprimé l'obligation de communiquer au Président du Conseil les conventions courantes conclues à des conditions normales significatives ainsi que l'obligation de dresser une liste desdites conventions communiquée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, qui étaient précédemment mentionnées à l'article L.225-39 du Code de commerce.

En conséquence, nous vous proposons de supprimer le dernier alinéa de l'article 16 des statuts qui faisait référence aux obligations susmentionnées concernant les conventions courantes significatives qui sont désormais abrogées.

Par ailleurs, cette même loi N°2011-525 du 17 mai 2011 a supprimé l'obligation de communication à l'Assemblée générale de l'inventaire.

Nous vous proposons donc de supprimer le quatrième alinéa de l'article 28 des statuts qui fait référence à cette obligation de communication désormais abrogée.

Enfin la loi N°2011-525 du 17 mai 2011 a également supprimé l'obligation de mentionner dans le rapport à l'Assemblée les changements de méthode comptable.

Nous vous suggérons donc de supprimer la référence à cette mention dans le dernier alinéa de l'article 28 des statuts.

2.1.24 Contrôle des co-Commissaires aux comptes

Présentation va vous être faite :

- du rapport général de vos co-Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- de leur rapport sur les comptes consolidés ;
- de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration visé à l'article L.225 - 235 dernier alinéa du Code de commerce.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun de ses membres pour l'exercice considéré.

2.2 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)

Date d'arrêté	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 361 654	16 357 654	16 357 654	16 349 794	16 324 253
Nombre d'actions :					
- ordinaires	40 904 135	40 894 135	40 894 135	40 874 485	40 810 632
- à dividendes prioritaires					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires H.T.					
Résultat avant impôts, participation, dotations	53 092 017	43 803 409	66 524 234	57 385 628	93 907 719
Impôts sur les bénéfices	-10 410 218	-11 750 703	-18 271 749	-12 007 874	-8 796 718
Participation / Intéressement des salariés	310 034	221 309	266 453	257 212	238 892
Dot. amortissements et provisions	8 914 233	32 119 540	14 874 355	3 515 656	-2 192 069
Résultat net	54 277 968	23 213 263	69 655 175	65 620 634	104 657 614
Résultat distribué*	20 043 026	20 038 126	17 993 419	15 123 559	17 956 678
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations	1,54	1,35	2,07	1,69	2,51
Résultat après impôts, participation, dotations	1,33	0,57	1,70	1,61	2,56
Dividende attribué	0,49	0,49	0,44	0,37	0,44
Personnel					
Effectif moyen des salariés	39	33	30	30	25
Masse salariale	3 381 088	2 446 646	1 760 055	1 865 191	2 058 452
Sommes versées en avantages sociaux	2 611 042	1 428 441	1 188 385	1 001 140	1 067 187

* Distribution soumise à l'approbation ou approuvée par l'Assemblée générale (y compris actions propres)

2.3 Rapport du Président du Conseil d'administration

APRIL

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

Rapport du Président du Conseil d'administration (Article L.225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

1. De la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
2. Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport ont reposé sur la réalisation de travaux coordonnés par le directeur du Contrôle et de l'Audit interne et le Secrétariat Général en relation avec la Direction financière et les principales directions du groupe. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes ainsi que sur les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du groupe.

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008 modifié en avril 2010 et disponible sur le site : www.medef.com. Les dispositions de ce Code qui ont été écartées sont détaillées dans le présent rapport et synthétisées ci-après :

- il n'a pas été jugé utile d'organiser un échelonnement des nominations des membres du Conseil, tel que recommandé par le Code AFEP/ MEDEF compte tenu de la durée réduite du mandat d'administrateur ;
- du fait de l'organisation du groupe, il n'a pas été jugé utile d'instituer un comité des nominations et des rémunérations, nonobstant les recommandations du Code de référence en ce sens dont les principales attributions sont actuellement assurées par le Comité de Développement .
- les indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation du mandat de Monsieur Patrick Petitjean respectent les recommandations principales AFEP-MEDEF à l'exclusion de certaines au regard de la difficulté de définir certains critères.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 1^{er} mars 2012 et transmis aux Commissaires aux comptes.

2.3.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

2.3.1.1 - Composition du Conseil

L'article 14 de nos statuts prévoit que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés pour une durée de deux ans, rééligibles. Le Conseil d'administration de notre société est actuellement composé de dix membres.

Eu égard à la durée réduite du mandat d'administrateur, il n'a pas été jugé utile d'organiser un échelonnement des nominations des membres du Conseil, tel que recommandé par le Code AFEP/MEDEF.

La liste des membres du Conseil d'administration de la société incluant notamment les fonctions exercées dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Dans la ligne des recommandations relatives au gouvernement d'entreprise, le Conseil comprend six membres indépendants sur les dix membres du Conseil d'administration. Les membres indépendants sont :

- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Philippe Marcel ;
- Guy Rigaud ;
- Dominique Takizawa ;
- Jacques Tassi.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil, est considéré comme indépendant, le membre du Conseil d'administration qui répond aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client (ou être lié directement ou indirectement), fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Sur la question de la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres 1 femme pour 9 hommes, soit une représentation des femmes de 10 %. La société respecte la réglementation sur la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration. Par ailleurs, en vue d'améliorer la représentation des femmes au sein du Conseil, il sera proposé à l'Assemblée générale du 26 avril 2012 de nommer Madame Chiara Corazza au Conseil d'administration de la société.

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre Comités dont il a fixé la composition et les attributions. Ces Comités rendent compte au Conseil d'administration de leur activité.

En premier lieu, le Comité de développement durable a pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (culture du groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, principes de rémunérations etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management.

Le Comité de développement durable a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2011 a été de 89 %. Il est composé de six membres dont trois administrateurs indépendants :

- Philippe Marcel (Président et membre indépendant) ;
- Bruno Rousset ;
- Bernard Belletante (membre indépendant);
- Bruno Bonnell ;
- Jean-Pierre Rousset ;
- Jacques Tassi (membre indépendant).

Le Président du Comité de développement durable est un administrateur indépendant.

Les principaux points abordés au cours de l'exercice 2011 sont :

- la stratégie RSE ;
- les principes de rémunération des mandataires sociaux et règles sur les stocks options ;
- le bilan social ;
- le bilan des acquisitions ;
- le baromètre qualité (collaborateurs/clients) ;
- la communication RH.

Du fait de l'organisation du groupe, il n'a pas été jugé utile d'instituer un comité des nominations et des rémunérations, nonobstant les recommandations du Code de référence en ce sens dont les principales attributions sont actuellement assurées par le Comité de développement durable.

Le Comité de développement durable rend compte de ses travaux et de sa mission à chaque séance du Conseil d'administration et lui remet toutes les informations utiles.

Le Comité d'audit a été institué lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010. Ce comité joue le rôle du Comité d'audit des compagnies d'assurances du groupe par application du mécanisme d'exemption prévu à l'article L.823-20 du Code du commerce.

Concernant le Comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Poupart Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010 et en applique les recommandations.

Le Comité d'audit a pour principales missions d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2011 a été de 92 %.

Ce comité est composé de cinq administrateurs dont quatre indépendants au sens du règlement intérieur du conseil :

- Dominique Takizawa (Présidente et membre indépendant);
- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros (membre indépendant);
- Bernard Belletante (membre indépendant);
- Guy Rigaud (membre indépendant).

Madame Dominique Takizawa est indépendante et présente des compétences particulières en matières financière et comptable compte tenu de ses expériences professionnelles.

Par ailleurs, tous les membres du comité disposent de compétences minimales en matières financière et comptable.

Le Comité a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant sur la communication financière (chiffre d'affaires trimestriel et comptes semestriels 2011).

Il a revu les comptes semestriels et annuels ainsi que les rapports concernés.

Il a examiné le rapport du Président, a fait un point sur l'approche d'audit et de contrôle interne.

Le Comité d'audit rend compte de ses travaux et de sa mission à chaque séance du Conseil d'administration et lui remet toutes les informations utiles.

Le Comité d'investissement du groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal du Comité d'investissement est mis à disposition aux membres du Conseil d'administration. Il s'est réuni une fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2011 a été de 100 %.

Ce Comité est composé du Président du Conseil d'administration d'APRIL, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné, pour une durée illimitée, ses représentants au sein du Comité d'investissement d'APRIL, qui sont tous des administrateurs indépendants, à savoir :

- Bernard Belletante ;
- Guy Rigaud ;
- Jacques Tassi.

Le Comité d'investissement a étudié et analysé des projets de dossiers de croissance externe au cours de l'exercice.

Le Comité d'investissement rend compte de ses travaux et de sa mission à chaque séance du Conseil d'administration et lui remet toutes les informations utiles.

Le Comité des assurances, a pour rôle d'examiner les questions relatives à la stratégie assurance et la stratégie financière d'assurance.

Le Comité des assurances est composé des membres du Conseil d'administration suivants :

- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros (Président et membre indépendant);
- Jean-Yves Nouy¹
- Bruno Rousset

¹ Suite à sa demande de non renouvellement de son mandat d'administrateur Monsieur Jean-Yves Nouy a quitté le Comité des assurances en date du 21 avril 2011.

Il s'est réuni cinq fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2011 a été de 100 %.

Le Comité a notamment abordé les points suivants au cours de l'exercice 2011 :

- revue des éléments significatifs des compagnies d'assurance ;
- présentation des résultats et des points d'audit des compagnies ;
- revue des rapports réglementaires ;
- gestion d'actifs ;
- revue des provisions techniques.

Lors de sa séance du 8 décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé de la fusion du Comité d'audit et du Comité des assurances. Les missions de ce dernier étant désormais dévolues au Comité d'audit.

Il est précisé que Monsieur Bruno Rousset n'est pas membre du comité fusionné.

Le Comité des assurances rend compte de ses travaux et de sa mission à chaque séance du Conseil d'administration et lui remet toutes les informations utiles.

2.3.1.2 - Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont les principales dispositions sont les suivantes :

- rôle du Conseil d'administration ;
- composition du Conseil d'administration ;
- devoirs et obligations éthiques des membres du Conseil d'administration ;
- organisation et mode de fonctionnement du Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration ;
- missions et organisation des comités ;
- rémunération des administrateurs ;
- modalités de modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été modifié une fois en 2011 pour prendre en compte les modifications liées à la mise en place du Comité d'audit et l'évolution des missions du Comité de développement durable, ainsi que les recommandations AMF sur le sujet.

2.3.1.3 - Fréquence des réunions

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins cinq fois par an, à la demande du Président du Conseil d'administration ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni six fois.

2.3.1.4 - Convocations des membres

Les membres du Conseil d'administration ont été convoqués par lettre simple suivant un calendrier arrêté en début d'exercice mais qui peut être modifié en cours d'année selon les événements ou à la demande de plusieurs membres du Conseil.

2.3.1.5 - Information des membres

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués dans des modalités de forme et de délai permettant aux membres du Conseil de délibérer dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, un état de reporting spécifique est préparé trimestriellement pour les membres du Conseil d'administration et comporte de nombreux indicateurs financiers, sociaux, d'organisation, d'activité...

2.3.1.6 - Tenue des réunions

Six réunions du Conseil d'administration se sont tenues en présence des administrateurs conformément au règlement intérieur.

Le taux de participation moyen des membres aux sessions du Conseil d'administration de l'exercice 2011 a été de 83 %.

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil aux réunions, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation telle que prévue à l'article 14 des statuts.

2.3.1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Un projet de ce procès-verbal est adressé à chacun des membres avec la convocation à la réunion suivante et il est soumis au vote des membres dès l'ouverture de la séance.

2.3.1.8 - Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'APRIL assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu, grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions. Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes de suivi suivants :

- L'évolution de la gouvernance du groupe ;
- La mise en place d'un Comité stratégique ;
- La stratégie générale du groupe et la vision du fondateur ;
- Focus sur l'activité de portage de risques en Iard ;
- Focus sur la réglementation Solvency II.

2.3.1.9 - Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil a procédé, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, au cours de l'année à une auto-évaluation de ses travaux permettant d'accroître la connaissance par les membres du Conseil des enjeux techniques liés à l'assurance et la mise en place d'un séminaire avec la Direction générale sur les enjeux stratégiques à moyen terme. Il a également été souligné l'importance d'une diversification pour intégrer des profils et expériences internationaux.

2.3.1.10 - Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte des règles de gouvernance suivantes, applicables à la détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux d'APRIL et de ses sociétés.

A ce titre, le Conseil d'administration a adhéré lors de sa réunion du 11 décembre 2008 aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et a communiqué sur cette adhésion conformément aux dites recommandations.

Les informations détaillées sont indiquées dans le rapport de gestion au paragraphe 2.1.12.1.

Le Conseil d'administration détermine le mode et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général comporte une partie fixe et une partie variable liée à la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Cette rémunération variable versée le 31 mars de l'année suivant l'année de référence est soumise à l'atteinte d'objectifs annuels, notamment basés sur les indicateurs qualitatifs et financiers de la société (chiffre d'affaires, marge brute, résultat net) approuvés par le Conseil d'administration d'APRIL.

Pour 2011, la rémunération du Directeur Général est détaillée dans le document de référence.

Jetons de présence

Seuls les mandataires du Conseil d'administration n'ayant pas de mandat exécutif dans le groupe sont rémunérés par des jetons de présence pour leur participation aux organes de gouvernance.

L'Assemblée générale ordinaire fixe le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé. La rémunération moyenne par administrateur externe au titre de leur participation aux Conseils d'administration et aux Comités a été de 15 461 € lors de l'année 2011.

Le montant de ces jetons est déterminé à partir de la présence des membres aux séances du Conseil et des Comités.

Le schéma d'attribution de jetons de présence repose sur le principe suivant :

- pour chaque séance du Conseil d'administration :	1 650€
- pour chaque séance de Comité * :	1 100€

*Le président de chacun des Comités perçoit 2 200€ de jetons de présence par séance.

Cette rémunération inclut la préparation et la participation aux séances.

Avantages en nature

Le Conseil d'administration d'APRIL accorde à ses dirigeants mandataires un véhicule de fonction et une couverture santé/prévoyance complémentaire identique à celle accordée à ses salariés.

Retraites

Le Directeur Général bénéficie d'un régime de santé et de prévoyance identique à celui des autres salariés de la société.

Il bénéficie également de la sur-complémentaire retraite (article 83 du Code général des impôts) à hauteur de 3 % de la rémunération totale annuelle de base dans la limite de la première et de la deuxième tranche du plafond de la sécurité sociale.

Stock-options

Dans le cadre d'une délégation donnée par l'Assemblée générale fixant les conditions de durée dans le temps et le montant global maximal du plan, le Conseil d'administration attribue à certains mandataires sociaux et collaborateurs salariés du groupe des stock-options, conditionnelles ou non selon des critères fixés par le règlement des stock-options. Les modalités des plans réalisés sont détaillées dans le rapport annuel.

Engagement au bénéfice du Directeur Général correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation de mandat

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a autorisé l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues en cas de révocation de son mandat de Directeur Général d'APRIL dans les termes présentés ci-après. Cet engagement a également fait l'objet de l'approbation de l'Assemblée générale du 21 avril 2011 aux termes d'une résolution spécifique.

En application des dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que Monsieur Patrick Petitjean percevra, en cas de révocation de son mandat de Directeur Général de la société et sauf faute caractérisée, une indemnité égale à 250 000 € brute.

Le versement de l'indemnité prévue ci-avant est soumis à la condition de performance suivante: rentabilité du groupe calculé selon le ratio « résultat net consolidé après impôt/chiffres d'affaires consolidé » supérieure à 10 %.

Pour ce faire, la rentabilité sera calculée sur la base de la moyenne de rentabilité des 3 derniers exercices ou, si cela est plus favorable au bénéficiaire, sur la base du dernier exercice.

Le respect des conditions de performance précitées sera constaté par le Conseil préalablement à tout versement.

2.3.1.11 - Pouvoirs donnés par le Conseil d'administration à son Président et au Directeur Général

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a décidé de dissocier, à compter du 1^{er} mars 2011, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Les pouvoirs du Président sont ceux que lui confère la loi. Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Ce changement de gouvernance a été motivé afin de piloter plus efficacement la stratégie de recentrage du groupe et les performances de croissance organique, le tout dans un souci de bonne gouvernance.

Ces pouvoirs, accompagnés de la faculté de subdélégation, doivent s'exercer dans le cadre des dispositions prévues par les statuts, des orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des principes du management spécifiques à APRIL.

Le Directeur Général ne pourra sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration engager des opérations portant sur des prises de participation ou des investissements supérieures à 10 millions d'euros (présentés préalablement au Comité d'investissement), opérations de prêt supérieures à 10 millions d'euros, caution, garantie et opérations sur capital.

2.3.1.12 - Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de convocation et de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 19 et 21 des statuts.

2.3.1.13 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport de Gestion.

2.3.2 L'organisation générale du dispositif de contrôle interne

2.3.2.1 - Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. APRIL a mis en place une démarche globale de contrôle interne visant à atteindre les principaux objectifs suivants :

- **La conformité aux lois ou règlements** : les lois et règlements fixent des normes de comportement que la société intègre à ses objectifs de conformité. La société veille à identifier les règles qui lui sont applicables et leur évolution dans le temps, et à s'assurer que les activités opérationnelles des différentes sociétés du groupe s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise et au groupe .
- **L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale.**
- **Le bon fonctionnement des processus internes de la société et la préservation des actifs** : la société veille à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité des entreprises qui composent le groupe et à sécuriser leurs principaux processus opérationnels et flux financiers. Le groupe vise également à faire bénéficier les sociétés nouvellement intégrées des standards et bonnes pratiques de contrôle interne définis et recensés en interne.
- **La fiabilité des informations financières.**

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de l'entreprise, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources en appréhendant les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Il est rappelé, qu'aussi complet et performant que soit le dispositif de contrôle interne, celui-ci ne peut donner qu'une assurance raisonnable et ne peut fournir la garantie que les objectifs de la société seront atteints.

2.3.2.2 - Le dispositif de contrôle interne en place au sein du groupe APRIL

Le groupe intègre dans son dispositif de contrôle interne les cinq composantes du cadre de référence initialement publié en mai 2006 par le groupe de place diligenté par l'AMF, et vise à intégrer les évolutions des principes généraux de la nouvelle édition publiée en juillet 2010 par l'AMF.

2.3.2.2/1 - L'organisation mise en place : les acteurs du contrôle interne

L'organisation en place au sein du groupe APRIL repose aujourd'hui sur les acteurs suivants :

Une holding dont la gouvernance est décrite dans le document de référence et dont le fonctionnement arrêté au cours de l'exercice est rappelé en paragraphe 2.3.1.

La holding définit les bonnes pratiques à appliquer dans le groupe et supervise le dispositif de contrôle interne.

Chaque filiale a un Conseil d'administration qui nomme son Directeur Général ; les filiales sont regroupées par pôles, permettant un niveau de partage, d'expertise et de contrôle par domaine d'activité.

Les dirigeants des sociétés du groupe

Ils sont responsables de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne destiné à sécuriser les principaux processus opérationnels et fonctionnels de leur entité. Ils sont garants de l'application des principes et des bonnes pratiques définis par le groupe, en liaison avec les intervenants décrits

ci-dessous. Ils rendent compte à leur Conseil d'administration ou de surveillance de la cartographie des risques et auto-évaluation du contrôle interne établies pour leur société et des plans d'action afférents.

Le Risk manager du groupe

Il est en charge du pilotage global de la gestion des risques au sein du groupe. Il est chargé de veiller à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne et à la cohérence des dispositifs de contrôle en place au sein des sociétés du groupe. Dans cette optique, à partir d'une cartographie des risques, il propose un plan d'audit annuel à la Direction du groupe et au Comité d'audit et en assure la réalisation. Par ailleurs, il centralise et veille à la cohérence des actions d'audit et de contrôle interne réalisées par les membres du cercle Risk management et contrôle interne. Il intervient sur toutes les activités et toutes les entités du groupe avec des collaborateurs experts du domaine audité. Il suit, par ailleurs, les travaux des Commissaires aux comptes lors de leurs interventions intérimaires et gère les programmes d'assurance proposés par le groupe à ses filiales.

Les membres du cercle Risk management et contrôle interne

Une vingtaine d'acteurs au sein du groupe participent à l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne en place au sein du groupe. Ces personnes peuvent être entièrement dédiées à des activités d'audit et de contrôle interne comme c'est le cas des responsables du contrôle interne présents dans les sociétés les plus significatives du groupe.

Ils sont ainsi chargés de définir et d'appliquer un programme de revue des opérations, contrôles et processus mis en œuvre par leur société. Ils vérifient l'application des règles définies par la Direction et rendent compte de leurs travaux devant la Direction générale de la société. Ces acteurs peuvent aussi partager leur temps entre leurs activités de contrôle interne et d'autres fonctions comme le contrôle financier par exemple. Ils réalisent un plan d'audit interne présenté à la Direction de leur pôle ou société, en liaison avec le Risk manager du groupe.

Parmi les membres du cercle Risk management et contrôle interne sont identifiés des Risk managers de pôle qui participent à la définition et coordination des actions concernant les entités de leur périmètre ainsi qu'à des groupes de travail spécifiques.

Les Directions juridiques du groupe et des pôles

Ces Directions fournissent aux sociétés du groupe un soutien juridique, elles tiennent également informées les sociétés du groupe des évolutions réglementaires majeures.

Une fonction de responsable conformité groupe a été créée durant l'exercice 2010 dont les missions ont pour vocation de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession, afin de limiter le risque d'irrégularités et de sanctions. Cette fonction est intégrée à la Direction juridique métiers au sein de la holding du groupe.

La Direction technique du groupe

Elle est composée d'un responsable, également Risk manager assurances, et d'un actuaire dont les missions principales visent à la sécurisation des activités d'assurance du groupe. Cette direction définit la politique globale de placement de risque, la politique de réassurance, et établit une vision consolidée des relations du groupe avec les porteurs de risques. La direction technique réalise des missions d'analyse technique de portefeuille et accompagne, au besoin, les sociétés dans leur placement de risque.

Les responsables qualité

Des responsables qualité sont chargés, dans les différents pôles du groupe, de coordonner, de mener ou de superviser les audits qualité internes par rapport au référentiel ISO et par rapport au référentiel qualité interne. Une équipe d'auditeurs internes qualité est mobilisée par le groupe afin de réaliser tout au long de l'année des missions d'audit visant à vérifier que les différents engagements des sociétés sont respectés. Les projets et les missions menés par les responsables qualité font l'objet de présentations régulières à la Direction d'APRIL.

Le Comité de marque

Sa mission est dédiée au pilotage de l'image et de la marque ; des organes supports sont en charge de la veille sur l'image de marque.

Le Comité d'audit

Sa mission est décrite en partie 1 de ce rapport ; il a notamment pour rôle de veiller à la correcte appréhension et au traitement des risques majeurs pour le groupe. Des points d'avancement doivent être effectués auprès de cet organe par le Risk manager sur le thème de la maîtrise des risques et du contrôle interne. Il doit présenter, en particulier les missions menées dans les sociétés du groupe, les principaux points relevés ainsi que les préconisations et suivis de ces préconisations.

Le Comité d'audit valide le plan d'audit proposé et peut demander la conduite de missions d'audit interne complémentaires. Il entend, par ailleurs, les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

Au cours du premier semestre 2011, le plan d'audit et le plan de contrôle interne ont été présentés et validés par le Comité d'audit.

2.3.2.2/2 - Un processus intégré visant à recenser et analyser les principaux risques

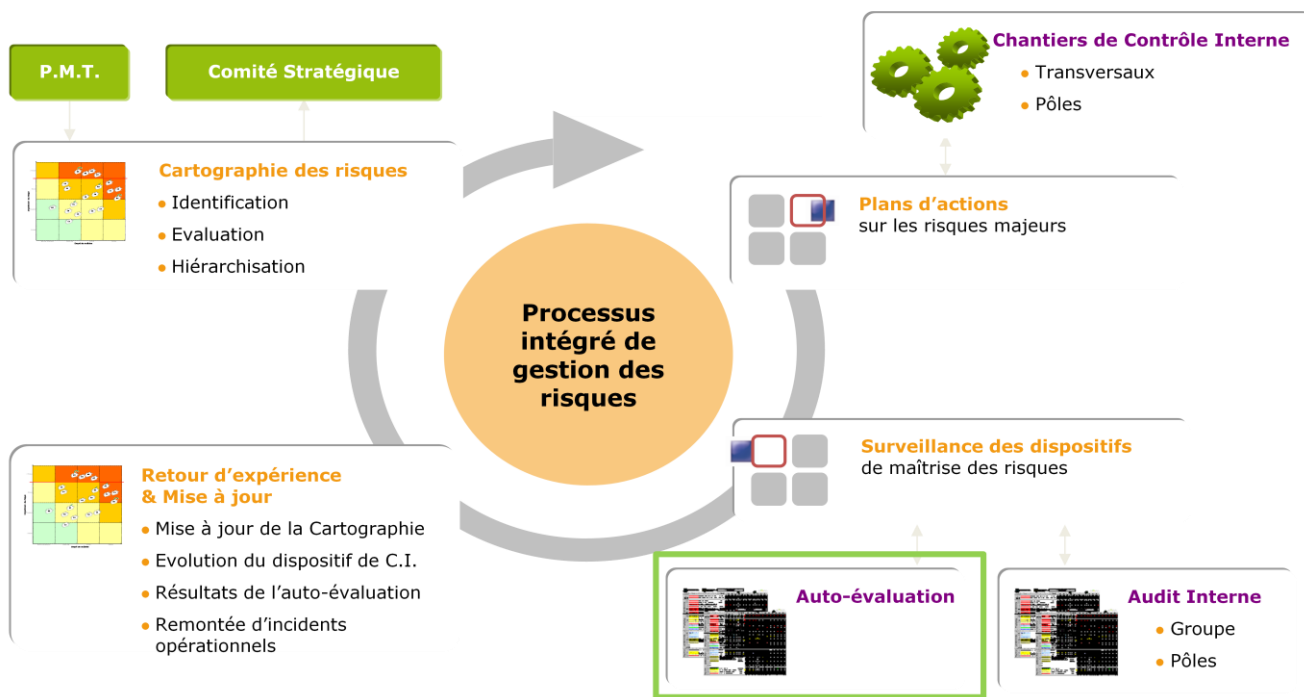
Le processus intégré de Risk management est sous la responsabilité du Risk manager.

La gestion des risques se traduit, tout d'abord, par la mise à la disposition des sociétés du groupe d'une méthodologie et d'outils de pilotage des risques stratégiques, opérationnels, financiers et juridiques. Le Risk manager participe à l'élaboration et à la mise en application de ces outils avec les dirigeants des sociétés concernées et les membres du cercle Risk management et contrôle interne.

L'identification des risques est une étape clé de la sécurisation des processus opérationnels et financiers et de la fiabilité du processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière au sein des sociétés du groupe.

A partir de la définition de leurs objectifs à court et moyen terme et de leur connaissance des risques internes et externes qui menacent leur organisation, chaque société et pôle métier formalise une cartographie des risques. Cet exercice permet de dresser une liste de chantiers de contrôle interne et de thèmes potentiels d'audit interne qui font l'objet de plans d'actions suivis au moins une fois par an en Comité stratégique.

Par ailleurs, a été développé sur l'exercice 2010, un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne qui a fait l'objet d'un déploiement sur trois sociétés pilotes au sein du groupe en 2010 et qui a été étendu à une trentaine de sociétés du groupe sur l'exercice 2011. Ce dispositif complète la démarche en permettant de conforter l'appréciation du niveau de maîtrise des risques déclarés lors du processus de cartographie et donc d'augmenter le degré de maîtrise des opérations.



Le Risk manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque ou du secteur de l'assurance ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité d'audit. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du groupe ainsi que sur les recommandations émises par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement). Il alerte et conseille la Direction et rend compte de cette mission au Comité d'audit.

Sur la base des éléments identifiés dans le cadre du dispositif par société et par pôle, le Risk manager hiérarchise alors les risques ainsi identifiés et oriente les missions d'audit et les chantiers de contrôle interne à entreprendre en fonction des stratégies de gestion des risques décidées par Le groupe ou les sociétés qui le composent.

2.3.2.3 - Les activités de contrôle

L'audit interne

Le Risk manager d'APRIL coordonne les activités d'audit interne au sein du groupe. Les missions d'audit sont réalisées par la holding seule ou en collaboration avec différents collaborateurs membres du cercle Risk management et contrôle interne du groupe APRIL.

Les plans d'audit interne

Le plan d'audit groupe annuel est défini par le Risk manager en relation avec la Direction du groupe et validé par le Comité d'audit. Le plan d'audit peut, par ailleurs, faire l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles zones de risques relevées ou de demandes spécifiques.

Les plans d'audit interne élaborés au niveau des pôles ou des sociétés font l'objet d'une communication au Risk manager et viennent compléter le dispositif de contrôle mis en place au niveau du groupe.

Les types de missions d'audit interne

On distingue les principaux types de missions suivants :

- **Les missions transversales et thématiques d'optimisation**

Il s'agit ici d'effectuer des audits sur des thèmes précis transverses aux différentes sociétés du groupe. Ces missions permettent également d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques de gestion au sein du groupe.

- **Les missions spécifiques**

Elles sont centrées sur des risques potentiels ou avérés identifiés dans une société ou groupe de sociétés (notamment à travers la cartographie des risques). Ces missions peuvent permettre de s'assurer du respect des procédures, des règles et des référentiels du groupe et de ses sociétés.

- **Les missions de suivi d'intégration**

Elles concernent les sociétés ayant récemment rejoint le groupe. Ces missions d'audit permettent de compléter la mise en place du dispositif de contrôle interne définie par le groupe. Les points spécifiques identifiés lors des audits d'acquisition de ces nouvelles sociétés ou durant les premiers mois d'intégration au sein du groupe font également l'objet, lors de ces missions, d'un suivi et d'éventuelles préconisations complémentaires.

- **Les missions de suivi d'audits**

Ces missions visent à s'assurer de l'avancée du dispositif de contrôle interne et de la mise en place effective des recommandations précédentes.

Les filiales du groupe font l'objet d'un audit en moyenne tous les cinq ans, parmi le type de missions définies ci-dessus.

Restitution des travaux et suivi de la mission

A la fin de chaque mission, un rapport écrit relatif aux travaux menés ainsi que la synthèse des recommandations sont communiqués au dirigeant de la société ; ce dernier apporte ses commentaires par recommandation dans le rapport et le co-signé avec l'équipe d'audit. Ce rapport est ensuite diffusé au dirigeant de l'entité concernée, aux responsables du pôle ainsi qu'à la Direction du groupe.

Cette approche permet l'appropriation par les entités auditées des points de recommandations soulevés.

Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré à travers les missions de suivi au cours desquelles les points de progrès sont vérifiés par rapport au dernier audit et communiqué à la Direction du groupe.

Il est rappelé qu'aussi complet et performant que soit le dispositif d'audit, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable et ne peut fournir la garantie de la connaissance de l'exhaustivité des déficiences potentielles.

2.3.2.4 - Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'une surveillance et d'un examen régulier de son fonctionnement par les différents acteurs décrits plus haut (voir paragraphe 2.3.2.2/1 – les acteurs du contrôle interne) ainsi que par le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes. Il s'agit de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs de la société.

Le Risk manager du groupe participe aussi à cette veille en collaborant aux échanges de place localement ou au plan national avec les professionnels de la gestion du risque et de l'audit interne.

Il prend en compte les points relatifs au contrôle interne relevés par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mandat.

2.3.2.5 - Diffusion en interne d'informations pertinentes

Cette composante est primordiale pour fédérer l'ensemble des sociétés du groupe dans une vision commune du contrôle interne et dans l'utilisation de vocabulaire et techniques homogènes.

Le Cercle Risk management et contrôle interne, rassemblant la vingtaine de personnes dédiées totalement ou partiellement à la démarche globale de contrôle interne, s'est réuni trois fois en 2011. Il a pour vocation de diffuser une culture de contrôle interne performante et homogène, d'échanger sur les bonnes pratiques au sein du groupe ainsi que sur l'actualité réglementaire.

Les principaux thèmes abordés en 2011 ont notamment concerné :

- le déploiement du dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne : enjeux, atouts, bonnes pratiques et restitutions ;
- lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : les étapes clés et rétroplanning.
- Solvabilité 2 :
 - gestion de projet au sein du groupe ;
 - pilier 3 et reportings.
- Sensibilisation au risque de fraude ;
- processus de recensement et de traitement des réclamations : enjeux et partage de bonnes pratiques au sein du groupe ;
- réalisation des entretiens de cartographie des risques.

L'espace Risques sur l'intranet du groupe est utilisé depuis 2008 pour diffuser des fiches pratiques sur différents thèmes relatifs au dispositif de contrôle interne et communiquer sur l'évolution de l'environnement règlementaire régissant les activités des sociétés du groupe. Ces éléments sont accessibles par l'ensemble des collaborateurs disposant de l'intranet APRIL.

Cet intranet a été complété en 2011 afin d'intégrer un espace dédié à Solvabilité 2 ainsi qu'un outil de sensibilisation sur le contrôle interne à l'attention de l'ensemble des collaborateurs.

2.3.3 Missions réalisées en 2011

Durant l'exercice 2011, quatorze missions d'audit interne ont été conduites par Le groupe et 3 sociétés ont fait l'objet de missions d'accompagnement en contrôle interne. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk manager du groupe, 23 missions d'audit interne et 30 missions d'amélioration du contrôle interne ont été menées par les pôles ou sociétés du groupe.

La répartition de ces missions sur l'ensemble du groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions effectuées en 2011
Pilotage stratégique et mise en œuvre	26 %
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	3 %
Relations avec le personnel	13 %
Souscription	3 %
Revue générale du contrôle interne	14 %
Stratégie organisationnelle	7 %
Fraude, malveillance et préservation d'actifs	7 %
Autres lois et règlements	1 %
Fiscalité et comptabilité	13 %
Documentation	7 %
Outils	6 %

Pôles métiers	Répartition des missions effectuées en 2011	
	Audit	Contrôle interne
APRIL Dommages	30 %	48 %
APRIL Prévoyance Santé	22 %	36 %
APRIL International	38 %	9 %
Compagnies d'assurances	11 %	6 %

En complément, plus d'une trentaine de sociétés ont déployé en 2011 un exercice d'auto-évaluation du contrôle interne tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2/2. Par ailleurs des audits de conformité contractuels ont été réalisés par la Direction juridique métiers sur le pôle APRIL Dommages en complément des données ci-dessus.

Le responsable fiscal groupe a également conduit des missions d'audit thématiques dans les filiales tout au long de l'exercice.

2.3.4 L'organisation du contrôle interne relatif aux procédures comptables et à l'information financière

2.3.4.1 - Établissement des comptes consolidés et contrôle des comptes des filiales

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la Direction financière d'APRIL, sur la base des éléments transmis par les filiales et établis sous la responsabilité des dirigeants.

Les indicateurs de pilotage transmis à la Direction financière d'APRIL par les sociétés composant le groupe sont élaborés sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles. Ces derniers coordonnent et contrôlent les données financières des filiales de leur périmètre.

Chaque mois, le dirigeant de chaque filiale adresse au pôle concerné et à la Direction financière du groupe un rapport d'activité concourant à la compréhension et la validation des données chiffrées communiquées.

Le service consolidation et reporting d'APRIL effectue mensuellement une analyse critique des indicateurs de pilotage communiqués par chacune des sociétés composant le groupe.

Le service consolidation et reporting effectue une consolidation trimestrielle des états financiers de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Les informations sont transmises à la société mère sous la forme de liasses de consolidation établies selon les instructions et normes comptables communiquées par le groupe. A cette occasion, chaque liasse de consolidation fait l'objet d'une revue et d'un examen de cohérence avec les indicateurs de gestion par les contrôleurs financiers des pôles et le service consolidation du groupe.

Cette consolidation sert de base pour la publication trimestrielle du chiffre d'affaires ainsi que pour la publication des états financiers consolidés semestriels et annuels.

Un calendrier annuel de consolidation et de reporting est communiqué en début d'année aux sociétés. A chaque clôture, des instructions écrites précisent le calendrier des tâches, les points d'actualité comptables qui méritent attention et les procédures de contrôle des informations qui concourent à l'établissement des comptes consolidés du groupe APRIL.

Le périmètre de consolidation du groupe est contrôlé par la Direction financière en collaboration avec la Direction juridique et fiscale. Cette dernière effectue, outre la revue et le contrôle des résultats et déclarations relatives à l'intégration fiscale, des missions d'audit pour sécuriser la maîtrise du dispositif.

Des procédures spécifiques sont mises en place pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan des sociétés consolidées. Ces procédures incluent notamment l'existence d'un chapitre dédié dans le manuel des normes groupe, d'un état de reporting obligatoire pour les filiales et une revue critique par le service consolidation et reporting d'APRIL.

La gestion des placements des compagnies d'assurances du groupe et de la trésorerie des sociétés du groupe est internalisée auprès du GIE APRIL Asset Management depuis l'exercice 2009 sous la responsabilité de la Direction financière du groupe. Cette organisation contribue à une meilleure gestion de la maîtrise des risques et au renforcement de la cohérence globale de la gestion financière du groupe. Elle est réalisée en partenariat avec des prestataires qualifiés.

La gestion des placements des compagnies d'assurances est effectuée suivant des mandats de gestion signés avec ces dernières et le suivi est effectué notamment via des comités d'investissement trimestriels. Ces comités suivent l'application des règles définies dans les mandats de gestion et décident des orientations stratégiques en matière d'allocation d'actifs. Chaque année une intervention du GIE APRIL Asset Management est effectuée en Comité des assurances afin de présenter la politique de placements et le respect des mandats de gestion, le reporting de performance ainsi que les enjeux à venir en matière de stratégie de placement.

Les excédents de trésorerie du groupe sont placés sur un OPCVM dédié (April Trésorerie) géré par la direction financière du groupe. Les objectifs affectés à ce fonds sont une volatilité inférieure à 0,30, la protection du capital, et un rendement Eonia capitalisé + 30 bp. La Direction financière du groupe bénéficie des conseils et de l'appui technique BFT Gestion (groupe Crédit Agricole), référence dans le domaine de la gestion de trésorerie pour les institutionnels.

Sur le second semestre 2011, une partie de l'excédent de trésorerie a également été investie en comptes à terme d'établissements bancaires de premier ordre, avec une attention portée à la liquidité de ces lignes et à la dispersion du risque entre différents établissements.

2.3.4.2 - Le processus budgétaire APRIL

Le processus budgétaire annuel mis en œuvre par APRIL est animé par la Direction financière groupe et par un réseau de contrôleurs financiers/contrôleurs de gestion présents au niveau des pôles et des filiales ; ce processus permet un suivi régulier des résultats de chaque filiale et de réagir rapidement aux variations constatées grâce aux différentes étapes suivantes :

- établissement par les sociétés du groupe du budget de l'année n sous la responsabilité de leurs dirigeants. Ce budget est élaboré sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles ; les budgets établis sous la responsabilité des dirigeants des sociétés composant Le groupe APRIL et leurs révisions sont présentés et examinés au sein des Conseils d'administration ou de surveillance de chaque société. Le budget consolidé du groupe et ses révisions sont entérinés par la Direction du groupe avant examen par le Conseil d'administration ;
- après chaque consolidation trimestrielle, les sociétés du groupe effectuent une revue des écarts.

2.3.4.3 - Les procédures financières et comptables

La Direction financière maintient à jour un manuel de procédures financières et comptables. Ce manuel fait l'objet de mises à jour régulières suivant l'évolution des normes comptables. Il constitue, avec le site intranet du groupe dédié à la finance, l'outil de base du partage des méthodes et des bonnes pratiques comptables au sein des sociétés du groupe.

2.3.5 Perspectives pour 2012

Les axes majeurs identifiés en vue du plan d'audit 2012 :

- la mise à jour des cartographies des risques réalisées en 2011/2012 et le renforcement du dispositif de contrôle interne dans la continuité des actions déjà initiées ;
- le suivi des actions identifiées dans le cadre de l'auto-évaluation du contrôle interne conduite durant l'exercice 2011 ;
- la poursuite de la formalisation des processus afin de compléter le dispositif par une analyse bottom-up des risques opérationnels s'intégrant dans le pilotage du projet Solvabilité 2 ;
- la sécurisation des activités dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité ;
- le suivi d'intégration de sociétés ayant rejoint le groupe ces trois dernières années avec une dimension internationale importante.

Enfin, tout autre thème ou société du groupe pourra faire l'objet d'une mission d'audit, si cela est jugé nécessaire par la Direction ou le Comité d'audit.

Les actions réalisées en 2011 et les projets pour l'année 2012 répondent au souci constant d'améliorer la qualité, la cohérence et la maîtrise de nos processus opérationnels et supports partout où ces améliorations sont jugées nécessaires. Ils s'inscrivent dans une démarche globale de contrôle interne et de gouvernance attentive aux évolutions et demandes réglementaires, tout en restant résolument proches des clients et des marchés que servent les différentes entreprises du groupe.

Fait à Lyon, le 1^{er} mars 2012

Le Président du Conseil d'administration

2.4 Rapport des Commissaires aux comptes

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

APRIL

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société APRIL et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place pour apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 13 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel CHARNAVEL Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

3 – Comptes consolidés APRIL au 31 décembre 2011

Etat du résultat global – Compte de résultat

RESULTAT 31 DECEMBRE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.4.1	757 443	743 317
Autres produits d'exploitation	3.5.1	18 986	21 112
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	3.5.2	13 305	24 420
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		789 734	788 849
Charges techniques d'assurance	3.5.3	-230 269	-271 709
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	3.5.4	1 259	9 579
Autres achats et charges externes	3.5.5	-242 877	-218 272
Impôts, taxes		-21 700	-18 455
Charges de personnel	3.5.6	-178 631	-164 306
Dotations aux amortissements		-12 039	-11 349
Dotations aux provisions		-12 091	-9 244
Autres produits et charges d'exploitation		-9 336	-8 021
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		84 050	96 982
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-3 099	0
Autres produits et charges opérationnels	3.5.7	-1 399	6 193
RESULTAT OPERATIONNEL		79 552	103 175
Charges de financement		-49	-355
Quote-part dans les entreprises associées			
Charge d'impôt	3.5.8	-24 577	-30 770
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		54 926	72 050
Résultat après impôts des activités abandonnées	3.5.9	-967	7 958
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		53 959	80 008
Intérêts minoritaires		-1 522	346
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		55 481	79 662
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION		1,36	1,77
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION		1,32	1,73
RESULTAT PAR ACTION	3.14	1,37	1,96
RESULTAT DILUE PAR ACTION	3.14	1,34	1,92
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		53 959	80 008
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		2 174	4 573
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		-2 057	-17 773
Autres retraitements			
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		1 183	6 824
Ajustements de reclassement		297	-2 853
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		1 597	-9 229
RESULTAT GLOBAL TOTAL		55 556	70 779
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		-1 473	745
Part du groupe dans le résultat global total		57 029	70 034

Les notes en page 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de situation financière – Bilan Actif

ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
		Actif net	Actif net
Ecart d'acquisition	3.6.1	220 513	202 111
Autres immobilisations incorporelles	3.6.2	29 825	29 232
Immobilisations corporelles	3.6.3	16 581	18 286
Immeubles de placement	3.6.4	190	195
Placements financiers	3.6.4	509 756	464 675
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	3.6.9	137 230	126 324
Impôts différés actifs	3.6.5	13 627	7 284
Autres actifs	3.6.6	4 814	5 036
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		932 536	853 143
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	3.6.6	21 114	35 661
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	3.6.6	39 844	45 307
Créances clients	3.6.6	128 073	116 462
Créances d'impôt exigibles	3.6.6	9 025	3 619
Autres créances	3.6.6	58 367	55 516
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6 3.7.4	158 454	207 115
TOTAL ACTIFS COURANTS		414 877	463 680
SOUS TOTAL ACTIF		1 347 413	1 316 823
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.1.22	1 783	
TOTAL ACTIF		1 349 196	1 316 823

Les notes en page 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de situation financière - Bilan Passif

PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital social		16 362	16 358
Primes d'émission		12 839	12 683
Réserves consolidées		387 830	331 009
Résultat de la période		55 481	79 662
Ecart de conversion		2 820	696
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		475 332	440 408
Intérêts minoritaires		459	3 260
TOTAL CAPITAUX PROPRES		475 791	443 668
Provisions techniques des contrats d'assurance	3.6.9	462 575	462 662
Provisions pour risques et charges	3.6.10	18 184	16 222
Impôts différés passifs	3.6.5	5 277	5 349
Dettes financières	3.6.11	5 098	6 374
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		491 134	490 607
Concours bancaires courants	3.6.12 3.7.4	8 794	20 175
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	3.6.12	9 770	14 229
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	3.6.12	32 295	50 794
Dettes d'exploitation	3.6.12	211 703	187 784
Dettes d'impôts exigibles	3.6.12	5 738	8 461
Autres dettes	3.6.12	111 029	101 105
TOTAL PASSIFS COURANTS		379 329	382 548
SOUS TOTAL PASSIF		1 346 254	1 316 823
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3.1.22	2 942	
TOTAL PASSIF		1 349 196	1 316 823

Les notes en page 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		53 959	80 008
Résultat net des activités abandonnées		-967	7 958
RESUTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		54 926	72 050
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	3.7.1	19 074	-17 914
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultats sur cessions et autres		809	-7 475
Capacité d'autofinancement	3.7.2	74 809	46 661
Variation du BFR lié à l'activité	3.7.3	-3 880	18 469
Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées		52	387 565
FLUX NETS LIES A L'ACTIVITE		70 980	452 695
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles		-16 879	-14 982
Investissements nets en placements financiers		-52 285	-11 447
Flux nets sur acquisitions de sociétés consolidées		-15 460	-19 100
Flux de trésorerie d'investissement des activités abandonnées		-51	-353 432
FLUX NETS LIES AUX INVESTISSEMENTS		-84 674	-398 961
Augmentation de capital liée à l'exercice des stock-options		159	
Augmentation de capital liée aux minoritaires dans les sociétés intégrées		412	823
Acquisitions et cessions d'actions propres		-1 181	-169
Dividendes versés			
- aux actionnaires d'APRIL		-19 877	-17 852
- aux minoritaires des sociétés intégrées		-1 939	-1 168
Variation nette des emprunts		-760	-5 753
Flux de trésorerie de financement des activités abandonnées			
FLUX NETS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		-23 184	-24 119
Trésorerie des activités abandonnées		-181	49
Incidence des conversions		-220	1 229
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	3.7.4	-37 279	30 893

Les notes en page 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de variation des capitaux propres consolidés

Les notes en page 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part Groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/2010	16 358	16 336	-11 445	375 580	396 829	2 937	399 766
Opérations sur capital						823	823
Paiements fondés sur des actions				1 098	1 098		1 098
Opérations sur titres auto-détenus			-169		-169		-169
Dividendes				-17 852	-17 852	-1 168	-19 020
Résultat global				70 034	70 034	745	70 779
Variation de périmètre				-9 532	-9 532	-77	-9 609
CAPITAUX PROPRES 31/12/2010	16 358	16 336	-11 614	419 328	440 408	3 260	443 668
Opérations sur capital	4	155			159	412	571
Paiements fondés sur des actions				888	888		888
Opérations sur titres auto-détenus			-1 181		-1 181		-1 181
Dividendes				-19 877	-19 877	-1 939	-21 816
Résultat global				57 029	57 029	-1 473	55 556
Variation de périmètre				-2 094	-2 094	199	-1 895
CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	16 362	16 491	-12 795	455 274	475 332	459	475 791

Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2011

Note 3.1 - Principes et méthodes comptables.....	119
Note 3.2 - Evénements significatifs de la période.....	135
Note 3.3 - Périmètre de consolidation.....	137
Note 3.4 - Information sectorielle.....	144
Note 3.5 - Notes sur l'état du résultat net.....	150
Note 3.6 - Notes sur l'état de situation financière.....	155
Note 3.7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie.....	171
Note 3.8 - Transactions avec les parties liées.....	172
Note 3.9 - Rémunération des dirigeants.....	173
Note 3.10 - Gestion des risques financiers et d'assurance.....	174
Note 3.11 - Paiements sur base d'actions.....	182
Note 3.12 - Investissements.....	183
Note 3.13 - Engagements hors bilan.....	184
Note 3.14 - Résultat net et dividendes.....	185
Note 3.15 - Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.....	186
Note 3.16 - Evénements postérieurs à la clôture.....	186

Note 3.1 - Principes et méthodes comptables

3.1.1 Principes comptables généraux

3.1.1.1 - Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'APRIL sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes et amendements IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2011 sont ceux contenus dans les normes, amendements et interprétations du référentiel IFRS publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire à cette date.

3.1.1.2 - Première application des IFRS

Les principes suivants ont été retenus lors de l'établissement du bilan d'ouverture et des états financiers 2004.

L'application des normes IFRS a été sans impact sur le périmètre de consolidation. Les acquisitions antérieures à la date de transition n'ont pas été retraitées selon IFRS 3 « regroupement d'entreprises ».

Les engagements de rachat des parts des minoritaires de certaines filiales du groupe n'ont pas été retraités lors de la première publication du bilan d'ouverture, compte tenu de l'impact non significatif sur les comptes des engagements.

Les immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été réévaluées et ont été maintenues au coût historique.

Les actifs et les passifs reconnus en normes françaises et qui ne répondaient pas aux définitions ou critères du référentiel IFRS ont été éliminés en contrepartie des capitaux propres.

Tous les actifs et les passifs qui répondaient aux définitions et critères du référentiel IFRS ont été comptabilisés, y compris ceux qui n'apparaissaient pas en normes françaises.

Les amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisés avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités. Les parts de marché ne répondant pas aux définitions et critères de reconnaissance des actifs selon les normes IFRS, elles ont été reclassées en écarts d'acquisition pour leur valeur nette de dépréciation à compter du 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisition n'ont pas été amortis mais ont fait l'objet de tests de valeur au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004 dans le cadre de l'établissement des comptes IFRS.

Les placements financiers ont été évalués en juste valeur.

Le retraitement correspondant à la juste valeur des placements financiers de la société Axeria Prévoyance, consolidée à 65 % au 31 décembre 2003 et à 100 % au 31 décembre 2004, a été traité en totalité en part du groupe.

Le chiffre d'affaires de l'activité assurance voyage est retraité afin de ne retenir que la partie des commissions acquises. Le chiffre d'affaires et les charges externes ont été diminués de la partie des primes d'assurances comptabilisée en produits et en charges dans le référentiel antérieur.

Les états financiers ont été reclassés selon les normes IFRS et notamment IFRS 4 pour les rubriques liées aux activités d'assurance :

- la rubrique « placements des activités d'assurance » contient les placements admis en représentation des provisions techniques des compagnies d'assurances incluses dans le périmètre de consolidation : immobilier de placement, placements financiers, instruments dérivés ;
- les créances et les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance ont été présentées sur des lignes distinctes du bilan ;
- les provisions techniques ont été comptabilisées brutes de réassurance au passif du bilan sur une ligne distincte des autres natures de provisions ;
- la part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques a été comptabilisée à l'actif du bilan ;
- les charges techniques des compagnies d'assurance ont été distinguées des autres natures de charges : sinistres payés, commissions versées aux apporteurs, frais accessoires, variation des provisions techniques brutes de réassurance ;
- le résultat de réassurance «charges ou produits nets des cessions en réassurance » apparaît sur une ligne distincte qui reprend les éléments suivants : primes cédées en charges, sinistres cédés en produits, commissions de réassurance reçues en produits, variation des provisions cédées en charges ou en produits selon le sens du solde net.

Les créances et dettes d'impôt ont été scindées entre créances et dettes exigibles et créances et dettes différées.

Les frais d'établissement, les charges à répartir et à étaler ont été annulés en contrepartie des capitaux propres.

Les avantages octroyés aux salariés et dirigeants du groupe au titre des options de souscription d'action ont été comptabilisés conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ».

3.1.1.3 - Nouvelles normes IFRS

Au 31 décembre 2011, APRIL applique la révision de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » adoptée par le règlement CE n° 632/2010 du 19 juillet 2010.

Par ailleurs, APRIL applique les amendements apportés aux IFRS lors de la publication des améliorations annuelles (2008-2010) qui ont été adoptés par le règlement CE n° 149/2011 du 18 février 2011 :

- IFRS 1 "Première adoption des IFRS"
- IFRS 3 "Regroupement d'entreprises"
- IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir"
- IAS 1 "Présentation des états financiers"
- IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels"
- IAS 34 "Information financière intermédiaire"
- IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle"

Il convient de rappeler qu'APRIL avait appliqué par anticipation au 31 décembre 2010 l'amendement à IAS 32, « Classement des droits de souscriptions émis » adoptée par le règlement CE n° 1293/2009 du 23 décembre 2009.

3.1.1.4 - Application par anticipation des normes adoptées par l'IASB non encore approuvées par la CE

APRIL a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. APRIL n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

Par ailleurs, Le groupe ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur les états financiers des prochains exercices.

3.1.1.5 - Changement de méthode comptable

L'application des normes et interprétations citées aux paragraphes 3.1.1.3 et 3.1.1.4. n'a pas d'effet significatif sur les états financiers au 31 décembre 2011.

3.1.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités sur lesquelles APRIL exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées en raison de leur taille réduite. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Les transactions internes au groupe, les comptes réciproques de l'état de situation financière ainsi que les profits internes et distributions de résultats ont été éliminés.

3.1.3 Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis en monnaie locale, qui correspond pour toutes les sociétés du groupe à la monnaie de fonctionnement.

Les actifs et passifs des sociétés du groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes des capitaux propres.

Les postes du résultat global sont convertis au cours de change moyen de la période. Les autres postes des capitaux propres sont convertis au cours historique.

Les mouvements des écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts d'acquisition sur des filiales étrangères sont constatés dans la devise de la filiale.

Les transactions portant sur des éléments monétaires réalisées par les sociétés du groupe dans une monnaie autre que leur monnaie de présentation sont comptabilisées initialement au cours du jour de la transaction.

Les écarts de change entre le cours de la transaction et le cours du règlement, ou entre le cours de transaction et le cours de clôture, pour les transactions non dénouées à la clôture, sont constatés en résultat.

3.1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS peut nécessiter de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui déterminent certains montants inclus dans ces états financiers.

Les principales estimations portent sur la valorisation des écarts d'acquisition, la mise en œuvre des tests de dépréciations d'actifs et les provisions.

3.1.5 Dispositions spécifiques de présentation

La présentation des comptes consolidés adoptée par le groupe est une présentation générale intégrant certains agrégats spécifiques à l'assurance afin de tenir compte des spécificités du groupe APRIL.

Le groupe APRIL est en effet un groupe de courtage en assurance qui possède également des compagnies d'assurances.

3.1.5.1 - Présentation de l'état de situation financière

L'état de situation financière est présenté par ordre de liquidité croissante intégrant des agrégats spécifiques aux compagnies d'assurances :

- les placements financiers des activités d'assurance qui sont valorisés conformément aux normes IAS 32 et 39 ;
- les créances d'exploitation sont scindées pour faire apparaître les créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les créances nées des opérations de cessions en réassurance ;
- les dettes d'exploitation sont également scindées pour faire apparaître les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les dettes nées des opérations de cessions en réassurance ;
- les provisions techniques sont présentées pour leur montant brut de réassurance au passif avec la partie réassurée à l'actif dans le poste « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers ».

3.1.5.2 - Présentation de l'état du résultat global

Le résultat net est présenté par nature. Il reprend les propositions de la recommandation du CNC 2009-R.03 du 2 juillet 2009 et intègre des agrégats propres aux compagnies d'assurances :

- les charges techniques des contrats d'assurance (cf. note 3.1.8) ;
- le résultat de réassurance «charges ou produits nets des cessions en réassurance» (cf. note 3.1.9).

Les produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus et aux résultats de cession des placements des compagnies d'assurances et de la trésorerie d'exploitation des activités de courtage. Ils comprennent également la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par le résultat. Etant directement liés aux activités et au modèle financier du groupe APRIL, tant pour l'activité d'assurance que pour l'activité de courtage qui génèrent une trésorerie excédentaire, ils sont intégrés dans les « produits des activités ordinaires ».

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le résultat global reprend le résultat net, ainsi que les éléments de résultat suivants comptabilisés directement en capitaux propres :

- les écarts de conversion ;
- la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ;
- les ajustements de reclassement et éventuels autres retraitements ;
- l'impôt afférent à l'ensemble des retraitements précités.

3.1.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se constitue :

- des commissions d'acquisition qui rémunèrent l'apport d'affaires ;
- des commissions de gestion qui rémunèrent la fonction administrative ;
- des commissions de développement qui reposent sur les résultats techniques du portefeuille ;
- des primes d'assurance brutes de réassurance des affaires directes ;
- des primes d'acceptation en réassurance ;
- des prestations de service.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises de la période.

Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Pour les primes liées aux contrats d'assurance, le chiffre d'affaires comprend les primes émises et à émettre acquises à la date de clôture des comptes, nettes d'annulation et brutes de réassurance.

Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

3.1.7 Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement

Les produits financiers nets de charges regroupent l'ensemble des produits et charges financiers hors coût de l'endettement :

- les revenus financiers des placements des compagnies d'assurances ;
- les revenus de placement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- les charges financières liées à ces placements (dont les frais de gestion externes) ;
- les variations de valeur des placements évalués en juste valeur par contrepartie en résultat ;
- les variations de mise en juste valeur des passifs financiers liés aux contrats d'investissement ;
- les plus et moins values de cession nettes des dotations et des reprises de provision pour dépréciation.

Le coût de l'endettement correspond essentiellement aux charges financières sur fonds empruntés.

3.1.8 Charges techniques d'assurance

Les charges techniques d'assurance correspondent aux commissions versées aux apporteurs, aux sinistres payés aux assurés, aux frais accessoires et à la variation des provisions techniques brutes de réassurance.

Les frais par destination des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont ventilés par nature au sein de l'état du résultat global conformément au format retenu par Le groupe APRIL.

3.1.9 Charges ou produits nets des cessions en réassurance

Les charges ou produits nets des cessions en réassurance correspondent au solde net :

- des primes cédées, qui constituent des charges ;
- des sinistres cédés, qui constituent des produits ;
- des commissions de réassurance, qui constituent des produits ;
- de la variation des provisions cédées, qui constituent des produits (dotation nette) ou des charges (reprise nette).

3.1.10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges inhabituels, peu fréquents et significatifs définis par la recommandation CNC 2009-R.03 :

- les plus et moins values de cession d'actifs non courants incorporels et corporels ;
- les dépréciations d'actifs non courants incorporels et corporels répondant à cette définition, sauf les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ;
- les charges de restructuration significatives ;
- les provisions relatives à un litige majeur.

3.1.11 Résultat des activités abandonnées

Dans le cas d'un abandon d'activité représentant soit une ligne de métier, une zone géographique principale et distincte ou une filiale acquise uniquement dans l'optique de la revendre, la contribution après impôt est comptabilisée sur une ligne particulière du compte de résultat. A des fins de comparabilité, les mêmes principes sont appliqués dans la présentation du compte de résultat des exercices précédents présenté dans la rubrique « impact sur le résultat des variations de périmètre ». Ce poste séparé comprend également la plus ou moins value après impôt enregistrée lors de la cession de l'activité à la date de la perte de son contrôle.

3.1.12 Ecarts d'acquisition

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 étant d'application prospective, les écarts d'acquisition ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables.

A compter du 1er janvier 2010, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition (hors frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation. Ces écarts d'acquisition constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, pour les acquisitions réalisées depuis la transition aux IFRS. Dans le cadre du bilan de transition, le groupe avait pris l'option de figer les écarts d'acquisition existant à cette date et de netter les valeurs brutes et amortissements.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis. Au-delà les variations éventuelles seront constatées en résultat, y compris dans le cas des impôts différés. Les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat sur une ligne spécifique au cours de l'exercice d'acquisition.

Lors d'une prise de contrôle, le groupe évalue les intérêts minoritaires soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif nette de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Dans tous les cas, l'impact du rachat de minoritaires après une prise de contrôle est constaté directement en réserves.

Le groupe a opté pour le maintien des règles antérieures concernant le traitement des puts sur minoritaires enregistrés antérieurement au 1^{er} janvier 2010 (cf. note 3.1.30).

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'acquisition, en fonction des synergies attendues, aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent au plus petit niveau de suivi par la direction. En pratique, et au regard de l'organisation en place dans le groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

En application de la norme IAS 36, ils font l'objet de tests de valeur. Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées au paragraphe 1.17.2.

3.1.13 *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles acquises séparément telles que les logiciels ou les portefeuilles d'assurés.

Les immobilisations incorporelles résultant d'acquisition sont reconnues de manière séparée de l'écart d'acquisition lorsqu'elles sont identifiables, contrôlées par l'entreprise et qu'elles sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes et externes qui contribuent directement à la création ou l'amélioration des performances, sont comptabilisés en tant qu'actif pour autant qu'ils généreront des avantages économiques futurs et qu'ils sont clairement identifiés.

Les autres coûts de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 n'a pas conduit à immobiliser de frais financiers.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation telle que définie ci-dessous ; néanmoins, ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'évènement particulier induisant un risque de perte de valeur (tel qu'énoncé dans la note 3.1.17) ;
- les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production et selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation. Cette dernière est révisée chaque année :

- En courtage, les portefeuilles d'assurés sont amortis proportionnellement à leur taux de renouvellement et sur un maximum de 10 ans ;
- Les développements informatiques sont amortis sur une durée comprise entre un an et sept ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

3.1.14 Immobilisations corporelles (hors immeuble de placement)

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Le financement des immobilisations est essentiellement réalisé par autofinancement et il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu. En conséquence, aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs.

Les frais d'entretien et de réparation sont directement enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de ceux permettant une augmentation des performances de l'actif considéré ou de sa durée d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous la déduction le cas échéant de la valeur résiduelle. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée :

- les constructions sont amorties sur une durée maximale de 50 ans ;
- les installations générales et les agencements sont amortis sur une durée maximale de 8 ans ;
- le matériel de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans ;
- le matériel informatique est amorti sur une durée maximale de 3 ans ;
- le mobilier de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans.

3.1.15 Immobilier de placement

Conformément à la norme IAS 40, le groupe a opté pour la valorisation de l'immobilier de placement selon la méthode des coûts amortis, c'est-à-dire en utilisant le coût historique diminué du cumul des amortissements.

3.1.16 Immobilisations en location financement

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la juste valeur si elle est inférieure, lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. La dette associée est inscrite au passif de l'état de situation financière à la rubrique emprunts et dettes financières.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée prévue telle que définie ci-dessus.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition des contrats de financement sont des contrats de location simple. Ils ne sont pas immobilisés.

3.1.17 Pertes de valeur des actifs

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

3.1.17.1 - Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles à durée de vie finie :

Des tests de réalisation sont effectués lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Une perte de valeur est constatée en résultat lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont reprises lorsque les indices de perte de valeur ont disparu.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.

3.1.17.2 - Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et écarts d'acquisition :

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT). L'unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs.

Au regard de l'organisation en place dans le groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

La valeur d'utilité des actifs est définie en actualisant les flux futurs nets de trésorerie (DCF - Discounted Cash-Flows).

Ce test est réalisé obligatoirement :

- à chaque clôture annuelle des comptes ;
- en période intermédiaire, en cas d'identification d'indice de perte de valeur.

Les flux financiers issus des prévisions d'activité des quatre prochaines années sont actualisés en retenant les hypothèses suivantes :

- un taux sans risque déterminé par référence au taux des emprunts de l'Etat français ;
- une prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations ;
- un coefficient beta permettant de traduire le risque sectoriel ;
- une prime de risque spécifique déterminée en fonction de l'activité de chaque filiale.

Au 31 décembre 2011, le taux d'actualisation varie donc de 9,7 % à 13,7 % en fonction des paramètres définis ci-dessus.

Une valeur terminale est prise en compte en actualisant un flux normatif avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : idem supra ;
- taux de croissance à l'infini défini à 2 %, identique pour tous les secteurs.

Des tests de sensibilité sur les taux utilisés (+/- 1 % sur le taux d'actualisation et sur le taux à l'infini), ainsi que sur les flux prévisionnels sont également pratiqués.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur nette comptable des actifs affectés à l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité ainsi déterminée. Dans ce cas, la perte de valeur est portée en diminution de la valeur comptable de ces actifs affectés à l'UGT dans l'ordre suivant : en priorité l'écart d'acquisition, puis les actifs incorporels, puis les autres actifs non courants, puis les actifs courants. Les dépréciations ne doivent pas conduire à rendre la valeur nette des actifs inférieure à leur valeur recouvrable propre.

La dépréciation correspondant aux écarts d'acquisition est irréversible (sauf écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence) et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition redeviendrait à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

3.1.18 Placements financiers

Les placements financiers comprennent essentiellement les placements des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance incluses dans le périmètre de consolidation.

Ils sont composés :

- d'actions, d'obligations, d'OPCVM actions ou d'OPCVM obligataires classés dans la catégorie des « actifs disponibles à la vente ». Ces placements financiers sont valorisés à leur juste valeur et les variations des gains et pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Lors de la vente, les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat ;
- d'OPCVM de trésorerie et de comptes à terme bancaires classés dans la catégorie « titres détenus à des fins de transaction ». Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés directement en résultat.

Aucun actif financier n'est classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM).

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en trois catégories (cf. note 3.6.4.3), selon une hiérarchie de détermination de la juste valeur.

La très grande majorité des instruments financiers détenus en portefeuille est cotée sur un marché officiel, réglementé ou assimilé. La juste valeur correspond alors au dernier cours connu à la date de clôture de l'exercice ou à la dernière valeur liquidative publiée pour les OPCVM. Dans quelques cas particuliers rares ou en l'absence de cotation, la juste valeur peut correspondre à une évaluation de l'émetteur ou réalisée par des contributeurs.

Toutefois, certaines obligations perpétuelles pour lesquelles le marché est devenu inefficace (cours ne reflétant pas la valeur économique intrinsèque du titre par manque de liquidité, par un fort déséquilibre entre l'offre et la demande...) sont valorisées à l'aide d'un modèle interne dont la méthodologie est explicitée ci-dessous.

Valorisation des obligations perpétuelles à l'aide d'un modèle interne

Les obligations perpétuelles ont fait l'objet d'une revue à la clôture pour déterminer celles dont le marché est devenu inefficace. Le critère objectif de liquidité et de qualité de la cotation qui a été retenu est le score BVAL sur Bloomberg : le marché est considéré comme inefficace lorsque le score BVAL est inférieur à 7/10 ou inexistant. Les obligations perpétuelles entrant dans ce critère ont ainsi été valorisées en modèle interne soit 9 titres sur les 13 titres en portefeuille.

La méthodologie du modèle interne s'appuie sur une projection des cash flows futurs des titres concernés en fonction de paramètres observables et d'hypothèses liées à l'émetteur, étayées par une analyse précise de chaque situation particulière.

- Détermination du taux d'actualisation : ce taux a été déterminé à partir du taux de rendement implicite d'un panier constitué par les 10 obligations perpétuelles les plus actives sur le marché. Il s'élève à 9,26 %.
- Détermination des niveaux futurs de coupons pour les obligations à taux variable : le taux utilisé correspond au taux forward des taux de référence des obligations concernées sur la durée restant à courir.
- Détermination de la probabilité d'exercice des calls : le raisonnement s'est appuyé sur une analyse précise de chaque situation particulière par différents moyens (analyses brokers, échanges avec l'émetteur, analyses crédit...). Deux scénarii centraux ont été pris en compte (exercice du call à une date estimative / call jamais exercé) et le cours retenu est une moyenne de ces deux scénarii selon une pondération liée à notre estimation de la probabilité d'exercice.

Comptabilisation :

Le groupe comptabilise les actifs financiers dans ses comptes dès qu'il devient partie au contrat. La date de comptabilisation correspond à la date d'engagement des opérations. Les frais d'acquisition des placements financiers sont directement passés en charges au cours de l'exercice car ne représentant pas une valeur significative tant individuellement que dans leur ensemble.

Dépréciation :

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par le résultat font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou prolongée, les dépréciations liées aux « actifs disponibles à la vente » sont constatées en résultat.

3.1.19 Instruments de capitaux propres

Une dépréciation des titres en moins-value depuis plus de 2 ans ou en moins-value latente de plus de 50 % à la clôture est enregistrée sur les titres de capital classés en « actifs disponibles à la vente » (actions, OPCVM actions, obligations perpétuelles répondant aux critères des titres de capital...).

La volatilité observée ces trois dernières années tant à la hausse qu'à la baisse nous a conduits à revoir nos critères de dépréciation en se rapprochant des pratiques de groupes comparables. L'impact de ce changement d'estimation est une minoration de la provision pour dépréciation durable de 603 K€ au 31 décembre 2011.

3.1.20 Instruments de dettes

En ce qui concerne les instruments de dettes classés en « actifs disponibles à la vente », APRIL procède à une analyse des critères suivants afin d'identifier les indications objectives de perte de valeur :

- difficultés financières ou probabilité de faillite des émetteurs ;
- défaut de paiement des intérêts ou du principal.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du titre concerné et sa juste valeur à la date d'arrêté. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés, en l'absence de valeur de marché, le montant de la dépréciation s'apprécie par rapport à la valeur d'utilité du titre. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers adaptés à la situation du titre concerné.

Ces pertes de valeur sont comptabilisées directement en résultat.

- Pour les instruments de dette: si la juste valeur de l'instrument augmente ultérieurement du fait d'évènements survenant après la dépréciation, la reprise s'effectue par le résultat.
- Pour les instruments de capitaux propres: les pertes de valeur constatées sur ces instruments ne sont reprises en résultat qu'à l'occasion de la cession dudit instrument.

3.1.21 Instruments financiers dérivés à terme et opérations de couverture

Aucun instrument financier dérivé à terme ni aucune opération de couverture n'est utilisé.

3.1.22 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées

Les créances nées d'opérations d'assurance sont constituées de Primes Acquis Non Emises (PANE) ainsi que des primes émises non encaissées, déduction faite des annulations de primes. Le montant des PANE est calculé à chaque clôture afin de rattacher à la période considérée les primes acquises à cette période.

3.1.23 Créances nées des opérations de cessions en réassurance

Les créances nées des opérations de cessions en réassurance sont constituées des sommes à recouvrer des réassureurs : sinistres en attente de remboursement et commissions à recevoir.

3.1.24 Actifs et passifs destinés à la vente

Cette catégorie comprend les actifs des activités destinées, avec une assurance suffisante, à être cédées dans les douze mois qui suivent. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actif et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés au bilan dans des postes d'actifs et de passifs séparés. Les comptes de passifs (hormis les fonds propres) des filiales destinées à être cédées sont comptabilisés séparément au passif du bilan consolidé, sans compensation avec les actifs.

3.1.25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les parts d'OPCVM de trésorerie autres que celles détenues par les compagnies d'assurances et les sociétés de réassurance enregistrées en placements financiers (cf. note 3.1.18).

Il s'agit de placements à très court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur.

Les placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement ».

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

3.1.26 Créances clients

Les créances clients regroupent les appels de primes en attente de règlement émis par les sociétés de courtage du groupe ainsi que des créances relatives aux prestations de services.

Les primes appelées ne sont comptabilisées qu'à la date de la prise d'effet de garantie et non à la date d'envoi des appels de primes lorsque celle-ci est antérieure.

Une provision pour dépréciation des comptes clients peut être comptabilisée pour la quote-part des commissions afférentes aux primes des assurés radiés pour non-paiement de prime.

Cette quote-part est calculée sur la base des résultats historiques obtenus sur les opérations de recouvrement contentieux effectuées sur ces assurés radiés.

3.1.27 Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques issues des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont comptabilisées brutes d'opérations de réassurance au passif de l'état de situation financière, la partie réassurée étant comptabilisée à l'actif dans la rubrique « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ». Ces provisions techniques sont déterminées sur des bases statistiques et actuarielles, conformément aux réglementations applicables dans chaque pays. Pour les compagnies françaises, les provisions sont basées sur le Code des assurances et en utilisant notamment les lois de maintien en incapacité et invalidité annexées à ce Code.

3.1.28 Tests de suffisance du passif pour les compagnies d'assurances du groupe

Lors de chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque compagnie d'assurances consolidée pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base des critères communs en tenant compte de la manière dont ils ont été acquis, dont ils sont gérés et dont leur rentabilité est mesurée.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

3.1.29 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques et charges sont actualisées, le cas échéant, lorsque l'impact est significatif.

3.1.30 Engagements envers le personnel

Les avantages à court terme qui sont dus dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer. Ces montants sont provisionnés dans les comptes sur une base non actualisée.

Les engagements du groupe résultant de régimes à prestations définies sont déterminés en conformité avec la norme IAS 19. Les engagements du groupe concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite non financés sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement du taux d'actualisation, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services passés est pris directement en résultat dès lors que les droits à prestations sont acquis. Dans le cas contraire, ils sont amortis sur la durée moyenne estimée d'acquisition des droits.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite financés le sont via un contrat d'assurance sur la vie conclu avec la compagnie Spirica (ex-Axeria Vie), anciennement détenue par Le groupe APRIL (sortie du périmètre de consolidation fin décembre 2010).

Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges, pour la partie nette de la juste valeur des fonds, et nette des coûts des services passés différés.

3.1.31 Passifs financiers

Les passifs financiers correspondent aux éléments suivants :

- soit à une obligation contractuelle de remettre à une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier ;
- soit à un contrat qui sera ou qui pourra être dénoué en actions propres de l'entreprise ;
- soit aux contrats d'investissement.

Le groupe comptabilise les passifs financiers lorsqu'il devient partie au contrat c'est-à-dire à la date d'engagement des opérations.

Les passifs financiers du groupe sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, à l'exception des engagements d'achats des intérêts minoritaires (cf. note 3.1.32) et des contrats d'investissement, car l'impact de l'utilisation de la méthode du coût amorti n'est pas significatif.

Les contrats d'investissement sont évalués à leur valeur de marché. Leur mise en juste valeur est comptabilisée directement en résultat.

3.1.32 Engagements d'achats des intérêts minoritaires

A l'occasion de la prise de contrôle de sociétés intégrées au périmètre de consolidation, APRIL ou ses filiales consolidées ont, dans certains cas, octroyé des engagements d'achat et des options de vente portant sur les quotes-parts de capital détenues par les actionnaires minoritaires de ces sociétés.

En ce qui concerne les engagements liés à des prises de contrôle antérieures au 1er janvier 2010, le groupe a opté pour le maintien des traitements antérieurs. Ainsi la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres, ainsi que toute variation ultérieure, sont comptabilisés en écart d'acquisition pour les engagements contractés avant le 1er janvier 2010.

En ce qui concerne les engagements liés à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, APRIL comptabilise la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres, ainsi que toute variation ultérieure, en diminution des capitaux propres (part du groupe).

Les formules d'évaluation des clauses de rachat des parts détenues par les actionnaires minoritaires des filiales consolidées sont basées sur les performances économiques de ces sociétés à la date d'exercice de l'option. Les formules utilisées dépendent des conditions de chaque pacte d'actionnaires, et retiennent généralement des critères de rentabilité et de développement. Ces options sont généralement exerçables après un différé de plusieurs années et dans un intervalle de temps fixé dès l'acquisition.

Pour les engagements contractés avant le 1er janvier 2010, la méthode suivante était retenue :

- les engagements qui prenaient effet au cours des 3 années suivant la date d'établissement de la clôture ou de la situation intermédiaire étaient évalués et comptabilisés par APRIL ;
- les engagements qui prenaient effet au-delà de cette période n'étaient pas comptabilisés mais présentés en note 3.13 - Engagements hors bilan.

Pour les engagements liés à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, les engagements seront désormais évalués et comptabilisés.

3.1.33 Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sont constatés seulement si leur récupération est considérée comme probable. Ils ne sont pas actualisés.

La Loi de Finance 2010, votée le 30 décembre 2009, a remplacé la taxe professionnelle par 2 nouvelles contributions : la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Conformément à l'arrêté du 29 décembre 2010 de l'ANC, le groupe APRIL a maintenu la comptabilisation de ces taxes en charges opérationnelles.

3.1.34 Paiements en action

Les membres du personnel et les dirigeants du groupe peuvent bénéficier d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Seuls les plans octroyés à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Les plans antérieurs restent non évalués et ne sont pas comptabilisés.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Pour chaque plan, la valeur de l'option a été déterminée à partir du modèle de Merton, considéré comme une référence par les intermédiaires de marché en matière de valorisation des options.

Le calcul intègre les paramètres suivants :

- le prix d'exercice ;
- la durée d'acquisition ;
- le prix actuel de l'action sous-jacente ;
- la volatilité attendue ;
- les dividendes attendus ;
- le taux d'intérêt sans risque sur la durée d'acquisition.

La valeur de l'option est figée à la date d'attribution dans le cas de dénouement en actions. Elle est comptabilisée linéairement sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits. La probabilité de présence est mise à jour à chaque date de clôture, jusqu'à la date d'acquisition des droits.

Certaines options sont conditionnées à des objectifs de performance qui sont généralement des conditions cumulatives sur l'augmentation du chiffre d'affaires et la croissance de la marge brute de la société et/ou du pôle du bénéficiaire des stocks options, ces conditions étant à réaliser au plus tard à la clôture de l'année précédant l'attribution définitive des stocks options. Ces objectifs sont assimilés à des conditions d'acquisition. Ainsi, la valorisation de ces options intègre une probabilité d'atteinte de ces objectifs, mise à jour à chaque clôture, jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, soit à l'issue d'une période de cinq ans, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés tant pour les options que pour les attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges de personnel en contrepartie des réserves consolidées.

Il n'existe pas d'autre paiement en actions au sein du groupe.

3.1.35 Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact sur le résultat (frais, dépréciation, plus ou moins value de cession des actions propres) est directement imputé en réserves de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de la période.

3.1.36 Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date de l'état de situation financière est ajustée, respectivement à la baisse et la hausse, lorsque des événements postérieurs à la clôture, mais en lien avec un fait générateur antérieur à la clôture, altèrent de manière significative les montants de l'état de situation financière. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements n'ayant pas d'incidence sur les comptes sont présentés dans les notes annexes.

Note 3.2 - Événements significatifs de la période

3.2.1 Acquisitions de sociétés

Terre d'Entreprises

APRIL a procédé le 3 janvier 2011 à l'acquisition de 58,72 % de Terre d'Entreprises, société de formation et de conseil en formation, travaillant en collaboration avec l'Université APRIL depuis plusieurs années.

Groupe ELCO

APRIL a procédé le 18 avril 2011 à l'acquisition de 100 % des titres du groupe ELCO, situé à Montréal au Canada. Cette opération est rétroactive au 1^{er} février 2011, date de la prise de contrôle effective. Spécialisé dans les risques de dommages, ELCO développe une activité de courtier grossiste et de courtage direct, notamment dans les domaines de l'assurance de camions et de la navigation de plaisance.

3.2.2 Prises de participations complémentaires

Filiale du groupe SANO

SANO Concept Holding a procédé le 3 février 2011 au rachat de 20 % des titres de Scorefive, portant la participation du groupe à 76 %.

APRIL OGB

APRIL International a procédé le 21 mars 2011 au rachat de 30 % des titres d'OGB, portant sa participation à 100 %.

Filiales du groupe GDA

GDA Uruguay a procédé au rachat de :

- 12,5 % des titres de Coris Colombia le 19 avril 2011, portant sa participation à 87,5 % ;
- 12,5 % des titres de MIC Colombia le 19 avril 2011, portant sa participation à 87,5 % ;
- 15 % des titres de Coris Brésil, portant sa participation à 100 %.

Par ailleurs, APRIL International a procédé au rachat de 45 % de Coram Advantage le 19 juillet 2011, portant sa participation à 95 %.

Escapade

APRIL International a procédé le 30 août 2011 au rachat de 15 % des titres d'Escapade, portant sa participation à 75 %.

3.2.3 Créations

APRIL a procédé à la création de 4 structures centralisatrices de coûts : GIE Levallois, GIE APRIL Ressources, GIE APRIL Digital et GIE Indemnisation.

Par ailleurs, au cours de l'exercice :

- la société SANO Concept Holding a créé la société SANO Concept Courtage Tunisie basée en Tunisie, qu'elle détient à hauteur de 49 % ;
- la société CORIS International a créé la société Orcis basée en Slovénie, qu'elle détient à hauteur de 85 %.

3.2.4 Réorganisations

Fusion APRIL Solutions Entreprises - Sogagia

La société APRIL Solutions Entreprises a absorbé, par voie de fusion, la société Sogagia en date d'effet du 18 avril 2011. La société a ensuite été renommée Cetim.

Fusion Coris Zastupanje – CORIS d.o.o. Croatie

La société CORIS d.o.o. Croatie a absorbé par voie de fusion la société CORIS Zastupanje en date du 17 mai 2011.

Fusion APRIL North America – APRIL Canada – 7731213 Canada

APRIL North America a absorbé, par voie de fusion, les sociétés APRIL Canada et 7731213 Canada en date du 1er juillet 2011. La société a ensuite été renommée APRIL Canada.

Fusion APRIL Marine - AYBA

La société APRIL Marine a absorbé, par voie de fusion, la société AYBA en date du 19 juillet 2011.

Fusion Flexitrans - Intermas

La société Flexitrans a absorbé, par voie de fusion, la société Intermas en date du 20 juillet 2011.

Fusion Axeria Re – TL Re

La société Axeria Re a absorbé, par voie de fusion la société TL Re en date du 18 octobre 2011.

Fusion APRIL Entreprise Caraïbes – APRIL Entreprise Martinique

La société Assinco Caraïbes a absorbé, par voie de fusion, la société Assinco Caraïbes Martinique en date du 31 décembre 2011.

Fusion Papillon – Assurances MC

La société Papillon a absorbé, par voie de fusion, la société Assurances MC en date du 31 décembre 2011.

3.2.5 Activités abandonnées

Assurtis

L'activité du réseau de franchise Assurtis a été arrêtée. Au 31 décembre 2011, seul le dénouement du litige opposant la société à ses anciens franchisés occasionne des flux. Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat est donc présenté sur une seule ligne « Résultat des activités abandonnées ».

Score Call

Dans le cadre de négociations en cours, le groupe a annoncé sa décision de se désengager de l'entité Score Call, centre d'appels basé en Tunisie.

Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat a donc été reclassé sur une seule ligne « Résultat des activités abandonnées », et le bilan a été reclassé en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

3.2.6 Evolutions réglementaires

Réforme des retraites

APRIL applique l'article 26 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites qui prévoit le traitement des contrats collectifs pour lesquels la durée de couverture des garanties est impactée.

Au 31 décembre 2010, le complément de provision lié à la génération 1951 a été imputé sur le résultat ; par ailleurs, dans l'attente d'une position plus précise, un actif incorporel avait été inscrit au bilan consolidé pour couvrir le supplément de provision à constater (soit 4 477 K€).

Au 31 décembre 2011, le groupe a mis en œuvre la recommandation ANC n° 2011-01 du 03/02/2011, aux termes de laquelle le complément de provision est constitué progressivement jusqu'à fin 2015. L'actif précité a donc été repris.

Primes sur dividendes

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale du 28 juillet 2011 impose la mise en place d'une prime de partage des profits. En application de ce texte, APRIL ayant versé, au titre de l'exercice 2010, des dividendes en augmentation, toutes les sociétés commerciales françaises (y compris celles de moins de 50 salariés) ont versé cette prime sur l'exercice, sur la base d'un montant uniforme par salarié.

Note 3.3 - Périmètre de consolidation

3.3.1 Variations de périmètre

Les variations de périmètre entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- consolidation par intégration globale de Terre d'Entreprises à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- consolidation par intégration globale des GIE Levallois, Ressources, Digital et Indemnisation à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- consolidation par intégration globale de SANO Concept Courtage Tunisie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- consolidation par intégration globale de CORIS Orcis à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- consolidation par intégration globale des entités du groupe ELCO à compter du 1^{er} février 2011.

Identification des entreprises consolidées

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2011	% CONTROLE 2011	METHODE DE CONSO 2011	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010
APRIL (holding)	Lyon / 377 994 553	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
7132352 CANADA	Montréal	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
ACTIVASSUR	Paris / 514 276 823	50 %	50 %	IP	50 %	50 %	IP
AHM	New-York	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AI DISTRIBUZIONE	Italie	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ALP PREVOYANCE	Lyon /338 399 439	66 %	66%	IG	66 %	66 %	IG
APRIL ASSET MANAGEMENT (GIE)	Lyon / 510 757 743	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL BRAND DEVELOPMENT CENTER (GIE)	Lyon / 484 630 579	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL CANADA	Montréal	100 %	100 %	IG	100 %	100%	IG
APRIL CEE DEVELOPMENT	Budapest	80 %	80 %	IG	80 %	80%	IG
APRIL COURTAGE (GIE)	Lyon / 499 104 909	100 %	100 %	IG	100 %	100%	IG
APRIL DEVELOPPEMENT IARD (GIE)	Lyon / 503 518 839	100 %	100 %	IG	100 %	100%	IG
APRIL DIERREVI	Milan	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL DIGITAL (GIE)	Lyon / 530 118 694	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
APRIL DOMMAGE	Lyon / 428 699 417	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE	Paris / 343 817 219	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE CARAIBES	Baie Mahault (Réunion)/ 337 603 286	100 %	100 %	IG	99,9 %	99,9 %	IG
APRIL ENTREPRISE CREDIT	Levallois-Perret / 493 473 979	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE EST	Strasbourg / 648 501 864	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITES	Bergheim / 479 051 088	100 %	100 %	IG	100%	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE IMMOBILIER	Lyon / 442 444 782	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE LYON	Lyon / 950 398 131	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE PARIS	Levallois-Perret / 722 069 226	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE PREVOYANCE	Lyon / 493 481 816	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE SAVOIE	Annecy / 377 974 555	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ENTREPRISE SERVICES AUTOMOBILES	Levallois-Perret / 333 800 811	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL FINANCIAL SERVICES	Munich	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL GAMMA	Lyon / 501 273 536	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL GENC	Istanbul	60 %	60 %	IG	60 %	60 %	IG
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Lyon / 490 175 205	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL IBERIA	Madrid	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INSURETY CORPORATE SERVICES	Bristol	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INTERNATIONAL	Lyon / 423 412 808	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INTERNATIONAL EXPAT	Paris / 309 707 727	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL INTERNATIONAL TRAVEL	Paris / 384 706 941	99,86 %	99,86 %	IG	99,86 %	99,86 %	IG
APRIL IRELAND	Irlande	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL ITALIE	Milan / CF 1286540153	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL MARINE	La Roche sur Yon / 390 440 725	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL MEDIBROKER	Newcastle	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL MEDITERRANEAN	Malte / C 43042	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL MON ASSURANCE	Lyon / 350 379 251	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL MOTO	Tours / 397 855 867	75 %	75 %	IG	75 %	75 %	IG

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2011	% CONTROLE 2011	METHODE DE CONSO 2011	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010
APRIL OGB	Varsovie	100 %	100 %	IG	70 %	70 %	IG
APRIL OMEGA	Lyon / 501 273 734	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL PARTENAIRES	Fougères / 349 844 746	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL PCLS	Varsovie	100 %	100 %	IG	70 %	100 %	IG
APRIL PORTUGAL	Lisbonne / 508 540 887	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL PREVOYANCE SANTE	Lyon / 428 979 629	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL RESSOURCES (GIE)	Lyon / 529 521 478	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
APRIL SANTE	Lyon / 388 138 398	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL SANTE PREVOYANCE	Lyon / 428 702 419	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL SIGMA	Lyon / 501 273 825	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Lyon / 419 399 480	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
APRIL UK	Bristol	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL VIE CONSEIL	Lyon / 501 273 502	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
APRIL WAF	Lyon / 501 273 403	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AS CONSEIL ET AUDIT	Saint-Etienne / 483 528 691	49 %	49 %	IG	49 %	49 %	IG
ASPA (GIE)	Saint-Denis (93) / 351 484 118	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ASSINCO O.I.	Saint-Denis (Réunion) / 452 500 978	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ASSINCO O.I. (GIE)	Saint-Denis (Réunion)	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ASSISTANCE CORIS SERBIE	Serbie	49 %	100 %	IG	49 %	100 %	IG
ASSISTANCE CORIS SLOVENIE	Slovénie	51 %	51 %	IG	49 %	49 %	IG
ASSISTANCE CORIS VARSOVIE	Varsovie	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ASSUR LONDRES	Levallois-Perret / 778 149 922	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ASSURDOM	Le Port (Réunion) / 384 944 740	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ASSURTIS	Levallois-Perret / 483 108 775	55 %	55 %	IP	55 %	55 %	IP
AXERIA IARD	Lyon / 352 893 200	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AXERIA INSURANCE COMPANY	Londres	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AXERIA LIFE INTERNATIONAL	Malte	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AXERIA PREVOYANCE	Lyon / 350 261 129	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
AXERIA RE	Malte / C 43228	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CANASSUR	Lyon / 415 065 432	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CARISCO	Levallois-Perret / 382 994 572	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CETIM	Lyon / 493 113 708	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CHATEAUDUN (GIE)	Paris / 479 390 841	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CICP	Lyon / 435 354 055	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORAM ADVANTAGE	Argentine	95 %	95 %	IG	50 %	50 %	IG
CORAM URUGUAY	Uruguay	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS ASSISTANCE	Lyon / 429 133 580	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS BELGIUM	Belgique	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS BRASIL	Brésil	100 %	100 %	IG	85 %	85 %	IG
CORIS BULGARIA	Bulgarie	51 %	51 %	IG	51 %	51 %	IG
CORIS CHILE	Chili	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS COLOMBIA	Colombie	87,5 %	87,5 %	IG	75 %	75 %	IG
CORIS d.o.o. CROATIE	Croatie	65,83 %	100 %	IG	65,83 %	100 %	IG
CORIS GUARD BIELORUSSIE	Biélorussie	70 %	70 %	IG	70 %	70 %	IG

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2011	% CONTROLE 2011	METHODE DE CONSO 2011	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010
CORIS HUNGARY	Hongrie	95 %	95 %	IG	95 %	95 %	IG
CORIS INTERNATIONAL	Paris / 342 640 422	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS KIEV	Kiev	99,82 %	99,82 %	IG	99,82 %	99,82 %	IG
CORIS MOSCOU	Moscou	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS ORCIS	Slovénie	85 %	85 %	IG	N/A	N/A	N/A
CORIS ROUMANIE	Roumanie	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
CORIS SUISSE S.A	Suisse	82 %	82 %	IG	82 %	82 %	IG
CORIS TURQUIE	Turquie	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS URUGUAY	Uruguay	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS USA	Etats-Unis	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORIS VILNIUS	Vilnius	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
CORPORACION CORIS MEXICO	Mexique	98 %	98 %	IG	98 %	98 %	IG
CRS ARGENTINA	Argentine	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
ESCAPADE	Sainte Croix (Canada)	75 %	75 %	IG	60 %	60 %	IG
FLEXITRANS	Perpignan / 499 808 566	69,3 %	99 %	IG	69,3 %	99 %	IG
GDA URUGUAY	Uruguay	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
GROUPE ASSURANCE ELCO	Montréal	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
H&S ASSURANCES	Suisse	28,05 %	51 %	IG	28,05 %	51 %	IG
INDEMNISATION (GIE)	Saint-Denis (Réunion)/530 503 911	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
JUDICIAL	Melun / 392 419 214	88 %	88 %	IG	88 %	88 %	IG
LE FRANCE	Paris / 422 630 707	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
LE SPAIN	Madrid	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
LE TITLE GROUP LTD	Londres	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
LEVALLOIS (GIE)	Nanterre / 531 455 228	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
MANCINI ASSURANCES	Saint-Denis (Réunion) / 310 863 501	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
MARINE EXPERT	Montréal	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
MARINE EXPERT CORP.	Montréal	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
MARTINE SABLE ASSURANCES	Perpignan / 305 334 823	70 %	100 %	IG	70 %	100 %	IG
MAS HOLDING	Perpignan / 501 193 932	70 %	70 %	IG	70 %	70 %	IG
MEDBROKER	Pologne	70 %	100 %	IG	49 %	70 %	IG
MGR MUTANT	Lyon / 443 939 814	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
MIC COLOMBIA	Colombie	87,5 %	87,5 %	IG	75 %	75 %	IG
MORAL CARAIBES	Pointe-à-Pitre / 390 397 172	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
MUTASSUR	Saint-Denis (Réunion) / 492 760 574	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
PAPILLON	Lyon / 505 160 432	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
REASSUR	Lyon / 505 159 855	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
REUNION ASSURANCES SUD	Saint-Denis (Réunion) / 419 592 290	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
RISK	Perpignan / 502 855 588	70 %	100 %	IG	70 %	100 %	IG
SANO CONCEPT	Lausanne	55 %	100 %	IG	55 %	100 %	IG
SANO CONCEPT COURTAGE TUNISIE	Tunisie	26,95 %	49 %	IG	N/A	N/A	N/A
SANO CONCEPT DEUTSCHE SCHWEIZ	Lausanne	55 %	100 %	IG	55 %	100 %	IG
SANO CONCEPT HOLDING	Lausanne	55 %	55 %	IG	55 %	55 %	IG
SANO CONCEPT INTERNATIONAL	Veyvet (Suisse)	27,5 %	50 %	IG	27,5 %	50 %	IG
SANO FRANCE	Annecy / 501 273 700	55 %	100 %	IG	55 %	100 %	IG
SCORE CALL	Tunisie	54,45 %	99 %	IG	54,45 %	99 %	IG
SCORE LIFE	Lausanne	55 %	100 %	IG	55 %	100 %	IG

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2011	% CONTROLE 2011	METHODE DE CONSO 2011	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010
SCORE LIFE DD CHABLAIS	Vevey (Suisse)	55 %	100 %	IG	55 %	100 %	IG
SCORE LIFE DEUTSCHSCHWEIZ	Suisse	55 %	100 %	IG	55 %	100 %	IG
SCORE LIFE NORD VAUDOIS	Suisse	28,05 %	51 %	IG	28,05 %	51 %	IG
SCOREFIVE	Lausanne	41,80 %	76 %	IG	30,80 %	56 %	IG
SI SCORE IMMO	Lausanne	55 %	100 %	IG	55 %	100 %	IG
SOCAFAC	Paris / 400 093 027	48,6 %	50 %	IP	48,6 %	50 %	IP
SOGESCAU	Levallois-Perret / 331 368 290	97,2 %	97,2 %	IG	97,2 %	97,2 %	IG
SOLUCIA PJ	Lyon / 481 997 708	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
SOUSCRIPTEUR DE L EST	Montréal	100 %	100 %	IG	N/A	N/A	N/A
SUISSE CALL	Tunisie	54,45 %	99 %	IG	54,45 %	99 %	IG
TERRE D ENTREPRISES	Lyon	58,72 %	58,72 %	IG	N/A	N/A	N/A
UNIVERSITE APRIL	Lyon / Association	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
VISION BERATUNGS	Sierre (Suisse)	30,25 %	55 %	IG	30,25 %	55 %	IG
VISION CONSEIL	Sierre (Suisse)	29,76 %	54,11 %	IG	29,76 %	54,11 %	IG
WELCOME USA	Etats Unis	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG

IG : Intégration globale / IP : Intégration proportionnelle / ME : Mise en équivalence / N/A : Non Applicable / NC : Non Consolidée

3.3.2 Filiales non consolidées

Conformément aux principes et méthodes comptables appliqués, les participations suivantes n'ont pas été consolidées : leur consolidation n'aurait pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

DENOMINATION (date des états financiers) SIEGE SOCIAL	Capital Capitaux Propres Prêts et avances	% intérêt du groupe Dividendes	Val. brute titres (K€) Val nette titres (K€)	Chiffre d'affaires Résultat Exploit° Résultat Net
PROVENCALE DE PATRIMOINE (1) Le Pujol III - 13390 AURIOL	49 K€ 4 K€	20%	10 0	129 K€ -34 K€ -45 K€
CLARIX Secura AG (31/12/10) Laurenzenvorstadt 11 - 5000 AARAU - Suisse	100 KCHF 161 KCHF	100%	104 89	367 KCHF 14 KCHF -29 KCHF
APRIL RISK Solutions SOFIA - Bulgarie	200 KBGN 200 KBGN	50,4%	60 0	Non applicable
TOTAL BRUT / NET			174 / 89	

(1) Dernières données disponibles

La plus grande partie de la trésorerie des sociétés du groupe est placée dans le FCP APRIL Trésorerie, code ISIN FR0010046789. Seules les sociétés du groupe APRIL détiennent des parts d'APRIL Trésorerie.

Cet OPCVM ne contient aucune dette et est principalement investi dans des OPCVM non dédiés sans jamais en détenir une part significative ni influencer sur leur gestion.

En conséquence, APRIL Trésorerie est consolidé par sa mise en juste valeur par le résultat dans les comptes consolidés. La valorisation de ce FCP est quotidienne et son degré de liquidité est total.

Ce FCP est classé en « Trésorerie et équivalent de trésorerie ».

3.3.3 Impact sur le résultat des variations de périmètre

L'état du résultat net présenté ci-dessous est établi afin de mesurer l'impact des acquisitions de la période sur un exercice complet. Il ne constitue pas un état du résultat global pro forma répondant aux règles de franchissement de seuils tels que défini par l'article 222-2 du règlement général de l'AMF.

L'état du résultat net retraité prend donc en compte l'impact de l'acquisition du groupe ELCO (ainsi que celui de Terre d'Entreprises, non significatif).

Par ailleurs, afin de mesurer l'impact du reclassement de la société Score Call en « activités abandonnées » dans les comptes consolidés, un état du résultat net au 31 décembre 2010 présentant le reclassement de cette société en résultat des activités abandonnées est présenté ci-après.

Etat du résultat global au 31 décembre 2011

RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010 Reclassement des activités abandonnées	31 décembre 2011	Ajustements liés à l'effet année pleine des entrantes	31 décembre 2011 corrigé
CHIFFRE D'AFFAIRES	743 135	757 443	665	758 108
Autres produits d'exploitation	21 112	18 986	0	18 986
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	24 607	13 305	-30	13 275
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	788 854	789 734	635	790 369
Charges techniques des contrats d'assurance	-271 709	-230 269	0	-230 269
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	9 579	1 259	0	1 259
Autres achats et charges externes	-217 316	-242 877	-472	-243 349
Impôts et taxes	-18 455	-21 700	0	-21 700
Charges de personnel	-163 518	-178 631	-222	-178 853
Dotation aux amortissements	-11 251	-12 039	-165	-12 204
Dotation aux provisions	-9 244	-12 091	0	-12 091
Autres produits et charges opérationnels courants	-9 728	- 9 336	-8	-9 344
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	97 213	84 050	-231	83 819
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	-3 099	0	-3 099
Autres produits et charges opérationnels	6 193	-1 399	0	-1 399
RESULTAT OPERATIONNEL	103 406	79 552	-231	79 321
Charge de financement	-355	-49	0	-49
Quote-part dans les entreprises associées			0	0
Impôts sur les résultats	-30 770	-24 577	30	-24 547
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	72 281	54 926	-201	54 725
Résultat des activités abandonnées	7 727	-967	0	-967
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	80 008	53 959	-201	53 758
Intérêts minoritaires	346	-1 522	0	-1 522
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	79 662	55 481	-201	55 280
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>	1,96	1,37		1,37
<i>RESULTAT DILUE PAR ACTION</i>	1,92	1,34		1,33

Note 3.4 - Information sectorielle

Pour identifier les secteurs opérationnels, le management a retenu les branches d'assurance dans lesquelles Le groupe APRIL exerce ses activités.

Il en résulte quatre secteurs opérationnels représentatifs des métiers du groupe :

- assurance santé et prévoyance de personnes ou secteur « Santé » ;
- assurance dommage aux biens et de responsabilité ou secteur « Dommages » ;
- épargne, vie et capitalisation ou secteur « Epargne » (activité cédée à fin décembre 2010) ;
- secteur « Autres ».

Le reporting interne à destination du management ou du Conseil d'administration est structuré selon les secteurs opérationnels retenus ci-dessus.

Le secteur « Autres » correspond principalement à la holding de pilotage du groupe, à certains GIE internes et à un nombre limité de sociétés non encore actives.

Les zones géographiques, présentées conformément à la norme IFRS 8, correspondent à la France et au hors France. Elles sont caractéristiques de l'implantation géographique du groupe et de sa stratégie de développement.

Le résultat sectoriel est déterminé selon les règles applicables dans les comptes consolidés.

3.4.1 Produits par secteurs opérationnels et par secteurs géographiques

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2011					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES			499 386	267 334		-9 277	757 443
Dont	France		460 293	188 351		-9 277	639 367
	Hors France		39 093	78 983			118 076
Produits activités ordinaires			522 634	279 389	11 261	-23 550	789 734
Résultat opérationnel			78 203	10 810	-9 461		79 552
Dont	France		89 130	6 370	-9 461		86 039
	Hors France		-10 927	4 440			-6 487
Dont	Résultat financier		8 087	3 840	1 378		13 305
RESULTAT NET			47 159	8 377	-55		55 481

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2010					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES			524 396	228 988		-10 067	743 317
Dont	France		480 337	188 353		-10 067	658 623
	Hors France		44 059	40 635			84 694
Produits activités ordinaires			553 679	246 356	7 881	-19 067	788 849
Résultat opérationnel			106 591	4 170	-7 585		103 175
Dont	France		111 174	1 390	-7 585		104 978
	Hors France		-4 583	2 780			-1 803
Dont	Résultat financier		15 168	8 568	684		24 420
RESULTAT NET		9 783	67 240	-3 448	6 087		79 662

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2011					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Primes acquises			191 608	77 891		-8 036	261 463
Commissions			291 633	157 616		-1 026	448 223
Prestations services			16 145	31 827		-215	47 757
CHIFFRE D'AFFAIRES			499 386	267 334		-9 277	757 443

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2010					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total
Primes acquises			207 613	77 397		-8 571	276 439
Commissions			312 870	134 991		-1 283	446 578
Prestations services			3 913	16 600		-212	20 301
CHIFFRE D'AFFAIRES			524 396	228 988		-10 067	743 317

Les primes d'assurance, en contribution groupe, sont présentées nettes des commissions versées par les compagnies d'assurances aux sociétés de courtage du groupe.

3.4.2 Actifs par secteurs opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011					Total
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra- groupe	
Ecarts d'acquisition		61 710	158 764	39		220 513
Immobilisations incorporelles et corporelles		27 185	18 203	1 018		46 406
Immeubles de placement			190			190
Placements financiers		346 940	142 816	20 000		509 756
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		71 935	66 424		-1 129	137 230
Créances		180 915	125 104	72 116	-130 737	247 398
Trésorerie		26 468	71 640	60 346		158 454
Actifs détenus en vue de la vente		1 783				1 783
ACTIFS SECTORIELS		716 936	583 141	153 519	-131 866	1 321 730
Actifs d'impôts						22 652
Actifs financiers						4 814
TOTAL ACTIF						1 349 196

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010					Total
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra- groupe	
Ecarts d'acquisition		61 413	140 698			202 111
Immobilisations incorporelles et corporelles		28 767	17 390	1 361		47 518
Immeubles de placement			195			195
Placements financiers		342 908	121 767			464 675
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		68 253	59 519		-1 448	126 324
Créances		151 613	130 859	41 054	-70 580	252 946
Trésorerie		51 859	104 664	50 592		207 115
Actifs détenus en vue de la vente						
ACTIFS SECTORIELS		704 813	575 092	93 007	-72 028	1 300 884
Actifs d'impôts						10 903
Actifs financiers						5 036
TOTAL ACTIF						1 316 823

3.4.3 Passifs par secteurs opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>						31 décembre 2011	
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total	
Provisions techniques		289 182	174 522		-1 129	462 575	
Provisions risques et charges		4 677	13 233	274		18 184	
Passifs financiers		10 254	12 920	365	-9 647	13 892	
Dettes exploitation		95 998	117 400	2 725	-4 420	211 703	
Autres passifs sectoriels		35 320	6 773		-28	42 065	
Passifs détenus en vue de la vente		2 942				2 942	
PASSIFS SECTORIELS		438 373	324 848	3 364	-15 224	751 361	
Autres passifs						111 029	
Passifs d'impôts						11 015	
Capitaux Propres						475 791	
TOTAL PASSIF						1 349 196	

<i>En milliers d'euros</i>						31 décembre 2010	
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-groupe	Total	
Provisions techniques		284 890	179 220		-1 448	462 662	
Provisions risques et charges		3 713	12 481	28		16 222	
Passifs financiers		12 070	31 009	84	-16 614	26 549	
Dettes exploitations		78 751	109 112	2 088	-2 167	187 784	
Autres passifs sectoriels		68 438	18 886		-22 301	65 023	
Passifs détenus en vue de la vente							
PASSIFS SECTORIELS		447 862	350 708	2 200	-42 530	758 240	
Autres passifs						101 105	
Passifs d'impôts						13 810	
Capitaux Propres						443 668	
TOTAL PASSIF						1 316 823	

Les passifs financiers au 31 décembre 2011 intègrent les montants résultant des engagements de rachat des minoritaires, soit 1 550 K€ pour la branche Dommages et 2 104 K€ pour la branche Santé Prévoyance.

3.4.4 Informations sectorielles sur les acquisitions de la période

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Dommmages	Autres
Produits des entités regroupées ⁽¹⁾	9 815	9 753	62
Résultats des entités regroupées ⁽¹⁾	486	474	12
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 400	3 396	4
Immeubles de placement			
Placements financiers			
Part des cessionnaires dans les provisions techniques			
Créances	12 600	12 521	79
ACTIFS SECTORIELS	16 000	15 917	83
Actifs d'impôts	783		
Actifs financiers	1 741		
Trésorerie	275		
Actifs apportés aux dates d'acquisition	18 799		
Capitaux Propres	- 5 205	-5 328	123
Provisions techniques			
Provisions risques et charges			
Passifs financiers	77	77	
Dettes exploitations	8 106	8 087	19
Autres passifs sectoriels	13 534	13 510	24
PASSIFS SECTORIELS	16 512	16 346	166
Autres passifs	1 651		
Passifs d'impôts	636		
Passifs apportés aux dates d'acquisition	18 799		
Montant du résultat des entreprises acquises inclus dans le résultat de période	687	675	12

(1) Les produits et résultats sont estimés sur douze mois, comme si la date d'acquisition pendant la période avait été l'ouverture de cette période.

3.4.5 Actifs par secteurs géographiques

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011			
	France	Hors France	Eliminations Intra-groupe	Total
Ecart d'acquisition	136 962	83 551		220 513
Immobilisations incorporelles et corporelles	42 290	4 116		46 406
Immeubles de placement	190			190
Placements financiers	503 668	6 088		509 756
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	131 053	6 177		137 230
Créances	230 458	43 771	-26 831	247 398
Trésorerie	126 522	31 932		158 454
Actifs détenus en vue de la vente		1 783		1 783
ACTIFS SECTORIELS	1 170 933	177 628	-26 831	1 321 730
Actifs d'impôts				22 652
Actifs financiers				4 814
TOTAL ACTIF				1 349 196

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010			
	France	Hors France	Eliminations Intra-groupe	Total
Ecart d'acquisition	140 270	61 841		202 111
Immobilisations incorporelles et corporelles	43 009	4 509		47 518
Immeubles de placement	195			195
Placements financiers	459 150	5 525		464 675
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	118 133	8 191		126 324
Créances	191 534	78 374	-16 962	252 946
Trésorerie	174 747	32 368		207 115
Actifs détenus en vue de la vente				
ACTIFS SECTORIELS	1 127 038	190 808	-16 962	1 300 844
Actifs d'impôts				10 903
Actifs financiers				5 036
TOTAL ACTIF				1 316 823

Note 3.5 - Notes sur l'état du résultat net

3.5.1 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Production immobilisée	5 268	5 316
Subventions d'exploitation	107	40
Reprises de provisions sur actifs	5 603	5 574
Reprises de provisions pour risques et charges	3 492	4 070
Autres produits d'exploitation	4 516	6 112
TOTAL	18 986	21 112

3.5.2 Produits financiers

3.5.2.1.- Produits des actifs financiers nets de charges hors coût de l'endettement

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES HORS COUT DE L'ENDETTEMENT <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
Issus des compagnies d'assurance du groupe	9 573	72 %	22 521	92 %
Issus des autres activités	3 732	28 %	1 899	8 %
TOTAL	13 305	100 %	24 420	100 %

Les produits financiers issus des autres activités correspondent aux produits générés par les placements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des sociétés de courtage.

3.5.2.2. - Produits des placements des compagnies d'assurances

PRODUITS DES PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES <i>En milliers d'euros</i>	Produits des placements		Plus ou moins values de cession		Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat		Variation des provisions sur instruments financiers (2)		Résultat des placements	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti										
Immobilier de placement comptabilisé à la valeur par résultat								-302		-302
IMMOBILIER DE PLACEMENT								-302		-302
Obligations détenues jusqu'à leur échéance										
Obligations disponibles à la vente (1)	11 588	12 497	84	5 651					11 672	18 148
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)				-5 187			-4 114	7 565	-4 114	2 378
Obligations détenues à des fins de transaction										
Obligations non cotées (coût amorti)										
OBLIGATIONS	11 588	12 497	84	464			-4 114	7 565	7 558	20 526
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance										
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)										
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction										
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)										
OPCVM OBLIGATIONS										
Actions disponibles à la vente (1)				63						63
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
Actions détenues à des fins de transaction										
Titres de participation disponibles à la vente (1)										
ACTIONS				63						63
OPCVM actions disponibles à la vente (1)			-6	446					-6	446
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM actions détenues à des fins de transaction										
OPCVM ACTIONS			-6	446					-6	446
Autres actifs disponibles à la vente (1)	269	518	1 020	428					1 289	946
Autres actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (2)										
Autres actifs détenues à des fins de transaction	1 180	125	320	821	60				1 500	1 006
AUTRES actifs (3)	1 449	643	1 340	1 250	60				2 789	1 952
PLACEMENTS FINANCIERS	13 037	13 140	1 418	2 223	60		-4 114	7 565	10 340	22 988
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture										
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle										
Autres instruments dérivés actifs										
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS										
Frais de gestion des placements	-54	-64							-54	-64
Autres (4)	-26	-237							-26	-237
PRODUITS DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE CHARGES	12 957	12 839	1 418	2 223	60		-4 114	7 263	10 261	22 384

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la rubrique juste au dessous

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au-dessous

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Inclut notamment les prêts assurés, les créances de location financement et les autres prêts

3.5.3 Charges techniques d'assurance

CHARGES D'ASSURANCE <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Frais accessoires	1 793	1 955
Variation des provisions techniques brutes de réassurance	10 356	-7 227
Commissions versées par les compagnies	15 620	26 063
Sinistres payés	202 500	250 918
TOTAL	230 269	271 709

3.5.4 Charges ou produits nets de cessions de réassurance

CHARGES OU PRODUITS NETS DE CESSIONS DE REASSURANCE <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Primes cédées	105 152	118 666
Variation des provisions pour sinistres à payer réassurés	-10 912	-17 439
Commissions de réassurance et frais accessoires cédés	-33 920	-41 614
Sinistres cédés	-61 579	-69 192
TOTAL	-1 259	-9 579

Les primes nettes, au regard des primes brutes des compagnies d'assurances avant élimination des commissions versées par les compagnies d'assurances aux sociétés de courtage du groupe, évoluent de la façon suivante :

PRIMES NETTES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Primes brutes acquises avant élimination des commissions reversées aux sociétés de courtage du groupe	383 876	405 693
Commissions versées aux sociétés de courtage du groupe	-122 413	-129 254
TOTAL	261 463	276 439

3.5.5 *Autres achats et charges externes*

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Commissions de courtage versées aux intermédiaires	131 770	116 468
Affranchissement et téléphone	11 424	12 451
Loyers	19 330	19 411
Publicité	10 350	7 915
Personnel extérieur	8 540	7 665
Sous-traitance générale et informatique	15 705	7 061
Services extérieurs et divers	45 758	47 301
TOTAL	242 877	218 272

3.5.6 *Personnel*

CHARGES DE PERSONNEL <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Salaires	118 323	107 311
Charges sociales	50 275	46 268
Participation et intéressement	9 145	9 629
Rémunérations sur base d'actions	888	1 098
TOTAL	178 631	164 306

Les modalités de paiement en actions sont détaillées dans la note 3.1.34.

Les effectifs du groupe s'élevaient à 3 833 au 31 décembre 2011 contre 3 787 à fin décembre 2010.

3.5.7 *Autres produits et charges opérationnels*

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et financières	-876	-712
Résultat de cession des titres de participation	-28	7 695
Autres	-495	-790
TOTAL	-1 399	6 193

3.5.8 Impôt

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1er janvier 2010, la société APRIL a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées à 95 %.

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée dans la note 3.1.33. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû : pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 %.

L'article 30 de la loi de finance rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 a instauré une contribution exceptionnelle égale à 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

3.5.8.1 - Explication de la charge d'impôt consolidée

CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS DES SOCIETES INTEGREES	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>En milliers d'euros</i>		
Impôts courants (impôts sur les bénéfices)	29 287	31 611
Impôts différés de la période	-4 710	-841
TOTAL	24 577	30 770

L'application du régime de l'intégration fiscale a eu les effets suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>En milliers d'euros</i>		
Montant du Boni d'intégration fiscale	10 628	14 191

3.5.8.2 - Analyse des différentiels de taux d'impôt applicables

Réconciliation entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du résultat net consolidé	31 décembre 2011
Taux d'impôt légal en France pour la période	33,33%
Contributions Additionnelles	1,37%
Différences permanentes et effet différé de la variation des déficits	1,36%
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	-5,15%
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	30,91%

3.5.9 Résultat des activités abandonnées

RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>En milliers d'euros</i>		
Résultat généré par les activités abandonnées	-967	-2 964
Pertes de valeur		
Résultat de cession		10 922
TOTAL	-967	7 958

Note 3.6 - Notes sur l'état de situation financière

3.6.1 Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	Santé et Prévoyance	Dommages	Autres	Total
Valeur brute au 31 décembre 2010	61 807	150 759		212 566
Acquisitions / compléments de prix		20 768	39	20 807
Engagements de rachat de minoritaire	-266	-513		-779
Cessions				
Ecarts de conversion	563	1 115		1 678
VALEUR BRUTE AU 31 décembre 2011	62 104	172 129	39	234 272
Dépréciations existantes au 31 décembre 2010	394	10 061		10 455
Variations de la période		3 304		3 304
DEPRECIATION AU 31 décembre 2011	394	13 365		13 759
VALEUR NETTE 31 décembre 2010	61 413	140 698		202 111
VALEUR NETTE 31 décembre 2011	61 710	158 764	39	220 513

L'ensemble des écarts d'acquisition enregistrés au cours de la période correspondent à la mise en œuvre de la méthode « goodwill partiel ».

Les écarts d'acquisition susceptibles d'être ajustés car relatifs à des acquisitions de moins de 12 mois et pour lesquelles nous sommes susceptibles d'obtenir des informations complémentaires quant à la juste valorisation des actifs et passifs acquis s'élèvent à 20 575 K€.

Les écarts d'acquisition résultant des engagements de rachat des minoritaires représentent 1 970 K€ au 31 décembre 2011.

VARIATION DE LA PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION*En milliers d'euros*

PERTES DE VALEUR CUMULEES AU 31 décembre 2010	10 455
Augmentation des pertes de valeur	3 099
Pertes de valeur enregistrées sur les acquisitions de la période	
Reprise de perte de valeur sur les cessions de la période	
Variation de change sur perte de valeur	205
Autres variations	
PERTES DE VALEUR CUMULEES AU 31 décembre 2011	13 759

Compte-tenu de la perte substantielle d'activité de la société ASSUR-LONDRES et de ses perspectives d'arrêt, l'écart d'acquisition attaché à cette entité a fait l'objet d'une dépréciation à 100 %, soit 3 099 K€.

Par ailleurs, la méthode appliquée pour les tests de dépréciation est décrite en note 3.1.17.2.

La mise en œuvre de ce test n'a abouti à aucune dépréciation des UGT autre que celle comptabilisée dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité menée sur le taux d'actualisation, sur le taux de croissance à l'infini et sur les prévisions de flux n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

3.6.2 Autres immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Total
VALEUR BRUTE 31 décembre 2010	72 182
Investissements	12 281
Mouvements de périmètre	626
Ecarts de conversion	270
Cessions	-1 096
Reclassement	-4 730
VALEUR BRUTE 31 décembre 2011	79 533
AMORTISSEMENTS 31/12/10	42 950
Dotations	8 462
Mouvements de périmètre	474
Ecarts de conversion	272
Reprises	-2 450
AMORTISSEMENTS 31 décembre 2011	49 708
VALEUR NETTE 31 décembre 2010	29 232
VALEUR NETTE 31 décembre 2011	29 825

La ligne « Reclassement » inclut la reprise pour un montant de 4 477 K€ de l'actif constitué en 2010 pour couvrir le supplément de provision liée à la réforme des retraites (cf. 3.2.6 Evolutions réglementaires).

3.6.3 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Constructions & Installations techniques	Autres immobilisations Corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2010	12 073	29 993	418	75	42 559
Investissements	1 066	2 579	1 692	90	5 427
Mouvements de périmètre	54	1 258			1 312
Ecart de conversion	-109	-11			-120
Cessions	-927	-3 642			-4 569
Reclassement	315	901	-1 914	-29	-727
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2011	12 472	31 078	196	136	43 882
AMORTISSEMENTS					
31 décembre 2010	5 194	19 079			24 273
Dotations	1 815	4 290			6 105
Mouvements périmètre	45	1 002			1 047
Ecart de conversion	-86	4			-82
Reprises	-411	-3 631			-4 042
AMORTISSEMENTS					
31 décembre 2011	6 557	20 744			27 301
VALEUR NETTE					
31 décembre 2010	6 879	10 914	418	75	18 286
VALEUR NETTE					
31 décembre 2011	5 915	10 334	196	136	16 581

3.6.4 Placements financiers

Les placements financiers sont évalués et comptabilisés conformément aux règles présentées dans la note 3.1.18.

3.6.4.1.- Décomposition des placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Juste valeur	Coût historique (4)	% juste valeur	Juste valeur	Coût historique (4)	% juste valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	190	190	0%	195	195	0%
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat						
IMMOBILIER DE PLACEMENT	190	190	0%	195	195	0%
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance						
Obligations disponibles à la vente (1)	296 020	294 006	58%	354 396	354 972	76%
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	9 127	10 002	2%	140	140	0%
Obligations détenues à des fins de transaction						
Obligations non cotées (coût amorti)						
OBLIGATIONS	305 147	304 008	60%	354 536	355 112	76%
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance						
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)	29	19	0%	27	19	0%
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction						
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)						
OPCVM OBLIGATIONS	29	19	0%	27	19	0%
Actions disponibles à la vente (1)						
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Actions détenues à des fins de transaction						
Titres de participation disponibles à la vente (1)						
ACTIONS						
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	28 335	27 430	6%	30 380	27 356	7%
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM actions détenues à des fins de transaction						
OPCVM ACTIONS	28 335	27 430	6%	30 380	27 356	7%
Autres actifs disponibles à la vente (1)	12 299	12 190	2%	25 345	24 008	5%
Autres actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (2)						
Autres actifs détenus à des fins de transaction	163 946	163 870	32%	54 387	54 372	12%
AUTRES ACTIFS (3)	176 246	176 059	35%	79 732	78 380	17%
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	509 756	507 517	100%	464 675	460 868	100%
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture						
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle						
Autres instruments dérivés						
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS						
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	509 946	507 707	100%	464 870	461 063	100%

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 7,5 millions d'euros au 31/12/2011)

Certains titres de capital (obligations perpétuelles) ont fait l'objet de dépréciations au 31 décembre 2011 conformément aux règles définies dans le paragraphe 3.1.18 à savoir soit une perte de valeur prolongée soit une perte de valeur significative. La provision sur ces titres s'élève à 4 743 K€ et à 2 803 K€ sur les autres titres, soit 7 546 K€ au total.

3.6.4.2 - Point sur l'exposition aux pays périphériques :

L'exposition aux dettes des pays dits périphériques de la zone Euro (Grèce) est faible et exposée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	inf. à 1 an	inf à 2 ans	inf à 3 ans	inf à 4 ans	inf à 5 ans	sup. à 5 ans	Total Valeur de marché	% actifs	Total Valeur	
									nette comptable	Total Nominal
Grèce						2 215	2 215	0,4%	3 095	8 300
TOTAL						2 215	2 215	0,4%	3 095	8 300

La finalisation du Plan de sauvetage de la Grèce annoncée le 21 février 2012 a amené le groupe à constater une dépréciation sur l'ensemble des titres souverains grecs en portefeuille à hauteur de 70 % du nominal (prise en compte d'une situation de perte avérée). Ce niveau de décote, en ligne avec la position de place retenue notamment par les établissements de crédit et conforme aux recommandations émises par l'ACP, l'AMF et le CNCC correspond approximativement à la perte actuarielle estimée lors de l'échange de titres prévu dans le cadre de ce Plan.

3.6.4.3.- Plus ou moins-values latentes sur placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	190	190			195	195		
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat								
IMMOBILIER DE PLACEMENT	190	190			195	195		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (1)	296 020	294 006	7 930	-5 916	354 396	354 972	8 399	-8 976
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	9 127	10 002		-875	140	140		
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
OBLIGATIONS	305 147	304 008	7 930	-6 791	354 536	355 112	8 399	-8 976
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)	29	19	10		27	19	8	
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)								
OPCVM OBLIGATIONS	29	19	10		27	19	8	
Actions disponibles à la vente (1)								
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
Actions détenues à des fins de transaction								
Titres de participation disponibles à la vente (1)								
ACTIONS								
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	28 335	27 430	933	-28	30 380	27 356	3 030	-6
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM actions détenues à des fins de transaction								
OPCVM ACTIONS	28 335	27 430	933	-28	30 380	27 356	3 030	-6
Autres actifs disponibles à la vente (1)	12 299	12 190	197	-87	25 345	24 008	1 337	-1
Autres actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (2)								
Autres actifs détenues à des fins de transaction	163 946	163 870	77	0	54 387	54 372	15	
AUTRES actifs (3)	176 246	176 059	274	-87	79 732	78 380	1 352	-1
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	509 756	507 517	9 146	-6 907	464 675	460 868	12 789	-8 982
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture								
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle								
Autres instruments dérivés								
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS								
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	509 946	507 707	9 146	-6 907	464 870	461 063	12 789	-8 982
<i>Dont instruments financiers actifs disponibles à la vente</i>	<i>345 809</i>	<i>343 647</i>	<i>9 069</i>	<i>-6 907</i>	<i>410 190</i>	<i>406 398</i>	<i>12 774</i>	<i>-8 982</i>
<i>Dont instruments financiers actifs détenus à des fins de transaction</i>	<i>163 946</i>	<i>163 870</i>	<i>77</i>	<i>0</i>	<i>54 387</i>	<i>54 372</i>	<i>15</i>	

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 7,5 millions d'euros au 31/12/2011)

3.6.4.4 - Ventilation des placements financiers par catégorie

Valeur au bilan au 31.12.2011 (en milliers d'euros)	Total	en % du total
Valorisation niveau 1	493 577	96,8 %
Valorisation niveau 2	16 179	3,2 %
Valorisation niveau 3		0,0 %
TOTAL	509 756	100 %

Rappel 31.12.2010	
460 130	99,0 %
4 545	1,0 %
464 675	100 %

Valorisation niveau 1 : cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Valorisation niveau 2 : données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;

Valorisation niveau 3 : données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Il n'y a pas eu de transfert significatif sur l'exercice entre le niveau 1 et le niveau 2.

Toutefois, certaines obligations perpétuelles pour lesquelles le marché est devenu inefficace (absence de volumes, peu de contreparties acheteuses, écart bid ask significatif...) ont été valorisées au 31 décembre 2011 à l'aide d'un modèle interne dont les paramètres correspondent à des données observables (cf. note 3.1.18). Elles représentent 11 079 K€ en valeur de marché.

3.6.4.4 - Placements financiers comptabilisés en juste valeur

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS	Juste valeur mesurée par des données de marché		Juste valeur mesurée par des techniques de valorisation		Total	
	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10
<i>En milliers d'euros</i>						
Obligations	294 068	354 536	11 079		305 147	354 536
OPCVM obligations	29	27			29	27
Actions	471				471	
OPCVM actions	27 863	30 380			27 863	30 380
Autres actifs (1)	7 199	20 800	5 100	4 545	12 299	25 345
Prêts						
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (2)	329 630	405 743	16 179	4 545	345 810	410 288
Immobilier de placement						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions OPCVM actions						
Actions						
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (3)						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions						
OPCVM actions						
Autres actifs (1)	163 946	54 387			163 946	54 387
ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION	163 946	54 387			163 946	54 387
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	493 577	460 130	16 179	4 545	509 756	464 675

(1) Y compris OPCVM de trésorerie

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions

3.6.5 Variation des soldes d'impôts différés de l'état de situation financière

3.6.5.1 - Analyse de la variation des impôts différés nets par nature

VARIATION DES SOLDES D'IMPOTS DIFFERES <i>En milliers d'euros</i>	Solde au 31/12/2010	Résultat	Capitaux propres	Variations de périmètre	Solde au 31/12/2011
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente	-881		1 050		169
Engagement de retraite	460	-211			249
Participation	1 445	227			1 672
Perte fiscale reportable	3 670	3 662		115	7 447
Autres différences temporaires	-2 759	1 032		540	-1 187
IMPOTS DIFFERES NETS	1 935	4 710	1 050	655	8 350

Le montant des IDA non activés s'élève à 7 438 K€ au 31 décembre 2011.

3.6.5.2 - Ventilation des impôts différés nets par échéance

Impôts différés nets par échéance au 31 décembre 2011 <i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente		169
Engagement de retraite		249
Participation	1 672	
Perte fiscale reportable		7 447
Autres différences temporaires		-1 187
IMPOTS DIFFERES NETS	1 672	6 678

3.6.6 Autres postes d'actif

3.6.6.1 - Décomposition des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	21 114	21 114	35 661	35 661
Créances nées des opérations de cession de réassurance	39 844	39 844	45 307	45 307
Créances clients	128 073	128 073	116 462	116 462
Créance d'impôt exigible	9 025	9 025	3 619	3 619
Autres créances	58 367	58 367	55 516	55 516
TOTAL CREANCES	256 423	256 423	256 565	256 565

La juste valeur des actifs n'est pas significativement différente du coût historique du fait des échéances courtes et de la nature de ces actifs.

3.6.6.2 - Ventilation par échéance des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	21 114		
Créances nées des opérations de cession de réassurance	39 844		
Créances clients	127 439	634	
Créance d'impôt exigible	9 025		
Autres créances	57 883	484	
TOTAL CREANCES	255 305	1 118	

Les normes groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2011.

3.6.6.3 - Décomposition des autres postes d'actifs

AUTRES CREANCES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Comptes courants débiteurs	3 485	6 %	2 426	4 %
Débiteurs divers	35 657	61 %	36 924	67 %
Prov. Cpte courant et débiteurs divers	-1 305	-2 %	-1 448	-3 %
Charges constatées d'avance	20 530	35 %	17 614	32 %
TOTAL	58 367	100 %	55 516	100 %

AUTRES ACTIFS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Prêts et Dépôts et cautionnements	4 383	91 %	4 491	89 %
Intérêts et autres immobilisations financières	78	2 %	167	3 %
Autres	353	7 %	378	8 %
TOTAL	4 814	100 %	5 036	100 %

TRESORERIE	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Valeurs mobilières de placement	75 950	48 %	118 684	57 %
Provision sur valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	82 504	52 %	88 431	43 %
TOTAL	158 454	100 %	207 115	100 %

3.6.7 *Gestion du capital*

Au 31 décembre 2011, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans l'état de variation des capitaux propres.

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé la société à opérer au cours de l'exercice sur ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ;
- de consentir des options d'achat aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
- de remettre les titres en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital au regard de la présente politique autorisée par l'Assemblée générale, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes 3.6.8, 3.11 et 3.14.

3.6.8 *Actions propres*

Il a été procédé au cours de l'exercice 2011 à l'achat total de 389 593 actions et à la vente de 303 878 actions. Ces opérations ont dégagé une perte de 545 195 € comptabilisée directement en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2011, la société APRIL détient 421 660 de ses propres actions acquises à un prix moyen de 28,47 €. Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour un montant de 12 005 K€.

3.6.9 Provisions techniques des contrats d'assurance

En milliers d'euros	Epargne		Santé - Prévoyance		Dommages		Total Assurance	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Provisions mathématiques			71 032	69 162	985	3 815	72 017	72 976
Provisions pour primes non acquises			137	93	10 000	13 279	10 137	13 372
Provisions pour sinistres ⁽¹⁾			217 955	215 562	161 472	158 786	379 427	374 348
Provisions résultant des tests de recouvrabilité								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risques en cours					955	1 892	955	1 892
Autres provisions			40	73			40	73
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE			289 163	284 890	173 412	177 771	462 575	462 662
Provisions mathématiques cédées			11 516	11 210			11 516	11 210
Provisions pour primes non acquises cédées			128		268	264	396	264
Provisions pour sinistres cédées ⁽²⁾			59 212	55 595	66 106	59 255	125 319	114 850
Provisions résultant des tests de recouvrabilité cédées								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risque en cours								
Autres provisions cédées								
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE			70 856	66 805	66 374	59 519	137 231	126 324
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES			218 307	218 085	107 037	118 253	325 344	336 338
(1) dont IBNR =			39 256	33 112	48 240	24 408	87 496	57 520
dont provisions pour frais de gestion			159	5 729	3 226	3 050	3 385	8 779
(2) dont IBNR =			26 836	29 138	17 645	12 275	44 481	41 413
dont provisions pour frais de gestion				1 599				1 599

3.6.9.1 - Evolution des provisions techniques

• Evolution des valeurs brutes

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER AU 1^{ER} JANVIER (1)			284 724	278 845	162 845	159 372	447 570	438 217
Charge de sinistre totale (2)			169 133	179 099	63 420	70 040	232 553	249 139
Paiements totaux (2) (3)			-164 871	-173 220	-63 808	-69 562	-228 679	-242 781
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable						2 750		2 750
Variations de change								
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER A FIN DE PERIODE			288 986	284 724	162 457	162 600	451 443	447 325

(1) dont provisions mathématiques

(2) sur exercice et antérieurs

(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistres totale

• Evolution des parts des réassureurs

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER AU 1^{ER} JANVIER (1)			66 805	55 785	59 255	42 827	126 060	98 612
Charge de sinistre totale (2)			55 162	65 847	33 949	35 425	89 111	101 272
Paiements totaux (2) (3)			-51 239	-54 826	-27 097	-18 997	-78 336	-73 823
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable								
Variations de change								
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER A FIN DE PERIODE			70 728	66 805	66 106	59 255	136 835	126 060

(1) dont provisions mathématiques

(2) sur exercice et antérieurs

(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistres totale

3.6.10 Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2011
Provisions litiges	3 126		1 413	-1 170		3 369
Provisions retraite	2 293		608	-1 207		1 694
Autres provisions risques et charges	10 803	431	4 351	-1 946	-518	13 121
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	16 222	431	6 372	-4 323	-518	18 184

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,4 %
- taux de revalorisation des salaires : 2 %
- taux d'inflation : 1,5 %

Par ailleurs, les nouveaux paramètres induits par la réforme des retraites ont été intégrés dans le calcul des provisions.

Les autres provisions pour risques et charges couvrent principalement les risques liés à l'exploitation courante des sociétés du groupe.

3.6.11 Passifs financiers

3.6.11.1 - Décomposition des passifs financiers

DECOMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes subordonnées				
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès d'établissements de crédits	884	17 %	1 450	23 %
Autres dettes financières	4 214	83 %	4 924	77 %
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI	5 098	100 %	6 374	100 %
Dettes subordonnées				
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès des établissements de crédits				
Autres dettes financières				
EMPRUNTS ET DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT				
Instrumentés dérivés incorporés sur contrats d'assurance				
Instrumentés dérivés passifs sujets à comptabilisation de couverture				
Autres instruments dérivés passifs				
INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	5 098	100 %	6 374	100 %
<i>Dont instruments financiers inscrits au passif détenus à des fins de transaction</i>				

Les passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires figurent dans le poste « Autres dettes financières » et s'élèvent à 3 654 K€ au 31 décembre 2011.

3.6.11.2 - Ventilation par échéance des passifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes subordonnées			
Emprunts auprès d'établissements de crédits	533	351	
Autres dettes financières	322	3 892	
<i>dont engagements de rachat des minoritaires</i>		3 654	
TOTAL AUTRES PASSIFS	855	4 243	

3.6.12 Autres postes de passif

3.6.12.1 - Décomposition des autres passifs

DECOMPOSITION DES AUTRES PASSIFS <i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	9 770	3 %	14 229	4 %
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	32 295	9 %	50 794	14 %
Dettes d'exploitation	211 703	57 %	187 784	52 %
Dettes d'impôts exigibles	5 738	1 %	8 461	2 %
Autres dettes	111 029	30 %	101 105	28 %
TOTAL AUTRES PASSIFS	370 535	100 %	362 373	100 %

3.6.12.2 - Ventilation par échéance des autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	9 770		
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	32 295		
Dettes d'exploitation	198 834	12 869	
Dettes d'impôts exigibles	5 738		
Autres dettes	111 029		
TOTAL AUTRES PASSIFS	357 666	12 869	

3.6.12.3 - Décomposition des autres postes de passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	Valeur	Valeur
	au passif	au passif
Concours bancaires courants	8 794	20 175

AUTRES DETTES	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur	%	Valeur	%
	au passif		au passif	
Dettes sociales	43 128	39 %	38 689	38 %
Dettes fiscales (hors IS)	6 668	6 %	7 727	8 %
Comptes courants créditeurs	3 628	3 %	1 507	2 %
Dettes diverses	22 184	20 %	26 676	26 %
Produits constatés d'avance	35 420	32 %	26 505	26 %
Subventions d'investissement	1		1	
Total des autres dettes	111 029	100 %	101 105	100 %

DETTES D'EXPLOITATION	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur	%	Valeur	%
	au passif		au passif	
Fournisseurs	167 432	79 %	147 604	79 %
Avances et acomptes reçus	43 803	21 %	39 684	21 %
Fournisseurs d'immobilisations	468		496	
Total des dettes d'exploitation	211 703	100 %	187 784	100 %

3.6.13 Instruments financiers dérivés à terme

Au 31 décembre 2011, le groupe APRIL ne possède aucun instrument financier dérivé à terme.

Note 3.7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie

3.7.1 Charges nettes sans effet sur la trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20 465
Variation des provisions pour sinistres	-698
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	30
Variation de valeur des écarts d'acquisition	3 099
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	888
Impôts différés	-4 710
Charges nettes sans effet sur la trésorerie	19 074

3.7.2 Capacité d'autofinancement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011
Résultat net des activités poursuivies	54 926
Elimination des charges sans effets sur la trésorerie	19 074
Résultat sur cession et autres	809
Capacité d'autofinancement	74 809

3.7.3 Variation du BFR lié à l'activité

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance	-4 788
Autres variations des créances et dettes	908
Variation du BFR lié à l'activité	-3 880

3.7.4 Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Trésorerie à la clôture Etat de situation financière 31/12/10	Variation	Trésorerie à la clôture Etat de situation financière 31/12/11
Soldes bancaires	88 431	-5 927	82 504
Placements court terme	118 683	-42 733	75 950
Concours bancaires courants	-20 175	11 381	-8 794
TOTAL	186 939	-37 279	149 660

Note 3.8 - Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice 2011, la société mère ou l'une de ses filiales a réalisé les opérations suivantes avec les partenaires considérés comme « entreprises liées » (montants présentés > 50 K€):

	Nature du lien	Nature de la prestation	Charge / Produit pour le groupe	Montant pour 2011 <i>En milliers d'euros</i>
Evolem et ses filiales	Dirigeant & administrateur	Location Immobilière	Charge	4 941
Kaelia	Administrateur commun	Communication externe	Charge	1 373
Château des Broyers	Administrateur commun	Prestations de services	Charge	84
ALP	Administrateur commun	Prestations de services	Produit	45
Mutualp	Administrateur commun	Activité de courtage	Produit	1 861
Kertès Conseil	Dirigeant & administrateur	Prestations de services	Charge	123
Clarix	Dirigeant commun	Prestations informatiques	Charge	263
Hannover Ré	Dirigeant & administrateur	Réassurance	Produit	1 090

* : Evolem SA, actionnaire majoritaire d'APRIL, détient 63,61 % du capital social au 31 décembre 2011.

La Fondation APRIL Santé Equitable, créée à l'initiative de la société APRIL Santé Prévoyance dans le but de promouvoir, développer et diffuser la santé pour tous, a obtenu des différentes filiales d'APRIL un don de 150 K€ au cours de l'exercice 2011.

Note 3.9 - Rémunération des dirigeants

Au cours de l'année 2011, la rémunération allouée aux dirigeants d'APRIL s'élève à :

DIRIGEANTS	AVANTAGE DU PERSONNEL A COURT TERME	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI	AUTRES AVANTAGES A LONG TERME	INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL	PAIEMENT FONDE SUR LES ACTIONS
Bruno Rousset <i>Président du Conseil d'administration</i>	77 223 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean Pierre Rousset <i>Administrateur</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Xavier Coquard <i>Administrateur</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy Rigaud <i>Administrateur</i>	17 050 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Bernard Belletante <i>Administrateur</i>	12 650 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Claude Augros <i>Administrateur</i>	20 900 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Philippe Marcel <i>Administrateur</i>	20 900 €	Néant	Néant	Néant	Néant
André Arrago <i>Administrateur</i>	19 250 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Yves Nouy <i>Administrateur</i>	8 250 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Dominique Takizawa <i>Administrateur</i>	20 900 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jacques Tassi <i>Administrateur</i>	11 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Bruno Bonell <i>Administrateur</i>	8 250 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Patrick Petitjean <i>Directeur Général</i>	503 540 €	Néant	Néant	Néant	Néant

Note 3.10 - Gestion des risques financiers et d'assurance

3.10.1 Classification des risques selon IFRS 7 et IFRS 4

3.10.1.1 - Risques financiers

La norme IFRS 7 reconnaît les catégories de risques financiers suivants :

- risque de marché : ce risque se décompose en risque de change, risque de juste valeur des instruments financiers à taux fixe, risque de valeur des instruments cotés ;
- risque de crédit : il correspond au risque de défaut d'un émetteur ou contrepartie c'est-à-dire le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements ;
- risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir vendre un instrument financier à une valeur proche de sa juste valeur. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, de contrepartie acheteuse), soit par une décote dite d'illiquidité ;
- risque de cash flow lié aux taux d'intérêts : pour les instruments financiers à taux variables, les fluctuations des taux impliquent des variations sur les cash-flows futurs de la société.

3.10.1.2 - Risques d'assurance

IFRS 4 prévoit que les contrats commercialisés par des compagnies d'assurances soient classés en contrats dits d'assurance et en contrats dits d'investissement.

La norme IFRS 4 précise qu'un contrat est qualifié de contrat d'assurance s'il expose la compagnie d'assurances à un risque d'assurance, qui correspond à un risque autre que financier pris en charge par l'assureur.

3.10.2 Courtage

3.10.2.1 - Nature des risques associés au courtage

Les sociétés de courtage du groupe sont exposées aux risques financiers présentés au paragraphe 3.10.1.1.

3.10.2.2 - Gestion des risques associés au courtage

Le courtage permet au groupe, à travers son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, de présenter un niveau d'endettement très faible, réduisant le volume des passifs financiers exposés.

La trésorerie des sociétés de courtage du groupe est intégralement investie en placements financiers à court terme, essentiellement à travers le FCP APRIL Trésorerie et dans des comptes à terme bancaires. Le FCP APRIL Trésorerie est un fonds de fonds assimilable à un OPCVM de trésorerie (« équivalent monétaire ») et qui présente donc un risque en capital nul et une très faible volatilité.

3.10.2.3 - Analyse de sensibilité

Le résultat généré par la trésorerie des sociétés de courtage du groupe est par conséquent sensible aux variations du taux de référence monétaire l'EONIA. A titre indicatif, une variation de l'EONIA de 100 points de base en moyenne sur 2011 aurait eu un impact sur les produits financiers générés par cette trésorerie de 1 477 K€.

3.10.3 Compagnies d'assurances

3.10.3.1 - Nature des risques associés

Les compagnies sont exposées aux risques financiers à la fois sur les actifs financiers qu'elles détiennent et sur les passifs financiers, y compris contrats d'investissement, qu'elles souscrivent.

Elles sont exposées au risque d'assurance à travers les portefeuilles de contrats d'assurance qu'elles détiennent.

Le groupe est présent dans les secteurs de la Santé Prévoyance et de l'Assurance Dommages par le biais d'un portefeuille de contrats d'assurance dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un risque court, de faible montant unitaire et à forte fréquence ;
- un niveau d'expertise élevé ;
- une gestion internalisée.

Les provisions techniques afférentes aux contrats d'assurance sont évaluées selon les méthodes traditionnellement utilisées et conformément au Code des assurances sur la base de traitements statistiques et actuariels.

3.10.3.2 - Procédure de gestion des risques financiers relatifs aux compagnies d'assurances

Le portefeuille du groupe est composé essentiellement des placements des compagnies d'assurances dont la gestion financière est confiée à une entité dédiée, APRIL Asset Management, sous la responsabilité du Directeur financier d'APRIL.

La réglementation assurance fixe des critères stricts d'éligibilité des instruments financiers ainsi que des limites d'exposition, des règles de répartition du portefeuille entre les différents supports et des règles de dispersion des risques. En outre, il est précisé qu'aucun instrument financier à terme n'est utilisé pour la gestion des placements.

Dans le cadre de cette gestion, le groupe n'utilise à ce jour, aucun instrument de couverture contre les risques financiers. APRIL ne détient par ailleurs aucun véhicule de titrisation (CDO ou autres) en portefeuille.

3.10.3.3 - Exposition aux risques financiers

• Risques de marché

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe exposés aux risques sur les marchés actions par grande zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR LIEU DE COTATION	EUROPE		ETATS UNIS		AUTRES ZONES		TOTAL	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
<i>En Milliers d'euros</i>								
Actions disponibles à la vente (1)								
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat								
Actions détenues à des fins de transaction								
Titres de participation disponibles à la vente (1)								
ACTIONS								
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	11 904	8 799	498	1 449	3 494	6 108	15 896	16 356
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat								
OPCVM actions détenues à des fins de transaction								
OPCVM ACTIONS	11 904	8 799	498	1 449	3 494	6 108	15 896	16 356
TOTAL PORTEFEUILLE	11 904	8 799	498	1 449	3 494	6 108	15 896	16 356
En %	74,9 %	53,8 %	3,1 %	8,9 %	22 %	37,3 %	100 %	100 %

- N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

A noter que ces chiffres prennent en compte l'exposition réelle sur le marché des actions et que les OPCVM sont donc traités par transparence. L'écart avec le tableau 3.6.4.1 (qui affiche 28 335 K€ en OPCVM actions) s'explique par la part investie en OPCVM monétaires dans le fonds dédié à la poche actions du groupe.

• Risque de change

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs et des passifs financiers du groupe aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE CHANGE (1)	31 décembre 2011		31 décembre 2010		Notionnel en devises des instruments dérivés	
	Valeur comptable en Kdevises	Valeur comptable en K€	Valeur comptable en Kdevises	Valeur comptable en K€	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers libellés en EUR	-	505 330	-	458 678		
Actifs financiers libellés en GBP	0	0	100	116		
Actifs financiers libellés en USD	1 655	1 277	1 470	1 100		
Actifs financiers libellés en autres devises	-	3 149	-	4 682		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		509 756		464 577		
Passifs financiers libellés en EUR	-	11 054	-	25 589		
Passif financiers libellés en GBP	1	1	5	6		
Passif financiers libellés en USD	136	105				
Passif financiers libellés en autres devises	-	2 732	-	954		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		13 892		26 549		

- (1) Y compris exposition directe aux devises par l'intermédiaire des OPCVM détenus (risque de change non couvert)

• Risque de taux

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe exposés aux risques sur les marchés de taux par échéance :

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS (1) <i>En milliers d'euros</i>	Taux d'intérêt (2)	Répartition au 31 décembre 2011 par échéance						Valeur au bilan 31/12/11	Valeur au bilan 31/12/2010
		Inf. à 1 an	Inf à 2 ans	Inf à 3 ans	Inf à 4 ans	Inf à 5 ans	Sup à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations disponibles à la vente (3)	3,48%	25 541	45 992	44 300	31 715	37 067	94 980	279 594	326 114
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)							4 184	4 184	
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR	3,48%	25 541	45 992	44 300	31 715	37 067	99 164	283 778	326 114
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)							29	29	27
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR							29	29	27
Instruments dérivés passifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés passifs									
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR									
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR (5)	3,48%	25 541	45 992	44 300	31 715	37 067	99 193	283 807	326 141
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations disponibles à la vente (3)	3,26%						16 426	16 426	28 282
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)							4 942	4 942	140
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW	3,26%						21 369	21 369	28 422
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)									
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW									
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés actifs									
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW									
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW (5)	3,26%						21 369	21 369	28 422
ACTIFS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE TAUX	3,46%	25 541	45 992	44 300	31 715	37 067	120 562	305 176	354 563
En %		8,4%	15,1%	14,5%	10,4%	12,1%	39,5%	100,0%	

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an

(2) Taux facial pondéré des nominaux (le nominal correspond à la valeur à laquelle s'applique le taux facial), ou de manière alternative le taux de rendement actuariel pondéré des coûts amortis

(3) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat.

(4) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au dessous.

(5) Le risque de taux se décompose en deux types de risques selon la typologie retenue par IAS 32 - 39 : risque de Juste Valeur (taux fixe) et risque de Cash Flow (taux variable)

Les passifs financiers exposés aux risques de taux sont non significatifs.

• Risque de crédit

Exposition au risque de crédit au travers des notations des émetteurs des obligations détenues.

L'exposition au risque de crédit peut être évaluée par la notation des émetteurs des obligations détenues.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille obligataire des compagnies et afin de limiter le risque de crédit, des règles en termes de notation des émetteurs sélectionnés par les organismes financiers habilités ont été définies.

Le tableau ci dessous présente la répartition par notation des émetteurs des actifs financiers exposés au risque de taux.

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	Répartition au 31 décembre 2011 par notation (1)						Valeur	Valeur au
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	au bilan 31/12/11	bilan 31/12/10
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (2)		183 884	56 514	25 113	30 495	14	296 020	354 396
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)			3 156	982	1 786	3 202	9 127	140
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT		183 884	59 670	26 095	32 281	3 216	305 147	354 536
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM Obligations disponibles à la vente (2)	29						29	27
OPCVM Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)								
OPCVM Obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM Obligations non cotées (coût amorti)								
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT	29						29	27
TOTAL	29	183 884	59 670	26 095	32 281	3 216	305 176	354 563
<i>En %</i>	0,0%	60,3%	19,6%	8,6%	10,6%	1,1%	100,0%	

(1) Notation de l'agence Moody's et/ou Standard & Poor's

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été enregistrée en résultat de l'exercice

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

Exposition au risque de crédit au travers des opérations de réassurance :

La notation dont bénéficient les réassureurs est considérée par Le groupe comme un critère déterminant dans le choix des partenaires réassureurs car elle témoigne de leur solidité financière.

	Chiffres au 31 décembre 2011 (1)						Total
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	
Total primes cédées	320	0	69 523	22 270	13 043	0	105 156
En % des primes cédées	0,3%	0,0%	66,1%	21,2%	12,4%	0,0%	100,0%
Rappel 31.12.2010	2,9%	0,8%	30,2%	61,1%	5,0%	0,0%	100,0%
Nombre de réassureurs	2	0	6	7	3	0	18
En % du nombre de réassureurs	11,1%	0,0%	33,3%	38,9%	16,7%	0,0%	100,0%
Rappel 31.12.2010	13,0%	4,3%	17,4%	47,8%	17,4%	0,0%	100,0%

(1) Notation Standard & Poor's (long terme)

• Risque de liquidité

La plupart des placements financiers détenus par APRIL sont admis sur une place de cotation officielle ou équivalente et présentent un risque de liquidité faible. Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers détenus par APRIL classés selon leur degré de liquidité :

VALEUR AU BILAN au 31 décembre 2011 En milliers d'euros	Actions	Obligations	OPCVM	Autres actifs	Total	En % du total	Rappel 31/12/10
Titres cotés ou OPCVM à valorisation quotidienne		305 206	59 759	104 276	469 241	92,1 %	87,6 %
Titres ou OPCVM à valorisation non quotidienne			32 038	3 377	35 415	6,9 %	11,4 %
Titres non cotés				5 100	5 100	1,0 %	1,0%
TOTAL		305 206	91 797	112 752	509 756	100 %	100 %

Les titres dont la valorisation n'est pas quotidienne sont :

- les OPCVI dont la valorisation est trimestrielle,
- des OPCVM actions et diversifiés qui sont à valorisation hebdomadaire.

Le groupe APRIL ne connaît pas aujourd'hui de problèmes de liquidités, les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants. Par conséquent, aucun échéancier n'est donné à moins d'un an pour les créances et les dettes courantes.

3.10.3.4 - Analyse de sensibilité aux risques financiers

• Analyse de sensibilité au risque de marché actions et de change

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts de l'évolution des marchés de change et d'actions sur l'ensemble des portefeuilles d'APRIL.

Pour les lignes d'OPCVM, l'impact a été calculé par transparence, c'est-à-dire que l'impact indirect de la composition de l'actif des OPCVM détenus (en terme de marché actions cible et de devises) a été répercuté sur le portefeuille global.

Par hypothèse, pour tous les actifs financiers exposés aux marchés actions et de change, une sensibilité de 1 a été appliquée.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AU RISQUE DE MARCHE <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur les capitaux propres	
	31/12/2011	31/12/2010
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	2 032	2 225
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	1 590	1 636
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	443	590
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	2 032	2 225
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	1 590	1 636
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	443	590

(1) Impact de la variation globale des marchés

• Analyse de sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts qu'aurait une évolution des marchés de taux sur l'ensemble du portefeuille obligataire d'APRIL.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AUX RISQUES DE TAUX <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres
	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	9 469	-283	9 469	11 402	-348	11 402
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	9 469		9 469	11 402		11 402
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-283	0		-348	
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	9 469	-283	9 469	11 402	-348	11 402
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	9 469	0	9 469	11 402		11 402
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow	0	-283	0		-348	

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de juste valeur correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur la valorisation des lignes obligataires à taux fixe détenues en portefeuille. Il a été calculé directement à partir de la sensibilité du portefeuille obligataire.

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de cash-flow correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur le total annuel des coupons prévisionnels encaissés sur les obligations à taux variable détenues en portefeuille.

3.10.3.5 - Procédure de gestion des risques d'assurance

La politique de risques du groupe, dont les principales orientations sont définies de manière centralisée au sein des Comités d'engagement, s'articule autour des axes suivants :

- définition d'une politique générale de souscription ;
- définition de limites d'exposition et de leur usage ;
- définition d'une politique de réassurance ;
- suivi des différents résultats techniques ;
- définition des méthodes d'évaluation des risques ;
- recensement et suivi des risques placés.

Les principaux éléments susceptibles d'avoir une influence sur l'évolution de la sinistralité des compagnies d'assurances sont les suivants :

Assurance Dommages :

- branche automobile : une succession anormale de sinistres majeurs (accidents graves avec dommages corporels) ;
- branches multirisques particuliers et professionnels : une succession anormale de sinistres majeurs sur des locaux ou des immeubles (incendie ou explosion au gaz...) ou une catastrophe naturelle (tempête, séisme...).

Santé Prévoyance :

- décès dans le cadre d'un contrat portant sur de gros capitaux ;
- décès multiples dans le cadre de contrats collectifs (attentat, accident d'avion...) ;
- épidémie impliquant de nombreux arrêts de travail ;
- pandémie avec risque de mortalité multiple.

Ces risques sont réduits à deux niveaux :

- en amont, par la politique de souscription (très grande sélectivité dans le choix des risques, limitation de la concentration, plafonnement des seuils de rétention, application de franchises unitaires élevées) ;
- en aval, par la politique de réassurance (cession des risques en quote-part, écrêtement des plus gros sinistres, limitation du nombre d'occurrence par événement).

Note 3.11 - Paiements sur base d'actions

3.11.1 Suivi des plans d'attributions d'options

	Plan n°13	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23
Date du CA/Directoire	28/04/06	10/07/06	26/04/07	26/04/07	24/04/08	24/04/08	23/04/09	23/04/09	23/04/09
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	70 000	116 000	40 000	226 000	60 000	82 500	77 000	73 000*	85 500*
Point de départ d'exercice des options	29/04/10	11/07/10	27/04/13	27/04/11	24/04/13	24/04/12	13/05/13	13/05/13	13/05/13
Date d'expiration	28/04/12	10/07/12	26/04/14	26/04/13	23/04/15	23/04/14	12/05/15	12/05/15	12/05/15
Prix de souscription	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €	31,08 €	31,08 €	22,53 €	22,53 €	22,53 €
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2011	11 000	41 000	20 000	112 500	7 000	11 000	47 500	63 000	69 500

	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32
Date du CA/Directoire	22/04/10	22/04/10	22/04/10	31/08/10	21/04/11	21/04/11	21/04/11	23/06/11
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	112 500	17 500*	87 000*	180 000	157 000	37 500	75 000	25 000
Point de départ d'exercice des options	26/05/14	26/05/14	26/05/14	15/09/14	27/05/15	27/05/15	27/05/15	23/06/15
Date d'expiration	25/05/16	25/05/16	25/05/16	14/09/16	26/05/17	26/05/17	26/05/17	22/06/17
Prix de souscription	22,16 €	22,16 €	22,16 €	20,16 €	20,57 €	20,57 €	20,57 €	20,30 €
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2011	96 500	17 500	68 000	180 000	152 000	37 500	70 000	25 000

* Plan conditionné à l'atteinte d'objectifs économiques.

Conformément à la norme IFRS 2, le coût des services reçus rémunéré en actions aux employés est comptabilisé dans les comptes consolidés.

A ce titre, le montant comptabilisé s'élève à 888 K€ au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, une attribution gratuite d'actions a été réalisée par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008. La valeur de l'avantage accordé a été déterminée sur la base du cours à la date d'attribution et en tenant compte des conditions attachées à l'attribution.

3.11.2 **Modèle de valorisation utilisé**

Le modèle Merton, dérivé du modèle Black and Scholes, est utilisé comme modèle de valorisation.

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options sont présentées ci-dessous :

Juste valeur des options de souscription d'actions	2011	2010
Taux de dividende	2,2 %	1,9 %
Volatilité	25,6 %	30,0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,66 %	2,3 %
Moyenne pondérée des justes valeurs des options à date d'attribution	4,27 €	5,5 €

L'hypothèse de dividende attendu est basée sur le consensus de marché.

Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations de l'Etat Français pour la maturité appropriée.

Note 3.12 - Investissements

Les dépenses d'investissements engagées au cours de la période sont directement liées aux projets de développement du groupe.

A ce titre, elles concernent principalement :

- au niveau des immobilisations incorporelles : les dépôts de marques, l'acquisition de fonds commerciaux et de droits au bail, ainsi que les développements informatiques ;
- au niveau des immobilisations corporelles : les agencements et mobiliers dans le cadre du développement des réseaux de boutiques.

Note 3.13 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du groupe vis-à-vis de tiers au 31 décembre 2011 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus	
Nantissements	1 281	40 671	(1)
Hypothèques			
Cautions	265	115	
Autres	21 124	15 221	(2)
TOTAL	22 670	56 007	

a. : nantissements reçus dans le cadre d'opérations de réassurance

b. : cette rubrique comprend principalement les garanties de passif liées aux opérations d'acquisitions / cessions

Engagements de rachat des minoritaires :

Les engagements de rachat des minoritaires non retraités au regard des principes appliqués par le groupe concernent les sociétés suivantes:

<i>En milliers d'euros</i>	Part des minoritaires	Engagement de vente du minoritaire	Engagement d'achat du groupe	Période d'option
SANO CONCEPT	45 %	Oui	Oui	A compter du 01.01.2015
FLEXITRANS	30 %	Oui	Oui	A compter du 01.01.2019

Les prises de contrôle de ces sociétés sont antérieures au 1^{er} janvier 2010 : par conséquent, nous avons conservé le traitement antérieur des puts. Ainsi, compte-tenu de la date de leur prise d'effet, ces engagements n'ont pas été valorisés.

Note 3.14 - Résultat net et dividendes

La société calcule un résultat par action et un résultat par action sur une base totalement diluée. Le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen d'actions en circulation pondéré sur la période.

Le résultat par action sur une base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock options.

Le résultat par action se présente ainsi :

	31 décembre 2011
RESULTAT NET	55 481
Nombre d'actions ordinaires pondérées à l'ouverture (en milliers)	40 558
Emission d'actions hors options	
Exercice d'options	10
Titres d'autocontrôle	-86
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES PONDEREES	40 482
RESULTAT NET PAR ACTION	1,37
Instruments dilutifs : stock options	1 029
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES PONDEREES APRES INTEGRATION DES INSTRUMENTS POTENTIELS DILUTIFS	41 511
RESULTAT NET (EVENTUELLEMENT IMPACTE DES INSTRUMENTS DILUTIFS)	
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE	1,34

Les dividendes versés en 2011, 2010 et 2009 au titre des exercices 2010, 2009 et 2008 se sont élevés respectivement à 19 877 K€ (soit 0,49 €), 17 853 K€ (soit 0,44 € par action) et 14 972 K€ (soit 0,37 € par action).

Note 3.15 - Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes

	Mazars				Deloitte				Autres			
	Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
Emetteur	41	45	4 %	5 %	41	35	22 %	16 %				
Filiales intégrées globalement	908	846	93 %	86 %	145	184	78 %	84 %	12	19	100 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes :												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement	26	89	3%	9 %								
<i>Sous-total</i>	<i>975</i>	<i>980</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>186</i>	<i>219</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>12</i>	<i>19</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-total</i>												
TOTAL	975	980	100 %	100 %	186	219	100 %	100 %	12	19	100 %	100 %

Note 3.16 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

APRIL

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société APRIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1.3 de l'annexe qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.17 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 1.17 et 6.1 donnent une information appropriée ;
- les notes 1.18, 1.23 et 1.29 aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et passifs financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers, notamment la note 6.4 ;

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 1.25 aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 13 mars 2012
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel CHARNAVEL Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

4 – Comptes sociaux

Comptes sociaux APRIL au 31 décembre 2011

Compte de résultat

Compte de résultat	Note	2011	2010	2009
En milliers d'€				
Chiffres d'affaires	4.11			
Subvention d'exploitation		2	43	137
Reprises sur amortissements et provisions	4.10	676	3 941	443
Transfert de charges		1 361	817	691
Autres produits		71	55	
Total des produits d'exploitation		2 110	4 856	1 271
Autres achats et charges externes	4.12	3 911	3 051	2 392
Impôts et taxes		721	486	437
Salaires et traitements		3 691	2 668	2 027
Charges sociales		2 611	1 428	1 188
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.2.2	47	113	219
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	4.10	6 703	10 900	15 657
Autres charges		145	175	90
Total des charges d'exploitation		17 829	18 821	22 010
Résultat d'exploitation		-15 719	-13 965	-20 739
Dividendes reçus		61 760	49 419	70 343
Autres produits financiers		1 687	3 019	4 077
Charges financières		3 695	26 870	2 333
Résultat financier	4.13	59 752	25 568	72 086
Résultat courant avant impôt		44 033	11 603	51 347
Produits exceptionnels		40	21	134
Charges exceptionnelles		205	162	98
Résultat exceptionnel	4.14	-165	-141	36
Résultat avant impôt		43 868	11 462	51 383
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	4.15	-10 410	-11 751	-18 272
Résultat net		54 278	23 213	69 655

Bilan en K€

Bilan			2011		2010	2009
En milliers d'€	Note					
Actif		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.2	1 245	1 245			50
Immobilisations corporelles	4.2	787	517	270	180	307
Immobilisations financières	4.2/4.3/4.4	364 055	30 903	333 152	332 633	369 502
Actif immobilisé		366 087	32 665	333 422	332 813	369 859
Avances et acomptes versés sur commandes	4.5	33		33	30	26
Clients et comptes rattachés	4.5					
Autres créances	4.5	75 942		75 942	40 568	38 074
Valeurs mobilières de placement	4.7/4.4	80 720	52	80 668	36 657	24 374
Disponibilités		3		3	1 700	163
Actif circulant		156 698	52	156 646	78 955	62 638
Comptes de régularisation et assimilés	4.5	174		174	117	99
Total général		522 959	32 717	490 242	411 885	432 597

Passif	Note	2011	2010	2009
Capital	4.8	16 362	16 358	16 358
Primes		12 839	12 683	12 683
Réserve légale		1 636	1 636	1 635
Réserves réglementées				
Autres réserves		207 805	204 630	204 630
Report à nouveau		102 806	102 645	50 843
Résultat de l'exercice		54 278	23 213	69 655
Capitaux propres	4.9	395 726	361 165	355 804
Provisions pour risques et charges	4.10	44 193	38 167	31 208
Emprunts et dettes financières	4.5	69	42	30 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4.5	1 146	413	365
Autres dettes	4.5	49 108	12 098	15 199
Dettes		50 323	12 553	45 564
Comptes de régularisation et assimilés				21
Total général		490 242	411 885	432 597

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie	2011	2010	2009
En milliers d'€			
Trésorerie à l'ouverture	38 315	24 537	30 579
Capacité d'autofinancement	63 181	55 473	84 538
dont dividendes reçus des filiales	61 760	49 419	70 343
Variation du besoin en fond de roulement	2 310	-5 587	-35 656
Flux net de trésorerie généré par l'activité de holding d'animation	65 491	49 886	48 882
Opérations d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	-3		-29
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	-155	-98	-25
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	21	23
Décaissements sur acquisitions de titres de participation	-22 253	-22 028	-55 387
Encaissements sur cessions/remboursement de titres de participation	12 916	12 208	65
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières	-936	-36 291	-5 205
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières	6 965	57 933	20 326
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 434	11 745	-40 232
Opérations de financement			
Sommes reçues lors d'augmentation de capital liée à l'exercice de stock option	159		310
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-19 877	-17 853	-15 002
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursement d'emprunts		-30 000	
Flux net de trésorerie lié aux opérations financières	-19 718	-47 853	-14 692
Trésorerie à la clôture	80 654	38 315	24 537
Dont:			
Valeurs Mobilières de Placement	58 354	34 341	22 091
Actions propres classées en VMP	2 366	2 316	2 283
Disponibilités	3	1 700	163
Instruments Trésorerie	20 000		
Découvert bancaire	-69	-42	

Faits caractéristiques

Opérations en capital relatives aux participations d'APRIL

La société APRIL a souscrit à l'augmentation de capital des sociétés :

- Axeria Iard pour 5 000 K€ ;
- APRIL WAF pour 350 K€ ;
- APRIL North America pour 16 791 K€.

et a procédé à la réduction de capital de la société :

- APRIL Group Vie Epargne pour 12 916 K€.

Acquisition/Cession de titres

La société APRIL a procédé à l'acquisition des titres de Terre d'Entreprises pour 112 K€.

Notes annexes aux comptes sociaux d'APRIL pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total net s'élève à 490 242 K€, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 54 278 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 1^{er} mars 2012.

Les comptes sociaux de la société APRIL sont inclus dans les comptes consolidés du groupe APRIL.

Les comptes consolidés du groupe APRIL sont inclus dans les comptes consolidés de la société Evolem SA.

Note 4.1 - Règles et méthodes comptables	195
Note 4.2 - Actif immobilisé	198
Note 4.3 - Titre de participation	200
Note 4.4 - Actions propres et options de souscriptions d'actions attribuées	201
Note 4.5 - Créances et dettes	202
Note 4.6 - Décomposition du solde des dettes fournisseurs	202
Note 4.7 - Valeurs mobilières de placement	203
Note 4.8 - Composition du capital social	203
Note 4.9 - Variation des capitaux propres	204
Note 4.10 - Provisions pour risques et charges	204
Note 4.11 - Chiffre d'affaires	205
Note 4.12 - Charges externes	205
Note 4.13 - Résultat financier	205
Note 4.14 - Résultat exceptionnel	206
Note 4.15 - Impôt sur les bénéfices	206
Note 4.16 - Engagements donnés et reçus	206
Note 4.17 - Entreprises liées	207
Note 4.18 - Effectif moyen	209
Note 4.19 - Rémunération des dirigeants	209
Note 4.20 - Droit individuel à la formation	209
Note 4.21 - Evènements postérieurs à la clôture	209

Note 4.1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 paru au Journal Officiel du 21 septembre 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.1.1 Immobilisations incorporelles

La marque APRIL est totalement amortie.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation, comprise entre un an et trois ans.

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation généralement égale à :

- installations générales et agencements	8 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau	5 ans
- matériel informatique	3 ans
- mobilier	5 ans

Conformément au règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, les indices de perte de valeur sont recherchés à la clôture et lors de l'établissement des situations intermédiaires.

Le cas échéant, une dépréciation est évaluée et comptabilisée.

4.1.3 Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'achat y compris les frais accessoires directement liés à l'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres de participation est calculée selon une méthode basée notamment sur l'actif net et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme ;
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

4.1.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

4.1.5 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant au bilan pour leur prix d'acquisition sont constituées de dépôts, cautionnement et actions propres. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

4.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont évaluées au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

Les autres valeurs mobilières de placement sont évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges contiennent les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain et découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Chacun des litiges connus dans lesquels APRIL est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

4.1.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. La majeure partie de ces engagements ainsi calculés a été externalisée auprès d'une compagnie d'assurances sur la base d'un contrat à prestations définies. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

4.1.9 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes sont valorisées au cours de la clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques, le cas échéant.

4.1.10 Impôts sur les résultats

La société APRIL est tête du groupe d'intégration fiscale constitué par la société APRIL et les filiales suivantes, détenues directement ou indirectement à plus de 95 % :

APRIL Entreprise Savoie	Cetim
APRIL Entreprise Crédit	APRIL Vie Conseils
APRIL Dommages	APRIL WAF
APRIL Entreprise et Collectivités	ASSINCO OCEAN INDIEN
APRIL Entreprise	ASSURDOM Gestion
APRIL Entreprise Caraïbes	Axeria Iard
APRIL Entreprise Est	Axeria Prévoyance
APRIL Entreprise Immobilier	C.A.E.G / ASSUR-LONDRES
APRIL Entreprise Lyon	C.I.C.P
APRIL Entreprise Paris	CANNASSUR
APRIL Entreprise Prévoyance	CARISCO
APRIL Entreprise Services Automobiles	Coris Assistance
APRIL Gamma	Coris International
APRIL Group Vie Epargne	LE France
APRIL International	MANCINI ASSURANCES
APRIL International Expat	MGR Mutant
APRIL International Travel	Moral Caraïbes
APRIL Marine	APRIL Mon Assurance
APRIL Omega	MUTASSUR
APRIL Partenaires	PAPILLON
APRIL Prévoyance Santé	REASSUR
APRIL Santé	REUNION ASSURANCE SUD
APRIL Santé Prévoyance	SOGESCAU
APRIL Sigma	Solucia Protection Juridique

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société APRIL et font l'objet d'une provision pour couvrir le risque de devoir rembourser à des filiales devenant bénéficiaires l'impôt sur les sociétés correspondant aux déficits utilisés par APRIL.

Note 4.2 - Actif immobilisé

4.2.1 Valeurs brutes

En K€	01/01/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	1 242	3		1 245
Installations générales, agencements divers	146	77		223
Matériel de transport	60	63	60	63
Matériel de bureau et informatique, mobilier	509	15	23	501
Immobilisations en cours				0
Immobilisations corporelles	715	155	83	787
Autres participations	336 952	22 253	12 916	346 289
Créances rattachées à des participations				
Prêts, autres immobilisations financières	23 795	936	6 965	17 766
Immobilisations financières	360 747	23 189	19 881	364 055
Total général	362 704	23 347	19 964	366 087

Les variations significatives enregistrées au cours de l'exercice sur la ligne « Autres participations » résultent principalement des opérations réalisées sur le capital des filiales d'APRIL et présentées dans la partie « faits caractéristiques » de la présente annexe.

4.2.2 Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice				
En K€	01/01/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	1 242	3		1 245
Installations générales / agencements	16	25		41
Matériel de transport	29	12	39	2
Matériel de bureau / Mobilier	489	7	23	473
Immobilisations corporelles	534	44	62	516
Total général	1 776	47	62	1 761

4.2.3 Provisions

Situation et mouvements de l'exercice				
En K€	01/01/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Dépréciation des immobilisations financières	28 114	2 880	92	30 902
Total général	28 114	2 880	92	30 902

Conformément aux principes en vigueur, une dotation aux provisions pour dépréciation des actions propres classées en autres immobilisations financières a été effectuée pour un montant de 2 376 K€, une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation a été effectuée pour un montant de 504 K€ et une reprise pour dépréciation de titres de participation pour 92 K€.

4.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 245 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Marque APRIL 686 K€
- Logiciels 559 K€

Note 4.3 - Titres de participation

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
En K€				
Filiales (détenues à + 50 %)				
Axeria Iard	38 000	26 220	100 %	-41
Axeria Insurance Company	4 190	3 858	100 %	8
Solucia Protection Juridique	7 600	9 848	100 %	1 128
APRIL International	56 038	45 216	100 %	-6 071
APRIL Group Vie Epargne	100	56	100 %	-44
APRIL North America	26 610	26 412	100 %	436
APRIL Dommages	62 831	67 672	100 %	1 899
Axeria Prévoyance	31 000	83 482	100 %	6 379
APRIL Prévoyance Santé	501	56 804	100 %	56 224
APRIL Entreprise	49 083	37 568	100 %	-7 963
APRIL Mediterranean Limited	17 000	54 419	100 %	11 790
Terre d'Entreprises	58	143	58,72 %	20

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
En K€				
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute :	299 638	46 541	109	
Nette :	276 168	45 256	109	
Montant des prêts et avances accordées :				
Brute :	7 947	65		
Nette :	7 947	65		
Montant des cautions et aval donnés				
Montant des dividendes encaissés	61 760			

Note 4.4 - Actions propres et options de souscriptions d'actions attribuées

4.4.1 Actions propres

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 avril 2007, APRIL a poursuivi son programme de rachat d'actions. APRIL a ainsi procédé au rachat de 389 593 actions pour un montant de 6 318 K€ et à la vente de 303 878 actions pour un montant de 5 137 K€. Le résultat des cessions s'élève à - 545 K€ et est comptabilisé dans le résultat financier.

La société détient 421 660 actions au 31 décembre 2011 :

- les actions propres affectées à un programme de rachat dans le cadre d'opérations de croissance externe ou destinées à couvrir des plans d'options d'achat d'actions ou d'allocations d'actions à des salariés (non encore décidées) sont classées dans les immobilisations financières ;
- les actions affectées au contrat d'animation du titre ou à l'attribution gratuite d'actions aux salariés (décidées par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008) sont classées dans les valeurs mobilières de placement.

4.4.2 Options de souscription d'actions

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 21 avril 2011, 269 500 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL ou de ses filiales (prix d'émission : 20,57 €).

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 23 juin 2011, 25 000 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL ou de ses filiales (prix d'émission : 20,30 €).

1 029 000 options de souscription demeurent exerçables à fin 2011.

Note 4.5 - Créances et dettes

Etat des créances			
En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	33	33	
Autres créances clients			
Groupe et associés	71 092	71 092	
Impôt société	4 828	4 828	
Débiteurs divers	22	22	
Charges constatées d'avance	174	174	
Total général	76 149	76 149	

Le montant des comptes courants débiteurs à l'égard des autres sociétés du groupe s'élève à 71 092 K€ correspondant d'une part aux créances d'impôt dues par les sociétés membres de l'intégration fiscale pour 2 791 K€ et d'autre part aux avances de trésorerie accordées aux filiales pour 68 301 K€.

Etat des dettes			
En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes liées à des participations	5 000	5 000	
Concours bancaires	69	69	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 146	1 146	
Dettes fiscales et sociales	2 264	2 264	
Groupe et associés	41 704	41 704	
Autres dettes	141	141	
Produits constatés d'avance			
Total général	50 324	50 324	

Les dettes liées à des participations correspondent au versement restant sur les titres de participation d'Axeria Prévoyance.

Note 4.6 - Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Date d'échéance	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs
En K€	2011	2010
Factures non échues payables à 30 jours fin de mois	218	160
Factures échues – retard < à 30 j	33	12
Factures échues – retard > à 30 j et < à 60 j		2
Factures échues – retard > à 60 j	32	121
Solde dettes fournisseurs	283	295
Factures non parvenues	863	118
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 146	413

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 283 K€ (contre 295 K€ au 31 décembre 2010) et était constitué de :

- 77 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (54 % au 31 décembre 2010) ;
- 23 % de factures échues, le non respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestation de la facture ou attente d'avoir) (46 % au 31 décembre 2010).

Note 4.7 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 80 720 K€ au 31 décembre 2011 et se décomposent de la manière suivante :

Valeurs mobilières de placement En K€	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Plus et moins valeurs latentes
OPCVM monétaires	58 354	58 370	16
Actions propres	2 366	2 314	-52
Compte à Terme	20 000	20 000	0
Total général	80 720	80 684	-36

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions gratuites attribuées aux salariés ont été classées dans un compte dédié. Ces actions ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation basée sur leur valeur de réalisation, mais font l'objet de la dotation d'une provision pour charges suivant les conditions d'acquisition.

Note 4.8 - Composition du capital social

Composition du capital social En €	2011	2010	2009
Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice	40 894 135	40 894 135	40 874 485
Augmentation de capital	10 000		19 650
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	40 904 135	40 894 135	40 894 135
Résultat par action	1,33	0,57	1,70

Au 31 décembre 2011, le capital social d'APRIL est composé de 40 904 135 actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Note 4.9 - Variation des capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres 2009/2010/2011

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2009 En K€	355 804
Augmentation de capital de l'exercice 2010	
Distribution de dividendes	-17 852
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2010	23 213
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2010	361 165
Augmentation de capital de l'exercice 2011 (1)	159
Distribution de dividendes	-19 877
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2011	54 278
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2011	395 726

(1) : résultant de l'exercice des options de souscription accordées / dont prime d'émission 155 K€

Note 4.10 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges En K€	Début			Fin
	Exercice	Dotations	Reprises	Exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour retraite	10	34		44
Autres provisions risques et charges	38 157	6 668	676	44 149
Total provisions pour risques et charges	38 167	6 702	676	44 193
Dotations et reprises d'exploitation	38 167	6 702	676	44 193
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux provisions pour risque relatives à l'utilisation des déficits des filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale pour un montant de 43 221 K€ et aux provisions pour les attributions d'actions gratuites pour un montant de 928 K€.

Note 4.11 - Chiffre d'affaires

APRIL est une société holding d'animation et de pilotage du groupe. Ses seules ressources sont les dividendes reçus de ses participations et les revenus de ses placements.

Note 4.12 - Charges externes

Ventilation du poste " Autres achats et charges externes "	2011	2010	2009
En K€			
Sous-traitance générale et informatiques	1 042	208	182
Consommables (électricité, fournitures administratives...)	56	55	49
Locations immobilières	649	536	446
Locations mobilières, entretien, maintenance	162	157	168
Assurances	26	26	14
Honoraires, études, documentation	871	901	699
Publicité, relations extérieures	433	153	124
Frais de déplacements, missions et réceptions	514	501	334
Personnel extérieur	34	234	112
Divers (formation, services bancaires, téléphone, affranchissement)	124	280	264
Total	3 911	3 051	2 392

Note 4.13 - Résultat financier

Résultat financier	2011	2010	2009
En K€			
Produits financiers	63 447	52 438	74 419
Dividendes	61 760	49 419	70 343
Reprise provision dépréciation titres	92		558
Produits d'intérêts	975	2 610	2 606
Produits des valeurs mobilières de placement	620	408	910
Gain de change		1	2
Charges financières	3 695	26 870	2 333
Dotation provision dépréciation titres	504	24 344	
Dotation provision immobilisations financières (hors titres)	2 429	704	
Intérêts et charges assimilées	55	1 506	1 942
Pertes sur créances liées à des participations			
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	706	315	390
Perte de change	1	1	1
Résultat financier	59 752	25 568	72 086

APRIL a procédé à une dotation aux provisions pour dépréciation de ses actions propres à hauteur de 2 429 K€ et à une dotation aux provisions pour dépréciation des titres des sociétés AGVE, Axeria Insurance Company et APRIL WAF pour un montant total de 504 K€.

Note 4.14 - Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel En K€	2011	2010	2009
Produits exceptionnels	40	21	134
Produits des cessions immobilisations corporelles	32	21	21
Produits des cessions immobilisations financières			66
Autres produits exceptionnels	8		47
Charges exceptionnelles	205	162	98
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	21	162	21
Valeur nette comptable des immobilisations financières			74
Autres charges exceptionnelles	184		3
Résultat exceptionnel	-165	-141	36

Note 4.15 - Impôt sur les bénéfices

L'application de la convention d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt pour Le groupe d'intégration fiscale d'un montant de 10 410 K€. La société n'aurait pas supporté de charge d'impôt en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôts, comptabilisées dans les comptes de la société APRIL, liées aux déficits des sociétés intégrées, susceptibles de bénéficier à ces mêmes sociétés lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires s'élèvent à 43 221 K€ et font l'objet d'une provision pour risque de même montant.

Note 4.16 - Engagements donnés et reçus

Engagements reçus :

Clause de retour à meilleure fortune : consécutivement à l'abandon de créances de 3 450 K€ réalisé en 2005 en faveur d'APRIL Entreprise (ex APRIL Corporate), APRIL dispose d'une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements de rachat des minoritaires : néant.

Note 4.17 - Entreprises liées

Éléments concernant les entreprises liées.

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations :		
Terre d' Entreprises		111 574
AXERIA Iard		56 993 987
AXERIA Insurance Company		5 142 370
SOLUCIA Protection Juridique		7 740 000
APRIL GROUP Vie Epargne		7 120 735
APRIL North America		24 399 381
APRIL International		58 353 009
APRIL Dommages		65 559 436
AXERIA Prévoyance		37 620 955
APRIL Prévoyance Santé		1 845 912
APRIL Entreprise		63 693 424
APRIL Web Access Factory		460 000
APRIL Vie Conseil		28 384
APRIL Gamma		37 000
APRIL Sigma		37 000
APRIL Omega		37 000
APRIL Mediterranean		16 998 800
SOGERIS		7 440
SIFA		102 000
Comptes courants :		
APRIL Santé Prévoyance	-28 975 009	
APRIL Dommages	-3 783 039	
APRIL International Expat	11 532	
APRIL Technologies	8 459 840	
APRIL Entreprises	16 741 592	
AXERIA Insurance Company	423 218	
APRIL Prévoyance Santé	1 004 348	
APRIL International	37 757 028	
GIE APRIL Brand Development Center	680 662	
Université APRIL	62 093	
APRIL Group Vie Epargne	35 486	
GIE APRIL Asset Management	44 671	
APRIL Entreprise Prévoyance	-1 971 402	
GIE APRIL Courtage	6 306	
APRIL Web Access Factory	1 984 722	
APRIL Vie Conseil	407 114	
SANO France	7 018	
GIE APRIL Ressources	249 676	
GIE APRIL Digital	8 503	
C/C Intégration Fiscale :		
APRIL International Travel	-24 201	
APRIL Santé Prévoyance	-2 070 176	
APRIL International Expat	406 786	

APRIL Mon Assurance	194 276
Solucia Protection Juridique	205 919
Axeria Iard	-110 000
Axeria Prévoyance	-3 457 183
APRIL Entreprise Lyon	85 614
APRIL Prévoyance Santé	204 842
APRIL Partenaires	562 348
APRIL Entreprise Immobilier	-60 589
APRIL Marine	148 470
APRIL Entreprise Savoie	-4 342
APRIL Entreprise Prévoyance	-648 490
ASSURDOM Gestion	152 266
APRIL Vie Conseil	10 027
APRIL Entreprise Caraïbes	182 303
APRIL Entreprise Réunion	113 604
APRIL Entreprise Est	96 246
Réunion Assurance Sud	124 307
MANCINI ASSURANCE	98 162
APRIL Entreprise & Collectivité	65 994
Canassur	-63 910
MGR	-118 624
SOCAFAC	91 122

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Produits financiers :		
APRIL Santé Prévoyance	22 000 000	
APRIL Dommages	4 021 204	
GIE APRIL Technologies	57 745	
APRIL Entreprise	254 950	
Axeria Iard	84 478	
Axeria Prévoyance	6 738 543	
APRIL Prévoyance Santé	29 000 000	
APRIL International	396 420	
Université APRIL	964	
APRIL Web Access Factory	48 412	
APRIL Entreprise Paris	4 226	
ASSINO O.I	124 117	
GIE APRIL Ressources	3 763	
GIE APRIL Digital	700	
Charges d'exploitation :		
APRIL Technologies	315 548	
GIE Châteaudun	21 343	
APRIL Entreprise services automobiles	978	
GIE APRIL Brand Development Center	14 742	
Université APRIL	14 360	
GIE APRIL Ressources	567 111	
GIE APRIL Digital	362 558	

GIE APRIL Levallois	65 701	
Charges financières :		
Int C/C APRIL Santé Prévoyance	36 004	
Int C/C APRIL Dommages	5 488	
Int C/C APRIL Prévoyance Santé	2 569	
Int C/C APRIL Entreprise Prévoyance	4 180	
Produits exceptionnels :		
N/A		

Note 4.18 - Effectif moyen

	2011	2010	2009
Cadres et assimilés	36	32	29
Employés	3	1	1
TOTAL	39	33	30

Note 4.19 - Rémunération des dirigeants

La rémunération (y compris les jetons de présence) du Président et des membres du Conseil d'administration a été de 684 K€ en 2011.

Le montant des cinq meilleures rémunérations s'élève à 888 K€.

Note 4.20 - Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice 2011, en application de l'avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC.

Au 31 décembre 2011 le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 2 377 heures.

Note 4.21 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

APRIL

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société APRIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 13 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel Charnavel

Max Dumoulin

Olivier Rosier

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

APRIL

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec les filiales du groupe

Personnes concernées : Toutes les filiales d'APRIL

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 23 juin 2011 a autorisé votre société à se porter caution pour tous les engagements de ses filiales sur une durée d'un an et dans la limite de 15 000 000 d'euros.

Modalités : A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Avec la société VISUAL LINK

Personnes concernées : Monsieur Bruno Rousset

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 8 décembre 2011 a autorisé votre société à contracter avec la société VISUAL LINK un contrat de prestation en stratégie digitale.

Modalités : Les charges versées par votre société à la société VISUAL LINK au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 70 205 euros TTC.

Avec la société KAELIA

Personnes concernées : Monsieur Bruno Rousset

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 8 décembre 2011 a autorisé votre société à contracter avec la société KAELIA, pour le compte du GIE ABDC (contrôlé par la société APRIL), un contrat de prestations. Ce contrat prendra effet au 1er janvier 2012.

Modalités : Les charges de cet accompagnement sont estimées à 849 000 euros TTC.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société Kertès Conseil

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Rousset

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 1er mars 2012 a autorisé votre société à contracter avec la société Kertès Conseil un contrat de prestations de services et de conseils pour une durée d'un an. Ce contrat a pris effet au 1er mars 2012.

Modalités : Les charges de cet accompagnement sont estimées à 72 000 euros HT.

Avec Monsieur Patrick Petitjean

Personne concernée : Monsieur Patrick Petitjean

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 1er mars 2012 a modifié les conditions de performance de l'indemnité de révocation (250 000 euros brute) de Monsieur Patrick Petitjean de son mandat de Directeur Général qui avait été fixé lors du Conseil d'administration du 24 février 2011.

Le versement de l'indemnité prévue est soumis aux conditions de performance suivantes :

- Rentabilité du groupe déterminée soit selon le ratio « résultat net consolidé / chiffres d'affaires consolidé » qui devra être supérieur à 10% après impôt sur les sociétés à fiscalité constante soit selon le ratio « résultat net consolidé / marge brute consolidée » qui devra être supérieur à 18% après impôt sur les sociétés à fiscalité constante.

L'atteinte du critère de rentabilité s'appréciera au meilleur des deux critères.

La rentabilité sera calculée sur la base de la moyenne de rentabilité des 3 derniers exercices clos précédant la décision de révocation ou, si cela est plus favorable au bénéficiaire, sur la base du dernier exercice clos.

Modalités : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Conventions et engagements des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente Assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions en engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice 2010 et qui n'ont pas été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Rousset

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 9 décembre 2010 a autorisé votre société à contracter avec la société Kertès Conseil un contrat de prestations techniques. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2011.

Modalités : Les charges versées par votre société à la société Kertès Conseil au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 123 427 euros TTC.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société APRIL International

Nature et objet : Le conseil d'administration du 24 juin 2010 a autorisé votre société à se porter caution pour les engagements de sa filiale APRIL International auprès du Crédit Lyonnais et ce, pour un montant de maximum de 4 635 888 euros pour une durée de 7 ans.

Modalités : A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Avec la société APRIL Entreprise

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 24 juin 2010 a autorisé votre société à se porter caution pour les engagements de sa filiale APRIL Entreprise dans le cadre du bail commercial des locaux situés à Vaise dans la limite d'un plafond de 6 mois de loyers, soit :

- 179 328 euros du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011,
- 184 465 euros à compter du 1er juillet 2011, afin de tenir compte de la progressivité du loyer.

Modalités : A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Avec la société APRIL Vie Epargne

Nature et objet : Le conseil d'administration du 8 décembre 2010 a autorisé votre société à se porter garante pour les engagements de sa filiale APRIL Vie Epargne dans le cadre de la garantie d'actif passif donnée par April Vie Epargne à la société Crédit Agricole Assurances lors de la cession de la société Axeria Vie.

Modalités : A ce jour, votre société n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Avec Monsieur Jean-Yves Nouy

Nature et objet : Le conseil d'administration du 31 août 2010 a autorisé votre société à contracter avec Monsieur Jean-Yves Nouy un contrat de prestations techniques. Ce contrat a pris fin en mars 2011.

Modalités : Les charges versées par votre société à Monsieur Jean-Yves Nouy au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 19 136 euros TTC.

Avec Monsieur Patrick Petitjean

Nature et objet : Le conseil d'administration du 24 février 2011 a autorisé l'attribution à Monsieur Patrick Petitjean d'une indemnité de 250 000 euros brut en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de votre société.

Modalités : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Villeurbanne, le 13 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel Charnavel

Max Dumoulin

Olivier Rosier

APRIL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 361 654 €.
Siège social : 114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON cedex 03
377 994 553 R.C.S.Lyon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE **DU 26 AVRIL 2012**

ORDRE DU JOUR

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean
- Renouvellement de Madame Dominique Takizawa en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Chiara Corazza en qualité d'administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du Commerce,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titre de créance avec maintien de droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titre de créance avec suppression de droit préférentiel par offre au public,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titre de créance avec suppression de droit préférentiel par placement privé,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,
- Mise en harmonie des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

RESOLUTIONS

À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 54 277 968,31 €.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 35 579 €, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 55 480 980 €.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 suivante:

Origine

- Bénéfice de l'exercice	54 277 968,31 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Réserve légale	400,00 €
- Dividendes	20 043 026,15 €
- Autres Réserves	34 234 542,16 €

L'Assemblée générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,49 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 2 mai 2012.

Le paiement des dividendes sera effectué le 7 mai 2012.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 40 904 135 actions composant le capital social au 1^{er} mars 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2008	15 123 559,45 €* Soit 0,37 € par action	–	–
2009	17 993 419,40 €* Soit 0,44 € par action	–	–
2010	20 038 126,15 €* Soit 0,49 € par action	–	–

* Incluant les dividendes non distribués à raison des actions auto détenues qui ont été affectées au compte report à nouveau.

Quatrième résolution - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean, Directeur Général, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution - Renouvellement de Madame Dominique Takizawa en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Madame Dominique Takizawa en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Nomination de Madame Chiara Corazza en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer Madame Chiara Corazza demeurant 28 rue d'Assas - 75006 Paris en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction pour une durée de deux ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil

L'Assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à 139 150 euros.

Cette décision est applicable au titre de l'exercice 2011.

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2011 dans sa seizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale mixte des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 122 712 360 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire

Dixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 25 avril 2014, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

- 1) Délégué au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 5) Confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titre de créance avec maintien de droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L.225-129-2 :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'émission du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - . d'actions ordinaires,
 - . et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - . et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance.

Conformément à l'article L.228-93 du Code du Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autre cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société pouvant être émis ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée.

- 4) En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
- a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a/, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- 5) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titre de créance avec suppression de droit préférentiel par offre au public

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L.225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - . d'actions ordinaires,
 - . et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - . et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 600 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autre cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros.

Ce plafond s'impute sur le plafond du montant nominal prévu à la quatorzième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbées la totalité d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - . limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - . répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
8. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titre de créance avec suppression de droit préférentiel par placement privé

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L.225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - . d'actions ordinaires,
 - . et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - . et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autre cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros.

Ce plafond s'impute sur le plafond du montant nominal prévu à la treizième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbées la totalité d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - . limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - . répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
7. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des douzième à quatorzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

Seizième résolution - Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix- septième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 500 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Dix-huitième résolution - Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide:

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce, tel que modifié par loi N°2011-525 du 17 mai 2011 et de supprimer en conséquence le dernier alinéa de l'article 16 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé.
- de mettre à jour les statuts au regard des dispositions de l'article L.225-115 du Code de commerce, tel que modifié par loi N°2011-525 du 17 mai 2011 et de supprimer en conséquence le quatrième alinéa de l'article 28 des statuts.
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions de loi N°2011-525 du 17 mai 2011, ayant abrogé l'article L.232-6 du Code de commerce, et de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article 28 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les documents comptables doivent être établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes, sauf changement exceptionnel dans la situation de la société. Dans ce cas, toute modification intéressant leur présentation comme les méthodes d'évaluation retenues, doit être décidée et justifiée dans l'annexe, et, de surcroît signalée, le cas échéant, dans le rapport des Commissaires aux Comptes. »

Dix-neuvième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

5. Annexes

APRIL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de
16 361 654 €.

Siège social : 114 boulevard Vivier Merle, Lyon (3ème).
377 994 553 R.C.S. Lyon.

Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques au
cours des 12 derniers mois

**(Articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier
et 222-7 du règlement général de l'AMF)**

Date	Objet	Support
30/01/2012	Chiffre d'affaires 2011 : 757,4 M€	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/01/2012	Contrat de liquidité au 30 décembre 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/01/2012	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
06/12/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
14/11/2011	Information trimestrielle au 30 septembre 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/11/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
24/10/2011	Chiffre d'affaires de 565,49 M€ aux 9 premiers mois de l'année 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
19/10/2011	Rapport financier semestriel au 30 juin 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/10/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30 septembre 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
13/09/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31 août 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
31/08/2011	Résultats semestriels 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
04/08/2011	Modification des moyens alloués au contrat de liquidité – 04 avril 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
25/07/2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre exercice 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
12/07/2011	Contrat de liquidité au 30 juin 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
12/07/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30 juin 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com
20/06/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31 mai 2011	Site APRIL /diffuseur professionnel Webdisclosure.com

Date	Objet	Support
20/05/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 29 avril 2011	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/05/2011	Information financière du premier trimestre au 31 mars 2011	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
26/04/2011	Communication financière T1 2011 CA de 184,1 M€	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
18/04/2011	APRIL : Acquisition du groupe ELCO	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
13/04/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31 mars 2011	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
29/03/2011	APRIL: Communiqué de mise à disposition du document de référence 2010	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
18/03/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 28 février 2011	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
03/03/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
28/02 /2011	Communiqué du résultat net d'APRIL pour 2010 et de la nomination de Patrick Petitjean comme Directeur Général	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
14/02/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2011	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
24/01/2011	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
19/01/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2010	Site APRIL/diffuseur professionnel Webdisclosure.com

Fait, le 1^{er} mars 2012

APRIL
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 €
Siège social : LYON 3ème – Immeuble APRILIUM 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 avril 2012. L'avis de réunion a été publié au BALO le 16 mars 2012 et l'avis de convocation paraîtra au BALO le 4 avril 2012 ainsi que dans le journal d'annonces légales Le Tout Lyon le 7 avril 2012.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 1^{er} mars 2012 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 417 083 représentant 1,02 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 85 180 titres ;
- Opérations de croissance externe : 297 139 titres ;
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 34 764 titres ;
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant ;
- Annulation : néant.

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 26 avril 2012.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5 % du capital (soit 2 045 206 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité. Par ailleurs, il est précisé que la société ne peut détenir jamais plus de 10 % de son capital.
- **Prix maximum d'achat** : 60 € par action.
- **Montant maximal du programme** : 122 712 360 €
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Objectifs :**

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 avril 2012 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée de programme :**

- 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 26 avril 2012 soit jusqu'au 25 octobre 2013.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.april.fr).

Pour toute information :

Marc Le Doze
Directeur financier APRIL
Tel : +33 (0)4 72 36 18 85

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

La table de concordance ci-dessous reprend les rubriques de l'Annexe I du Règlement Européen.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. Personnes responsables		
• Personnes responsables des informations	1.1.4	4
• Attestation du responsable	1.1.2	3
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.1.3	3-4
3. Informations financières sélectionnées		
• Chiffres clés consolidés	1.3.1.3	21
4. Facteurs de risques	1.3.6	34-43
5. Informations concernant l'émetteur		
• Histoire et évolution de la société	1.3.1	15-19
• Investissements	1.3.4.1	26-34
6. Aperçu des activités		
• Principales activités et principaux marchés	1.3.1.2	19-21
7. Organigramme	1.3.4	25
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
• Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N / A	N / A
• Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations		
9. Examen de la situation financière et résultats consolidés		
• Situation financière	Bilan consolidé	114-115
	Tableau de variation des capitaux propres	117
• Résultat d'exploitation	Compte de résultat consolidé	113
	Rapport de gestion	58

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
<ul style="list-style-type: none"> Information sectorielle 	1.3.1.4	22
10. Trésorerie et capitaux	3.4	144-149
<ul style="list-style-type: none"> Capital 	Tableau de variation des capitaux propres	117
<ul style="list-style-type: none"> Passifs financiers 	3.6.11	168
<ul style="list-style-type: none"> Trésorerie – tableau de flux & renvois associés 	Tableau flux	116
	3.7	171
11. R&D Brevets et licences	1.3.2	22
12. Information sur les tendances	2.1.1-2.1.2	58-61
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	N / A	N / A
14. Organes d'administration, de direction, de Surveillance et de Direction générale		
<ul style="list-style-type: none"> Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société 	1.5.1	48-50
<ul style="list-style-type: none"> Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale 	1.5.1.3	52-53
15. Rémunérations et avantages	2.1.12	68-83
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	Rapport du Président du Conseil d'administration	94
17. Salariés	2.1.8	63-67
18. Principaux actionnaires	1.2.3	13
19. Opérations avec des apparentés		
<ul style="list-style-type: none"> Annexe aux comptes consolidés 	3.8	172
<ul style="list-style-type: none"> Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 		212-215
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société		
<ul style="list-style-type: none"> Informations financières historiques 	Table des matières – note de bas de page	2
<ul style="list-style-type: none"> Informations financières pro-forma 	N / A	N / A
<ul style="list-style-type: none"> Etats financiers – comptes sociaux 	Partie 4	190
<ul style="list-style-type: none"> Vérification des informations financières historiques annuelles 	Table des matières –note de bas de page	2

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
<ul style="list-style-type: none"> Dates des dernières informations financières 	Table des matières – note de bas de page	2
<ul style="list-style-type: none"> Informations financières intermédiaires et autres 	N / A	N / A
<ul style="list-style-type: none"> Politiques et distribution de dividendes 	1.2.5	14-15
<ul style="list-style-type: none"> Procédures judiciaires et d'arbitrage 	1.3.6.3	42-43
<ul style="list-style-type: none"> Changement significatif de la situation financière ou commerciale 	1.4.1	43
21. Informations complémentaires		
<ul style="list-style-type: none"> Capital social 	1.2.2.2	9
<ul style="list-style-type: none"> Annexe aux comptes sociaux 	Partie 4	190-209
<ul style="list-style-type: none"> Actes constitutifs et statuts 	1.2.1	4-8
22. Contrats importants	N / A	N / A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N / A	N / A
24. Documents accessibles au public	1.1.5	4
<ul style="list-style-type: none"> Site de l'émetteur : http://www.april.fr Site de l'AMF : http://www.amf-france.org/ 		
25. Information sur les participations		
<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de consolidation (annexe comptes consolidés) 	3.3	137-141
<ul style="list-style-type: none"> Titres de participations (annexe comptes sociaux) 	4.1.3	195
<ul style="list-style-type: none"> Description des principaux investissements 	1.3.4.1	26-34